

Cote du document: EB 2019/126/R.18  
Point de l'ordre du jour: 6 a) iii) b)  
Date: 11 avril 2019  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## République du Sénégal

### Programme d'options stratégiques pour le pays

**2019-2024**

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Benoît Thierry**

Directeur du Bureau régional  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +221 77 450 94 58  
courriel: b.thierry@ifad.org

**John Hurley**

Économiste régional principal  
téléphone: +39 06 5459 2979  
courriel: j.hurley@ifad.org

**Lisandro Martin**

Directeur de la  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**

Cheffe de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session  
Rome, 2-3 mai 2019

---

Pour: **Examen**

# Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte des opérations financées par le FIDA dans le pays</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iv</b>
<b>I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives</b>	<b>1</b>
<b>II. Cadre institutionnel et de l’action publique</b>	<b>4</b>
<b>III. Engagement du FIDA: bilan de l’expérience</b>	<b>5</b>
<b>IV. Stratégie de pays</b>	<b>6</b>
A. Avantage comparatif	6
B. Groupe cible et stratégie de ciblage	7
C. Finalité et objectifs stratégiques	7
D. Éventail des interventions du FIDA	8
<b>V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables</b>	<b>10</b>
<b>VI. Exécution du COSOP</b>	<b>10</b>
A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement	10
B. Ressources consacrées aux activités hors prêts	11
C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement	11
D. Participation des bénéficiaires et transparence	12
E. Modalités de gestion du programme	12
F. Suivi-évaluation	13
<b>VII. Gestion du risque</b>	<b>14</b>
<b>Appendices</b>	
I.	COSOP results management framework
II.	Transition scenarios
III.	Agricultural and rural sector issues
IV.	SECAP background study
V.	Agreement at completion point
VI.	COSOP preparation process
VII.	Strategic partnerships
VIII.	South-South Triangular Cooperation strategy
IX.	Country at a glance
X.	Financial management issues summary

<b>Directeur régional:</b>	<b>Lisandro Martin</b>
<b>Équipe d’exécution du COSOP</b>	
Économiste régional principal:	<b>John Hurley</b>
Chef du Bureau et Directeur de pays:	<b>Benoît Thierry</b>
Spécialiste technique:	<b>Jean-Philippe Audinet</b>
Spécialiste régional climat et environnement:	<b>Maam Suwadu Jimbira Sakho</b>
Responsable de la gestion financière:	<b>Radu Damianov</b>
Juriste:	<b>Sylvie Arnoux</b>

## Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
S&E	Suivi-évaluation
P4R	Programme axé sur les résultats
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA-E	Programme d'appui aux filières agricoles – Extension
PARFA	Projet d'appui à la résilience des filières agricoles
PSE	Plan Sénégal émergent
PIPJA	Projet d'appui à l'intégration professionnelle des jeunes dans l'agriculture
PRACAS	Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise
PROCASUR	Société de formation régionale au développement rural
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
ODD	Objectif de développement durable
SIPA	Sociétés d'intensification de la production agricole
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
PAM	Programme alimentaire mondial

## Carte des opérations financées par le FIDA dans le pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.  
Source: FIDA; 8/2/2019

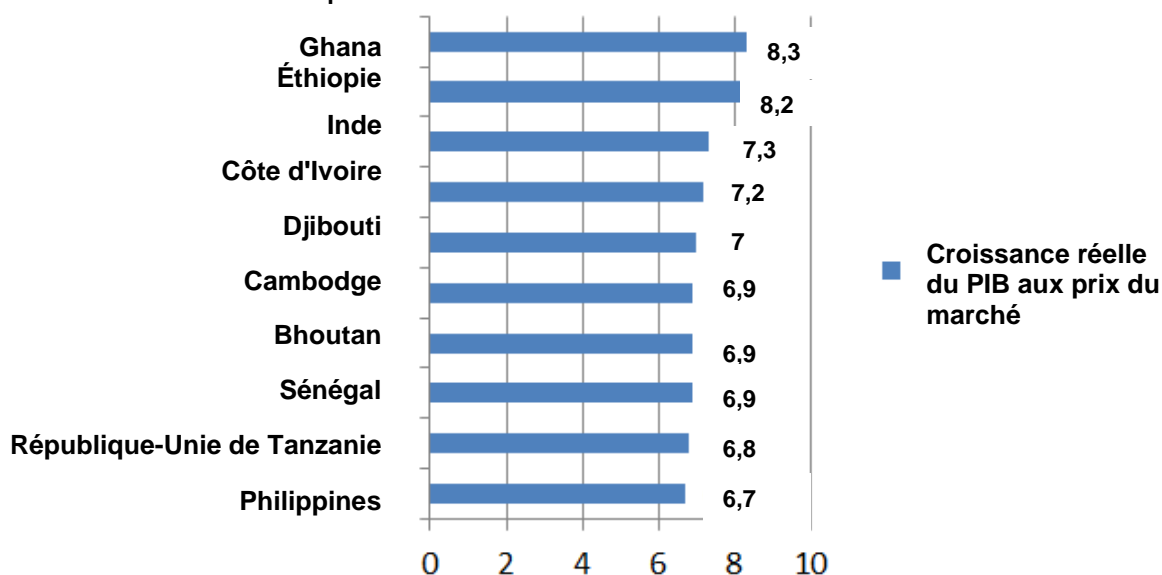
## Résumé

1. Le Sénégal se situe parmi les dix pays à la croissance la plus rapide au monde. Toutefois, sa croissance reste axée sur les infrastructures, et le secteur privé est trop peu développé pour parvenir seul à faire reculer la pauvreté. L'agriculture reste l'un des principaux moteurs de l'économie et un levier en faveur de la croissance inclusive, de la sécurité alimentaire, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. Ce secteur emploie 77% de la population active, soit plus de 60% de la population, et 60% des personnes travaillant dans le secteur agricole sont des femmes. Environ 70% de la population rurale dépendent de l'agriculture ou d'activités s'y rapportant pour leur subsistance. L'écart entre la part de l'agriculture dans le PIB et la part de la population active qu'elle mobilise souligne à la fois la faible performance du secteur et son immense potentiel de croissance.
2. Le Gouvernement actuel a mis en œuvre un certain nombre de réformes qui semblent porter leurs fruits. Bien qu'il y ait eu des succès notables, les accroissements de la production sont largement le résultat d'une expansion des zones cultivées et de la politique de subvention des engrais et des semences. Le Sénégal reste une destination attractive pour les investissements dans l'agriculture et l'agro-entrepreneuriat, et le Gouvernement reconnaît que le développement en aval des filières agricoles – et leur connexion en amont – peut apporter une contribution majeure à la lutte contre la pauvreté.
3. L'objectif général du FIDA pour la période 2019-2024 est de contribuer à l'élimination de la pauvreté (objectif de développement durable 1) au Sénégal au moyen d'une augmentation durable des revenus des producteurs familiaux pauvres et des jeunes "agripreneurs". À cette fin, les trois objectifs stratégiques (OS) suivants ont été définis:
  - **OS1:** La production, la productivité et la rentabilité des exploitations familiales sont durablement augmentées dans le cadre de filières modernisées;
  - **OS2:** Les capacités professionnelles des acteurs des filières, notamment les organisations paysannes et les micro- et petites entreprises rurales, sont renforcées;
  - **OS3:** Les partenariats dans le pays et la sous-région visant à reproduire des bonnes pratiques à plus grande échelle et à mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres dans les zones rurales sont renforcées.
4. Ces trois objectifs sont pleinement conformes à ceux établis par le Gouvernement dans le Plan Sénégal émergent (PSE) et le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS), phase II. La réalisation du premier objectif stratégique se traduira par des améliorations durables de la production et de la productivité, et par une augmentation notable de la valeur ajoutée des filières concernées. Il sera axé sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, principalement dans des activités liées à ces filières. La réalisation du deuxième objectif stratégique renforcera la capacité des organisations paysannes de proposer des services de qualité, ainsi que les capacités des professions interdisciplinaires. La réalisation du troisième objectif stratégique favorisera une concertation éclairée sur les politiques en vue d'une meilleure gestion des savoirs et des résultats issus des projets du FIDA. Elle facilitera également: i) la création de partenariats stratégiques avec des partenaires techniques et financiers ainsi que des organisations de la société civile; ii) la reproduction à plus grande échelle d'initiatives de développement nationales et infranationales visant à moderniser l'agriculture familiale de sorte qu'elle soit attractive pour tous (nourrir et enrichir les producteurs, ainsi que l'ensemble du pays).

## I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives

1. **Le Sénégal se situe parmi les dix pays à la croissance la plus rapide au monde.** Depuis plusieurs années, l'économie sénégalaise affiche une croissance remarquable. En 2017, en effet, la croissance du PIB réel a dépassé les 7%. Le PIB du Sénégal devrait atteindre, en moyenne, une croissance annuelle de 7,7% entre 2019 et 2024 sous l'effet des investissements réalisés dans les infrastructures et d'un accroissement de la production industrielle et agricole. Avec le démarrage de l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz naturel, la croissance pourrait atteindre 9,8% en moyenne à l'horizon 2022-2023.

Figure 1  
Croissance réelle du PIB aux prix du marché



Source: Banque mondiale.

2. **Malgré des avancées, dans l'ensemble, la croissance n'a pas amélioré de manière notable la vie des ruraux pauvres.** Une analyse récente indique que malgré un probable recul de la pauvreté monétaire depuis 2011, notamment en milieu rural, près d'un ménage sénégalais sur deux reste pauvre. La prévalence de la pauvreté est nettement plus élevée dans les zones rurales – 57,3% – que dans les zones urbaines telles que Dakar, où elle s'établit à 26,1%. Comme indiqué dans le *Rapport sur le développement rural 2016* du FIDA, la transformation du monde rural ne s'opère pas sous le seul effet de la croissance – il faut faire en sorte qu'elle se produise.
3. **L'agriculture reste un secteur clé de l'économie et un levier de croissance inclusive, de sécurité alimentaire, d'emploi et de réduction de la pauvreté.** Le secteur agricole emploie 77% de la population active, soit plus de 60% de la population – 60% des personnes travaillant dans le secteur agricole sont des femmes. Environ 70% de la population rurale dépendent, pour leur subsistance, de l'agriculture ou d'activités s'y rapportant. Toutefois, l'agriculture et l'élevage ne contribuent que modestement au PIB (entre 10 et 15%). L'écart entre la part de l'agriculture dans le PIB et la part de la population active qu'elle mobilise souligne un immense potentiel de croissance.
4. **Plus de la moitié de la population sénégalaise en âge de travailler a moins de 24 ans.** Chaque année, plus de 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 15 à 34 ans arrivent sur le marché du travail. Le taux de chômage est estimé à 15,7% pour l'ensemble de la population, et il atteint 20% pour la catégorie des 20-29 ans. Sans emplois décents, il est probable que les jeunes souhaitant acquérir

des compétences ou apprendre un métier dans le secteur agricole chercheront à partir à l'étranger.

5. **La population active est majoritairement féminine, et pourtant le taux de chômage des femmes est le double de celui des hommes.** Bien que la performance au titre de l'indice d'inégalité de genre du Programme des Nations Unies pour le développement se soit améliorée, des inégalités demeurent, notamment dans les zones rurales, en raison de difficultés d'accès à la terre, à de véritables emplois et à la technologie. La plupart des créations d'emplois nécessaires devront provenir du secteur privé.
6. **Les réformes du Gouvernement actuel semblent porter leurs fruits, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires.** Le Gouvernement a achevé un plan national d'investissement dans le secteur agricole en s'inspirant du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, qui tient compte à la fois des difficultés que l'agriculture doit résoudre, et des possibilités qu'elle offre. Des résultats tangibles ont été observés et la production agricole ne cesse d'augmenter. Selon les données officielles, la production d'arachides – la principale culture commerciale du Sénégal – a progressé de 268% au cours des six années écoulées entre 2011 et 2017 pour atteindre 1,4 million de tonnes (un niveau jamais atteint depuis la période qui a précédé la crise des années 1980). Les exportations de produits agricoles à forte valeur ajoutée comme les melons et autres fruits ont pratiquement doublé, passant de 56 778 tonnes en 2012 à 106 200 tonnes en 2017 – l'année où le pays devait devenir autosuffisant en riz, avec une production de 1,2 million de tonnes. Dans l'ensemble toutefois, les rendements ne se sont pas sensiblement améliorés et même ces augmentations notables sont principalement le résultat d'une expansion de la superficie cultivée et de la politique de subventionnement des engrais et des semences.
7. **Le Sénégal est une destination de plus en plus attractive pour les investissements dans l'agriculture et l'agro-entrepreneuriat.** C'est un pays stable sur les plans économique et politique. Le climat est idéal pour pratiquer l'horticulture de contre-saison, et le pays est doté de bonnes infrastructures logistiques permettant de desservir les marchés sous-régionaux et européens. L'expansion de la classe moyenne offre un débouché naturel pour les producteurs nationaux de produits alimentaires. La productivité est faible, ce qui semble indiquer un potentiel de revenus élevés si les rendements pouvaient être augmentés par un meilleur accès à la terre, une meilleure utilisation des engrais, de meilleures semences, davantage de mécanisation et une augmentation des surfaces irriguées.
8. **Les agriculteurs ont besoin d'un meilleur accès aux financements et aux services d'assurance pour faire face aux épisodes de sécheresse.** D'après une enquête de la Banque mondiale menée en 2018, les difficultés d'accès aux financements sont le principal obstacle rencontré par les entreprises sénégalaises, y compris celles du secteur agricole. Cette observation est corroborée par une enquête de 2017 de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie<sup>1</sup>, qui relève que 72 à 74% des entreprises du secteur agricole disent avoir besoin de davantage de financements pour investir dans leurs activités.
9. **Le développement en aval des filières agricoles – et leur connexion en amont – sont un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural.** Les données actuelles montrent qu'il existe peu de liens entre l'industrie agroalimentaire et le secteur agricole. La participation des entreprises à la transformation des aliments est limitée et une forte proportion d'intrants est importée. Parmi les principaux obstacles au développement des filières figurent le

<sup>1</sup> Agence nationale de la statistique et de la démographie, Rapport global du recensement général des entreprises (janvier 2017).

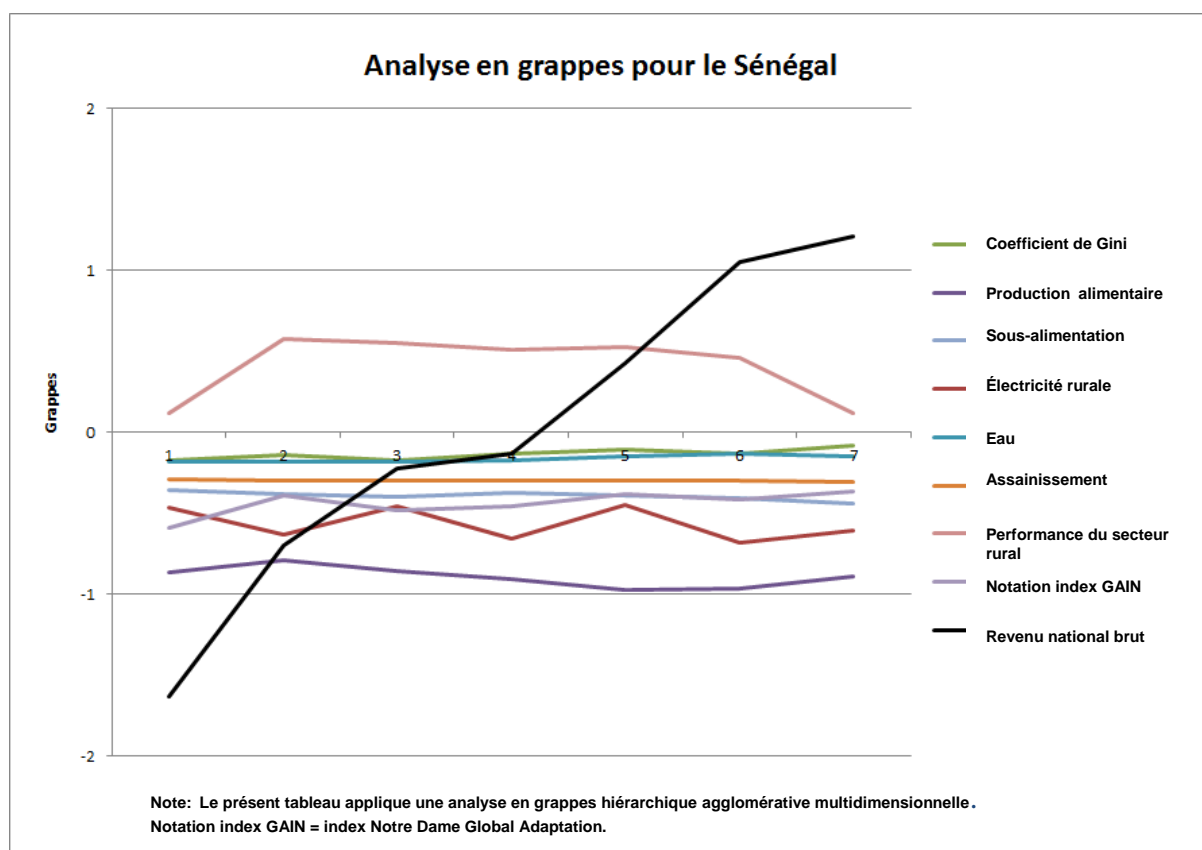
manque d'installations de stockage, le sous-développement des réseaux routiers, les coûts de transport élevés et un manque de capacités de gestion.

10. **Ces dernières années, la filière de l'arachide a connu de graves problèmes.** Ces problèmes ont un impact considérable étant donné l'importance de cette filière pour l'emploi des ménages ruraux, leurs revenus, leur nutrition et la productivité agricole (l'arachide fixe l'azote dans le sol).
11. **Les mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles sont aggravées par les changements climatiques et il importe de les faire reculer afin de réduire la pauvreté.** La hausse du niveau de la mer et l'érosion côtière menacent les 74% de ménages sénégalais qui vivent et travaillent dans les zones côtières. De graves sécheresses touchent les zones sahéliennes arides et semi-arides du nord du pays. Leur atténuation nécessite une meilleure gestion des ressources en eau, notamment la revitalisation du bassin fluvial du Sénégal, la protection des réserves hydriques disponibles et le recours à des techniques agricoles appropriées. Un autre problème majeur est la dégradation des sols, qui concerne environ 2,5 millions d'hectares. Les facteurs de dégradation des terres sont notamment le défrichement à des fins agricoles et la collecte de bois utilisé comme source d'énergie.
12. **Le Sénégal est un pays en transition vers le développement doté d'un potentiel de croissance prometteur, mais qui demeure extrêmement vulnérable.** La figure 2 utilise une analyse en grappes pour illustrer plusieurs dimensions du développement du Sénégal entre 2008 et 2014. Il est évident que le pays est en pleine croissance économique, comme le montre la hausse de 25% du revenu national brut sur cette période. Toutefois, cette croissance ne s'est pas accompagnée d'autres améliorations essentielles à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. De fait, plusieurs indicateurs du développement humain tels que l'accès à l'eau, l'assainissement, la production alimentaire et la sous-alimentation demeurent très stables. Après des améliorations initiales, la maturité des institutions et politiques rurales, comme indiqué dans l'évaluation de la performance du secteur rural, ont également stagné.



Figure 2

## Performance de la réduction de la pauvreté rurale (principales variables) pour le Sénégal



Source: analyse du FIDA.

13. **À partir de cette évaluation, le scénario de base est considéré comme le plus probable sur la période couverte par le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP)** (voir l'appendice II). Selon ce scénario, le PIB devrait progresser à un taux annuel moyen de 7,7% entre 2019 et 2024, principalement en raison d'investissements dans l'infrastructure et du fait des performances accrues des secteurs agricole et industriel. La vulnérabilité durable du Sénégal aux chocs exige un suivi attentif des difficultés persistantes en matière de développement au moyen de vastes programmes ciblant les faiblesses structurelles du pays. Pour cette raison, les instruments d'intervention proposés dans le présent COSOP associent des activités de prêt classiques reposant sur un ciblage de la pauvreté avec des instruments plus avancés axés sur des réformes tels que les prêts axés sur les résultats.

## II. Cadre institutionnel et de l'action publique

14. **Le Plan Sénégal émergent (PSE)**, lancé en 2014, vise à favoriser une croissance forte, inclusive et durable pour promouvoir le bien-être des populations grâce à une transformation structurelle de l'économie. La stratégie décennale (2014-2023) du plan repose sur trois piliers: i) la transformation structurelle de l'économie et de la croissance; ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable; iii) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. Un second plan d'action (2019-2023) est en cours de finalisation.

15. La Phase II du **Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS)** – la composante agricole du PSE – poursuit les objectifs suivants<sup>2</sup>: i) améliorer la production et la productivité de cultures de subsistance telles que le millet, le sorgho, le maïs, le fonio et le niébé; ii) optimiser la performance des filières industrielles telles que celles relatives à l'arachide, au riz, aux tomates transformées, au coton et au sésame; iii) développer les exportations de fruits et de légumes comme les haricots verts, les mangues et les melons; iv) accroître la production pour répondre à la demande nationale de fruits et légumes tels que l'oignon, la pomme de terre ou la banane.

### III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience

16. Depuis 1979, le FIDA a financé 16 projets de développement agricole et rural au Sénégal, pour un montant total de 428,6 millions d'USD. Le portefeuille actif se compose des interventions suivantes: i) le Projet d'appui aux filières agricoles – Extension (PAFA-E; 2014-2020); ii) le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER; 2012-2019). Les activités hors prêts en cours au Sénégal comprennent: i) le Projet d'appui à la résilience des filières agricoles (PARFA; 2017-2021); ii) le Projet de renforcement du partage des savoirs et de diffusion des meilleures pratiques au Sénégal (2016-2019); iii) le don au titre du Projet relatif à la motivation des communautés de la diaspora installée en Italie à participer aux efforts collaboratifs en faveur du développement rural et de l'emploi des jeunes au Maroc et au Sénégal; iv) le Programme de renforcement des capacités et des outils pour reproduire à plus grande échelle les innovations en Amérique latine et en Afrique subsaharienne et les diffuser.
17. Parmi les nombreux enseignements tirés au fil des ans, voici les cinq principaux:
- **Enseignement 1: Les jeunes ne manquent pas d'intérêt pour l'agriculture – ils manquent de perspectives.** Les projets du FIDA ont montré que lorsque des jeunes ont un accès garanti à la terre et qu'ils disposent de semences améliorées, d'engrais, d'un équipement agricole adapté, de conseils agricoles et de débouchés pour leurs produits à des prix rémunérateurs, ils retournent sur leurs terres pour exercer une activité dans le secteur agricole ou agroalimentaire.
  - **Enseignement 2: Le FIDA dispose d'un savoir-faire en matière de renforcement de la production et de la productivité.** C'est notamment le cas en ce qui concerne l'autosuffisance en riz et la création de corridors dédiés au millet et au sorgho dans le bassin de l'arachide. Le niveau nettement supérieur des rendements et de la production sont la preuve de ce savoir-faire, de même que l'utilisation systématique de semences certifiées, d'engrais de qualité et l'appui fourni par les systèmes consultatifs ruraux. Parmi les défis actuels figurent l'introduction d'aliments biofortifiés<sup>3</sup> pour améliorer la nutrition, la mise au point de technologies permettant une gestion plus efficace de l'eau (notamment dans les bassins versants) afin de faciliter l'intégration des jeunes, femmes et hommes.
  - **Enseignement 3: Des équipes interprofessionnelles sont en mesure d'offrir des services à leurs membres, renforçant ainsi l'approche fondée sur les filières.** L'approche fondée sur les filières appliquée dans les projets PAFA/PAFA-E et PADAER a donné des résultats significatifs, montrant qu'il était possible de développer des filières relatives aux cultures de subsistance pour répondre aux demandes de marchés rémunérateurs. Le PAFA, en particulier, a montré que les équipes interprofessionnelles étaient

<sup>2</sup> Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, *PRACAS I Atelier-bilan et identification des axes stratégiques de PRACAS II*, Présentation PowerPoint (19 septembre 2018).

<sup>3</sup> Interventions de la Cellule de lutte contre la malnutrition et du Programme alimentaire mondial (PAM) axées sur la nutrition dans le pays.

en mesure d'offrir des services à leurs membres (par exemple, la conclusion de contrats entre les organisations paysannes et les opérateurs de marché<sup>4</sup>, la diffusion d'informations sur les prix, l'accès à des financements et la gestion des conflits). Il a également montré que leur création a permis d'instaurer une confiance mutuelle entre les petits exploitants et les opérateurs de marché, ouvrant la voie à la création de partenariats gagnant-gagnant entre les acteurs des filières.

- **Enseignement 4: La mise en commun de services peut permettre de créer davantage d'emplois pour les jeunes et les femmes.** Cela est particulièrement vrai si les services sont mis en commun par l'intermédiaire d'associations de transformateurs et de coopératives d'agriculteurs en vue de l'utilisation collective de matériel et d'équipements agricoles. L'expérience du FIDA dans le domaine de l'entrepreneuriat rural au Sénégal, acquise dans le cadre du Projet de développement agricole de Matam (PRODAM) et du Projet d'appui aux micro-entreprises rurales (PROMER) a été consolidée et reproduite à plus grande échelle dans le cadre des projets PADAER, PAFA et PAFA-E. Comme les bénéficiaires des micro- et petites entreprises rurales ont vu leurs revenus augmenter, l'impact a été positif pour les ménages ciblés. Le PADAER a facilité la création ou la consolidation de 202 entreprises de ce type: 33 d'entre elles sont en phase de création<sup>5</sup>, 89 sont en phase de croissance<sup>6</sup> et 80 restent à promouvoir. Ces efforts ont permis la création ou la consolidation de 1 200 emplois. Toutefois, malgré cette expérience, il n'y a pas eu d'efforts concertés pour appuyer les micro- et petites entreprises rurales ou pour créer de solides stratégies de durabilité.
- **Enseignement 5: Le renforcement des organisations paysannes améliore l'accès aux marchés.** Les projets du FIDA ont permis de fournir divers services à des membres d'organisations paysannes, comme l'utilisation de systèmes d'information sur les marchés, d'installations de stockage, d'équipements de transformation, la mise en relation avec des opérateurs de marché, ainsi que des services de conditionnement, qui ont amélioré le pouvoir de commercialisation de ces organisations.

## IV. Stratégie de pays

### A. Avantage comparatif

18. Dans son nouveau PSE, le Gouvernement décrit sa vision d'"un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit". Ses lignes d'action prioritaires sont la croissance économique, le capital humain et la gouvernance. L'avantage comparatif du FIDA au Sénégal réside dans son savoir-faire pour ce qui est: i) du développement de filières<sup>7</sup> dans le secteur agricole; ii) de l'appui à l'entrepreneuriat rural, notamment parmi les populations les plus vulnérables<sup>8</sup>; iii) de l'autonomisation des organisations paysannes<sup>9</sup>. Toutefois, les effets obtenus par les projets du FIDA ne sont pas suffisamment reproduits à plus grande échelle ou utilisés pour éclairer les politiques publiques.

<sup>4</sup> Les opérateurs de marché sont notamment des négociants, des exportateurs, des artisans, des agro-industriels et des hôteliers.

<sup>5</sup> Production mensuelle minimale de 500 kg pour les entreprises de transformation, pour un revenu minimum de 500 000 francs CFA, avec des matériaux adaptés aux conditionnements, mais une production se déroulant dans un lieu n'ayant pas été adapté.

<sup>6</sup> Production mensuelle régulière de 250 kg pour des petits transformateurs (micro- ou petites entreprises rurales) respectant scrupuleusement les normes d'hygiène, munies d'autorisations, utilisant des codes-barres et des conditionnements fonctionnels, et exerçant leurs activités dans un lieu de travail bien géré nécessitant un minimum d'équipement.

<sup>7</sup> PAFA et PAFA-E.

<sup>8</sup> PROMER I et II; PADAER I et II.

<sup>9</sup> Projet de services agricoles et organisations de producteurs, PSAOP.

## B. Groupe cible et stratégie de ciblage

19. Le **groupe cible** comprend des petits producteurs agricoles et des éleveurs ruraux pauvres, ainsi que des micro- et petits "agripreneurs"<sup>10</sup>. L'appui du FIDA varie selon le degré de vulnérabilité: les personnes ciblées seront majoritairement des ruraux pauvres aptes à s'intégrer aux filières développées avec l'appui du FIDA s'ils sont capables de tirer parti des possibilités offertes. Les groupes les plus vulnérables seront tout particulièrement ciblés [si possible, en partenariat avec d'autres partenaires techniques ou financiers, ou des organismes spécialisés des Nations Unies comme le Programme alimentaire mondial (PAM) pour les filières à dimension nutritionnelle]. Cet appui combiné permettra aux populations vulnérables d'améliorer leurs moyens d'existence tout en renforçant progressivement leur capital.
20. **Stratégie de ciblage.** Une attention particulière sera accordée aux jeunes, femmes et hommes, principalement par la création d'un nouveau projet dédié aux entreprises de jeunes ruraux. Les femmes seront ciblées dans le nouveau COSOP grâce à des stratégies telles que: i) la promotion de l'égalité d'accès des femmes aux avantages des interventions relevant du programme de pays (y compris l'accès aux facteurs de production, à la formation et aux débouchés commerciaux); ii) un ciblage équilibré des organisations féminines structuré autour de la production, de la transformation et de la commercialisation; iii) des interventions dans les filières dans lesquelles les femmes sont particulièrement présentes (par exemple, les produits forestiers non ligneux).

## C. Finalité et objectifs stratégiques

21. L'objectif général du COSOP 2019-2024 pour le Sénégal est de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 1 grâce à l'augmentation durable des revenus des producteurs familiaux pauvres et des jeunes entrepreneurs ruraux. Cet objectif contribuera également à la réalisation d'au moins six des ODD à l'horizon 2030.
22. Le présent COSOP s'articule autour des trois objectifs stratégiques suivants:

**OS1: La production, la productivité et la rentabilité des exploitations familiales sont durablement augmentées dans le cadre de filières modernisées.** L'appui du FIDA se concentrera sur l'amélioration de la production et de la productivité agricoles dans une perspective de rentabilité. Une attention particulière sera accordée à la promotion de pratiques et de technologies résilientes face aux changements climatiques, notamment la gestion durable des terres. Les interventions viseront principalement les filières à forte valeur ajoutée et dotées d'un haut potentiel de développement économique, en mettant particulièrement l'accent sur celles qui attirent les jeunes et qui bénéficient aux femmes. Cela inclut notamment les filières favorisant une meilleure nutrition grâce à la diversification de la production et la transformation des aliments. Elles s'appuieront sur les bonnes pratiques recensées dans le cadre des projets PAFA et PAFA-E pour renforcer les mécanismes de passation de marchés dans les filières, notamment en: facilitant l'accès à des financements via des partenariats avec des institutions financières locales; en concevant des initiatives pilotes novatrices pour créer un environnement favorable pour les agriculteurs, leurs organisations et les institutions financières.

**OS2: Les capacités professionnelles des acteurs des filières, notamment les organisations paysannes et les micro- et petites entreprises rurales, sont renforcées.** Cet objectif vise à renforcer les capacités des acteurs des filières afin qu'ils jouent plus efficacement leur rôle. À cet effet, il convient: i) de renforcer

<sup>10</sup> Le terme "agripreneur" est largement utilisé pour désigner la pratique moderne de l'agriculture en Afrique, avec une meilleure intégration à l'économie de marché. Il fait référence aux agriculteurs-entrepreneurs dont les activités couvrent aussi bien l'agriculture que l'agro-entrepreneuriat.

les capacités d'organisation, de gouvernance et de gestion des organisations paysannes afin de leur permettre d'offrir des services de qualité à leurs membres; ii) d'améliorer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes agripreneurs – en particulier grâce à des programmes de pépinières d'entreprises – pour qu'ils se livrent à des activités économiques en lien avec les filières soutenues; iii) de renforcer les capacités d'organisation et de gestion des associations et plateformes du secteur pour fournir des informations utiles aux acteurs des filières, en particulier concernant les conditions météorologiques et les marchés. Cet objectif stratégique s'appuiera sur les enseignements tirés des portefeuilles du FIDA dans les domaines suivants: le renforcement des capacités des organisations paysannes (par exemple, à partir de la phase II du Projet de services agricoles et organisations de producteurs); le renforcement des associations sectorielles (projets PAFA et PAFA-E); et l'octroi d'un soutien aux entrepreneurs ainsi qu'aux micro- et petites entreprises rurales (PADAER).

**OS3: Les partenariats dans le pays et la sous-région visant à reproduire des bonnes pratiques à plus grande échelle et à mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres dans les zones rurales sont renforcées.**

Cet objectif vise à reproduire à plus grande échelle de précédents succès du portefeuille du FIDA ainsi que des bonnes pratiques par les moyens suivants: i) renforcer la gestion des savoirs entre projets et dans un même projet ainsi que la documentation des meilleures pratiques et des exemples de réussite (aussi bien au niveau national qu'avec des projets comparables dans la sous-région); ii) favoriser des échanges multipartites sur des sujets prioritaires pour le développement économique des exploitations familiales sénégalaises et le développement de partenariats stratégiques avec des organisations de la société civile et d'autres partenaires techniques et financiers afin de multiplier les effets du portefeuille actuel et de reproduire les réussites à plus grande échelle; iii) renforcer la participation du FIDA aux processus d'élaboration des politiques afin d'influencer les politiques publiques menant à des mécanismes de développement fructueux.

23. Le nouveau COSOP 2019-2024 s'aligne pleinement sur les objectifs du PSE puisqu'il se fonde sur: i) le renforcement des filières importantes; ii) le renforcement du capital humain par le soutien apporté aux acteurs des filières et l'inclusion des jeunes; iii) la participation à l'élaboration des politiques pour plus d'efficacité et d'impact. Il se fonde sur la théorie du changement selon laquelle stimuler la production tout en apportant simultanément un appui aux acteurs des filières, y compris aux jeunes, permettra de réussir à augmenter durablement les revenus des exploitations familiales.
24. Le COSOP abordera les quatre grands thèmes transversaux de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA. Concernant l'égalité des sexes, le ciblage du projet prévu relatif aux filières tiendra compte des questions d'égalité femmes-hommes. S'agissant des jeunes, un nouveau projet relatif à l'entrepreneuriat des jeunes sera élaboré. Pour ce qui est du climat, une attention particulière sera accordée à la promotion de pratiques résilientes face aux changements climatiques et de technologies dans les exploitations familiales, comme dans le projet PARFA en cours. Enfin, le FIDA cherchera à établir un partenariat avec le PAM pour appliquer aux filières une approche tenant compte des questions de nutrition.

**D. Éventail des interventions du FIDA**

25. Le programme de prêts sera principalement axé sur les deux premiers objectifs stratégiques du présent COSOP: le développement de filières importantes et les capacités professionnelles des parties prenantes. Les dons cibleront en priorité l'objectif stratégique 3 en appuyant la gestion des savoirs, les partenariats stratégiques et la participation à l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional (en lien avec les objectifs stratégiques 1 et 2).

26. Sur la période couverte par le présent COSOP, **quatre projets financés par le FIDA seront exécutés**: deux projets en cours et deux au stade de la conception<sup>11</sup>. Ces projets se concentreront sur la réalisation des objectifs stratégiques 1 et 2 et fourniront de bonnes pratiques en vue de la réalisation de l'objectif stratégique 3.
27. L'objectif stratégique 3 est axé sur la **concertation sur les politiques** en vue de faciliter les partenariats avec des parties prenantes clés afin de reproduire à plus grande échelle les innovations et les réussites des projets de développement rural. S'agissant des objectifs stratégiques 1 et 2, compte tenu des priorités du Gouvernement sénégalais, les principales questions qui pourraient faire l'objet de débats de politique publique sont notamment: i) l'appui aux organisations paysannes, aux filières et aux professions interdisciplinaires; ii) les modèles de financement des exploitations familiales en partenariat avec les organisations paysannes, les institutions financières et le secteur privé; iii) les stratégies et modèles novateurs en faveur de l'inclusion des jeunes dans les activités agro-sylvo-pastorales; iv) l'incidence d'une protection sociale étendue sur les revenus des petits agriculteurs<sup>12</sup>.
28. L'objectif stratégique 2 se concentre sur le **renforcement des capacités** et vise l'amélioration des compétences professionnelles des parties prenantes, des organisations paysannes ainsi que d'autres acteurs des filières, de professionnels interdisciplinaires, de jeunes agripreneurs et de micro- et petites entreprises rurales. La préparation du nouveau projet sur les jeunes et les entreprises comprendra une étude des organisations rurales pouvant servir de pépinières d'entreprises pour les jeunes agripreneurs et les micro- et petites entreprises rurales, ainsi que pour la reproduction à plus grande échelle des enseignements tirés.
29. Plusieurs approches de **gestion des savoirs** seront suivies dans le cadre de ce programme, notamment: i) des activités de gestion des savoirs axées sur l'exécution de projets d'investissement; ii) le renforcement de partenariats avec des organisations spécialisées dans la gestion des savoirs, aussi bien au niveau national en accordant un don<sup>13</sup> pour la diffusion d'innovations fructueuses et de bonnes pratiques à des fins de réduction de la pauvreté rurale, qu'au niveau sous-régional par l'octroi d'un appui à des organisations spécialisées dans la production et diffusion de savoirs utiles, telles que l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR); iii) un renforcement de la présence du FIDA sur les réseaux sociaux, notamment par la création d'un groupe Facebook<sup>14</sup> spécifique pour développer une communauté de pratique dynamique et inclusive.
30. La coopération technique relative à la **Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST)** se fera principalement sous forme de partenariats entre le FIDA et la Société de formation régionale au développement rural (PROCASUR) pour promouvoir l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les acteurs du Sud<sup>15</sup>. Le nouveau don du FIDA à PROCASUR pour la période 2019-2022 se concentrera sur cinq pays, dont le Sénégal, avec pour objectif de concevoir de meilleures politiques relatives à l'intégration d'activités pour l'inclusion des jeunes et la génération de revenus. Cette approche portera principalement sur: i) le renforcement des capacités nationales en matière de CSST pour bénéficier de ressources humaines hautement qualifiées; ii) de meilleures solutions pour

<sup>11</sup> Les projets en cours du FIDA sont les suivants: i) PAFA-E (achèvement prévu pour le 31 décembre 2020), PADAER I et PADAER II (l'achèvement de PADAER I est prévu pour le 31 décembre 2019). Les deux projets au stade de la conception sont les suivants: i) Projet d'appui à l'intégration professionnelle des jeunes dans l'agriculture (PIPJA) et ii) le prochain Programme axé sur les résultats (P4R) de la Banque mondiale, que le FIDA cofinancera.

<sup>12</sup> À déterminer en collaboration avec l'Association internationale de la sécurité sociale.

<sup>13</sup> La plateforme virtuelle *Louma des savoirs* (<http://loumadessavoirs.org>) désormais opérationnelle est une mine d'informations.

<sup>14</sup> Voir [www.facebook.com/groups/257024485045670](https://www.facebook.com/groups/257024485045670).

<sup>15</sup> L'appendice VIII présente la stratégie de CSST.

l'inclusion des jeunes ruraux et le partage des enseignements tirés en Afrique subsaharienne, en Asie, en Europe et en Amérique latine.

## V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables

31. Ces dernières années, le portefeuille de projets du FIDA a contribué à la réussite d'un certain nombre d'innovations, notamment:
32. **Le modèle de contrat commercial entre organisations paysannes et opérateurs de marché**, promu par le PAFA, est un mécanisme contractuel commercial relatif aux surplus de production, qui met en relation les organisations paysannes, lesquelles garantissent une livraison dans les délais de produits conformes à de strictes normes de qualité, et les opérateurs de marché qui achètent ces produits.
33. **Les plans de gestion des unités pastorales**, élaborés dans le cadre du PAFA-E et du PADAER, visent à promouvoir une gestion durable des ressources pastorales. Les infrastructures pastorales, notamment les stations de vaccination et les abreuvoirs installés dans les unités pastorales dans le cadre du PADAER, favorisent un développement efficace de l'élevage, garantissant sécurité, santé, hygiène et viabilité environnementale au bétail comme aux éleveurs.
34. **Le système de riziculture intensive**, testé par le PRODAM et reproduit à plus grande échelle par le PADAER, a permis d'obtenir des rendements de 8-10 tonnes par hectare (ha) contre 4-5 tonnes par ha précédemment. Une analyse comparative de la rentabilité de ce système par rapport aux pratiques agricoles traditionnelles fait apparaître une baisse de 20 points des coûts de production, ainsi passés de 36 francs CFA/kg/ha à 16 francs CFA/kg/ha. Le revenu annuel net du riz blanc cultivé avec ce système (1 459 960 francs CFA) est le double de celui obtenu avec les pratiques agricoles traditionnelles (729 980 francs CFA).
35. **Les Sociétés d'intensification de la production agricole (SIPA)**, qui comptent 120 à 150 jeunes membres chacune, ont accès à une superficie pouvant aller jusqu'à 40 ha de terres accordées par le conseil municipal qui leur en confie la gestion, chaque parcelle contenant un forage et des installations de stockage. Les SIPA ciblent des cultures à forte valeur ajoutée, telles que le melon, et elles en ont produit jusqu'à 40 tonnes par ha dans le cadre de contrats de production signés avec des opérateurs économiques.
36. Les innovations précitées, qui ont fait leurs preuves, ont un fort potentiel de **reproduction à plus grande échelle**. Le concept de SIPA a été transposé à plus grande échelle dans des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La contractualisation commerciale a été adoptée dans des initiatives du Gouvernement et par des partenaires techniques et financiers au Sénégal. Des banques commerciales ainsi que le système financier décentralisé ont adopté la contractualisation en tant que mécanisme de financement agricole sûr.

## VI. Exécution du COSOP

### A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement

37. Au titre de la formule du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), le Sénégal recevra une allocation d'environ 51 millions d'USD pour le premier et le deuxième cycle de financement (2019-2021 et 2022-2024). Ce COSOP financera un projet d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes sur deux cycles du SAFP. Il est également prévu que le FIDA cofinance le Programme axé sur les résultats (P4R) de la Banque mondiale pour soutenir la filière de l'arachide par la diversification agricole dans le bassin arachidier.

Tableau 1

**Projets en cours ou prévus: Financements du FIDA et cofinancements**  
(en millions d'USD)

<i>Projet</i>	<i>Financement du FIDA</i>	<i>Cofinancement international</i>	<i>Cofinancement national</i>	<i>Ratio</i>
PAFA-E	34,69	3,60	15,67	
PADAER I	38,14	10,09	10,88	
PADAER II	46,79	9,99	15,64	
PIPJA	36,86	30,20	5,00	
P4R Banque mondiale	30,00	150,00	75,00	
<b>Total</b>	<b>186,48</b>	<b>203,88</b>	<b>122,19</b>	<b>1:1,748</b>

38. Étant donné que la forte croissance économique est censée se maintenir au Sénégal, le scénario de base de l'appendice II est le plus probable, avec l'engagement du Gouvernement à renforcer les investissements publics. L'agriculture continue de jouer un rôle central durant la phase 2 du PSE dans le cadre de la mise en œuvre du PRACAS II. Les priorités du COSOP, notamment le développement de filières agricoles plus modernes, le renforcement des capacités des acteurs et la création de partenariats pour la reproduction à plus grande échelle, correspondent parfaitement à cette approche.

### **B. Ressources consacrées aux activités hors prêts**

39. Des activités hors prêts, d'un montant total de 3 millions d'USD sont prévues sur la période du COSOP. Ces ressources seront concentrées sur l'objectif stratégique 3 et les activités relèveront des domaines suivants: i) gestion des savoirs; ii) animation de débats et analyse des thèmes transversaux du COSOP pouvant favoriser la reproduction à plus grande échelle et l'intégration des réussites des projets dans les politiques publiques; iii) appui de partenaires stratégiques dans la concertation sur les politiques; iv) communication visant à renforcer la visibilité du FIDA.

### **C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement**

40. Le programme de pays mobilisera un vaste éventail de partenaires pour sa mise en œuvre, notamment: i) des institutions publiques œuvrant dans l'agriculture et le développement rural ayant fait leurs preuves (Agence nationale de conseil agricole et rural, Institut sénégalais de recherches agricoles, etc.); ii) un appui à long terme aux plateformes nationales des organisations paysannes (par exemple, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux et l'Association sénégalaise pour la promotion du développement par la base), et le développement de synergies avec le nouveau Programme d'appui aux organisations paysannes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique<sup>16</sup> pour faciliter l'adoption et la reproduction des succès obtenus par les projets d'investissement; iii) le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral et PROCASUR pour tirer parti des innovations et les promouvoir; iv) l'IPAR et le Pôle rural dans le rôle de modérateurs des échanges nationaux et régionaux entre parties prenantes; v) des institutions d'assurance agricole et des institutions financières finançant les filières cibles pour tester des modèles de financement des filières au moyen d'initiatives pilotes.

<sup>16</sup> Ce nouveau programme appuie des plateformes paysannes nationales, régionales et panafricaines (à la suite du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines, qui doit s'achever le 30 avril 2019). Le modèle a été étendu aux régions du Pacifique et des Caraïbes grâce à un financement de l'Union européenne et du FIDA.



41. Le programme renforcera les partenariats avec des partenaires techniques et financiers grâce aux moyens suivants: i) un cofinancement de la composante du Programme P4R de la Banque mondiale relative à la diversification agricole dans le bassin arachidier; ii) l'appui aux filières opérant dans la même zone géographique que le FIDA et ses partenaires techniques et financiers [par exemple, l'Agence française de développement pour le riz, le maïs, le lait, la banane, et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour les suites données au projet Nataal Mbay]; iii) des activités pilotes conjointes menées par le FIDA, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Une attention particulière sera accordée à la CSST avec le Brésil, la Chine et l'Égypte.
42. Ces synergies seront renforcées par la participation accrue du FIDA dans un groupe consultatif technique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi qu'au G50<sup>17</sup>, en particulier dans le cadre du G15 et de son Comité exécutif des partenaires de développement<sup>18</sup>.
43. Le présent COSOP est pleinement conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment à sa priorité stratégique 1, une croissance économique inclusive et durable, à laquelle il contribuera par le développement des filières et la création de débouchés économiques pour les jeunes. L'implantation du Bureau sous-régional du FIDA à Dakar, dans un bâtiment qui abrite d'autres organismes des Nations Unies ainsi que le bureau de coordination des Nations Unies, facilitera les interactions. Une attention particulière sera accordée à l'entretien des relations avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Sahel.
44. Au Sénégal, les activités des trois organismes ayant leur siège à Rome convergent dans plusieurs domaines tels que le système d'assurance indexée sur les conditions météorologiques, les filières, la passation de marchés pour l'aide alimentaire du PAM, la résilience face aux changements climatiques, la sécurité alimentaire et le renforcement de la participation des organisations paysannes aux chaînes de valeur. Le présent COSOP recensera les initiatives pilotes dans le cadre desquelles des activités conjointes entre ces organismes peuvent être testées et dont il sera possible de tirer des enseignements.

#### **D. Participation des bénéficiaires et transparence**

45. L'implication et la participation des bénéficiaires seront assurées grâce aux moyens suivants: i) l'implication des organisations paysannes en tant que représentantes des groupes cibles du FIDA dans la plupart des étapes des cycles de projet et de la mise en œuvre du COSOP; ii) l'appui aux associations sectorielles multipartites en tant que moteurs économiques du développement des filières; iii) l'organisation d'un dialogue avec des organisations représentant la société civile sur des questions essentielles relatives à la réduction de la pauvreté. Conjointement avec le gouvernement, le FIDA promouvra la transparence totale de ses interventions au moyen de sites web relatifs aux projets, de bases de données relatives au suivi-évaluation, d'une documentation et de l'usage des réseaux sociaux pour faire connaître les résultats et les réalisations.

#### **E. Modalités de gestion du programme**

46. La récente politique de décentralisation du FIDA a conduit à la création d'un Bureau régional du FIDA à Dakar qui couvre sept pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>19</sup>. Ce bureau, dirigé par un représentant régional, accueille les chargés de programme

<sup>17</sup> Le G50 est le groupe de coordination des partenaires techniques et financiers au Sénégal. Il partage des informations relatives aux interventions de développement afin d'harmoniser les efforts et de permettre de parler d'une seule voix aux représentants du Gouvernement.

<sup>18</sup> Le G15 a été constitué pour diriger l'ensemble des efforts de coordination technique et financière, et pour émettre des propositions d'opérations techniques au nom du G50. Ses membres actuels sont notamment le Canada, la Corée du Sud, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, l'Union européenne, l'USAID, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

<sup>19</sup> Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie et Sénégal.

de pays du FIDA, les spécialistes techniques des questions relatives à la question du genre, à l'environnement et aux changements climatiques, ainsi que trois spécialistes financiers. Compte tenu de la taille du portefeuille et des ambitions du présent COSOP, les effectifs du personnel technique du Bureau seront renforcés.

47. L'équipe de gestion du portefeuille du FIDA et les autres membres du personnel technique du Bureau régional de Dakar seront responsables de la supervision directe du programme de pays, en collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires tels que le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux. Pour améliorer le suivi de la mise en œuvre du COSOP et tirer des enseignements des activités, l'équipe de gestion du projet tiendra un atelier annuel pour examiner la mise en œuvre du programme de pays. Ce sera l'occasion de mesurer la performance des projets et des activités hors prêts par rapport au cadre de mesure des résultats du COSOP. En outre, un examen à mi-parcours en 2021 et une évaluation finale en 2024 guideront l'élaboration d'un nouveau programme de pays.

## F. Suivi-évaluation

48. Un système complet de suivi-évaluation en ligne sera élaboré pour faciliter la prise de décisions stratégiques fondées sur des données, dynamisant ainsi la mise en œuvre du COSOP et ses résultats. Sur la base des indicateurs du cadre de résultats joint au COSOP, le système de S&E sera lié aux projets du FIDA au Sénégal, et notamment aux indicateurs de base – la pierre angulaire du système de gestion des résultats opérationnels du FIDA. Il sera également lié aux ODD et au système de suivi du PSE, et il produira périodiquement des études de cas.
49. Pour renforcer le suivi-évaluation au Sénégal, et garantir la durabilité des interventions du FIDA, le Fonds renforcera la capacité structurelle des systèmes de gestion axée sur les résultats en termes de développement et les compétences de suivi-évaluation. Deux activités stratégiques appuyées par le FIDA sont prévues:
- **Une certification en matière de suivi-évaluation par l'intermédiaire du Programme relatif au suivi-évaluation rural (PRiME):** Ce programme de formation et de certification se compose de deux modules requis sur les fondamentaux du suivi-évaluation. Après chaque module, les participants sont soumis à une évaluation rigoureuse et reçoivent une certification s'ils réussissent l'épreuve. Concernant les projets du FIDA au Sénégal, les responsables du suivi-évaluation devront participer au PRiME au cours de la première année de mise en œuvre du projet.
  - **Avancer la connaissance pour un impact agricole (AVANTI):** Ce programme vise à évaluer les lacunes structurelles des systèmes nationaux de gestion y compris en ce qui concerne le suivi-évaluation, les statistiques, la planification, la budgétisation et la responsabilité, et à produire un plan d'action pour combler ces lacunes.

## VII. Gestion du risque

Tableau 2  
Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Notation</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Politique/gouvernance	Bas/moyen	Si des changements de procédures sont nécessaires, une période de transition sera prévue pour faciliter l'adaptation et éviter tout changement brutal.
Portefeuille	Moyen	Suivre et évaluer le personnel de projet de façon plus rigoureuse en collaboration avec le Gouvernement. Cela impliquera une évaluation régulière du personnel, des contrats fondés sur la performance et le recrutement de ressources humaines par des sociétés de conseil spécialisées.
Fiduciaire – gestion financière	Moyen	La Division des services de gestion financière du FIDA adoptera une approche dynamique pour garantir le respect des exigences fiduciaires du FIDA afin de fournir l'assurance fiduciaire nécessaire.
Fiduciaire - marchés publics	Moyen	S'agissant de la passation des marchés, la Division Afrique de l'Ouest et du Centre ajustera dans le détail les accords de financement pour garantir une harmonisation entre les projets.
Environnement et climat	Moyen	Ce risque sera atténué par: i) la promotion de pratiques axées sur la résilience dans l'ensemble du programme de pays; ii) la souscription par les agriculteurs d'assurances agricoles (en partenariat avec la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal).
Autres risques propres au COSOP	Moyen	Ce risque sera atténué par l'adoption de modalités de cofinancement plus souples.

## COSOP results management framework

Country Strategy Alignment	Key Results for COSOP 2019-2024				
	Overall goal: Contribute to the achievement of SDG1 in Senegal through the sustainable increase of income of poor family farms and young agripreneurs <sup>1</sup>				
	Results linked to the SDGs and UNDAF	Strategic objectives (OS)	Lending and non-lending activities 2019-2024 *	Expected results indicators	Benchmarks in the achievement of the SOs
PES II PRACAS II PNIASAN Third Decentralization Law	SDG1, 2, 8, 9 12, 13	SO1: Production, productivity and profitability of family farms are sustainably increased within modernized value chains		% increase in production as a result of activities supported by the projects (PAFA-E) Trend in the volume of products marketed by FOs-MOs (PADAER) Job creation for youth /RMSEs in value chains (PAFA-E)	Level of income generated
	1.2	Improve farm production and productivity	PADAER II PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>% increase in the yields of supported farmers (PAFA-E)</li> <li>% of households that meet their input needs (PAFA-E)</li> <li>% of target groups that have introduced at least one new recommended technology (PAFA-E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of farmers with access to quality inputs</li> </ul>
	1.3	Promote climate-resilient practices, technologies and techniques	PADAER II PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>% target groups that have adopted at least one recommended climate-resilient technique (PAFA-E)</li> <li>Irrigated land developed or restored (PADAER II)</li> <li>Land with soil regenerated</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of beneficiaries who have adopted one climate-resilient technique</li> <li>Number of farmers with access to water for irrigation (PADAER II)</li> <li>Number of farmers with access to weather insurance</li> </ul>
	1.2	Facilitate production partnerships, access to financing <sup>2</sup> and market access	PAFA-E PADAER II	<ul style="list-style-type: none"> <li>% of FOs/MOs operating for at least 3 years (PAFA-E)</li> <li>% of households with access to agricultural credit and equipment (PAFA-E)</li> <li>Storage, processing or marketing infrastructure built or restored (PADAER II)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of FO/MO commercial partnerships formed</li> <li>Volume of funds raised and amount of financing mobilized (PADAER II)</li> </ul>
	1.2	Develop entrepreneurship among rural youth	Youth Project PADAER II	<ul style="list-style-type: none"> <li>% of enterprises (individual or RMSEs) viable 3 years after their creation</li> <li>Number of jobs created by entrepreneurs/RMSEs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of rural youth who have created an enterprise or improved an existing activity</li> </ul>
	SDG1, 2, 8	SO2: The professionalization of value-chain stakeholders, including farmers organisations, agripreneurs/ rural small and micro-		Number of FOs that provide services to their members (PADAER II) Number of jobs created by entrepreneurs and RMSEs (PAFA-E)	Number of farmers, FOs and incubation centres strengthened

<sup>1</sup> Agripreneur ("chef d'exploitation agricole") is widely used to designate a modernize way for farmers to practice agriculture in Africa with better integration in the market economy. It is a farmer entrepreneur with activities in agriculture and agri-business sector.

<sup>2</sup> IFAD could support projects on access to financing through the following activities: the financing of innovative pilot projects to create a climate of trust between farmers and FIs, the financing of studies, the gradual take-over of certain FI services.

		<b>enterprises, is strengthened</b>			
1.2	<i>Strengthen the organizational, governance and managerial capacity of FOs to offer quality services to smallholder farmers</i>	PADAER II PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of supported FOs that are more empowered (PADAER II, PAFA-E)</li> <li>• % of supported FOs that offer their members support services to the members' satisfaction (PADAER II, PAFA-E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of FOs created</li> <li>• Number of new services that benefit farmers</li> </ul>	
1.2	<i>Strengthen the organization and work of interdisciplinary professions</i>	PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of strategic plans and plans of action for value chain development prepared, monitored and evaluated (PAFA-E)</li> <li>• Number of recommendations emerging from the dialogue in value chain roundtables that are submitted to the national level for discussion (PAFA-E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of interdisciplinary professions strengthened</li> </ul>	
1.2	<i>Improve tools for access to information by value chain stakeholders (weather, market and other information)</i>	PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of target groups with access to market information</li> <li>• % of target groups with access to weather information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of beneficiaries with access to information (market and weather)</li> </ul>	
1.2	<i>Support the professionalization of incubation centres for young agripreneurs/RMSEs</i>	Youth Project	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of the target group with access to local business support services</li> <li>• Number of youth that have benefitted from an apprenticeship</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of incubation centres strengthened</li> <li>• Number of beneficiaries with access to local support services</li> </ul>	
<b>SDG16, 18</b>	<b>SO3: In country and sub regional partnerships for scaling up of good practices and implementation of pro-poor policy in rural areas are strengthened</b>		<b>Greater recognition of the projects' good practices in national and regional policies</b>	<b>Number of initiatives launched to share project achievements with the Government and other key stakeholders</b>	
3.2	<i>Facilitate inclusive policy dialogue for greater recognition of project achievements in national and regional policies</i>	FOs for ACP (ACP countries) IPAR CNCR, ASPRODEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of recommendations from multistakeholder consultations submitted to the national level for discussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of multistakeholder meetings held on policy-related topics</li> <li>• Number of position papers prepared</li> <li>• IFAD participation in the G15</li> </ul>	
	<i>Improve communication and knowledge management among projects at the national and subregional level</i>	PROCASUR (multicountry AOC)  FNDASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of good practices in Senegal disseminated and replicated in the AOC</li> <li>• Number of good practices adopted by other TFPs in Senegal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of national workshops, exchange trips organized (PADAER II)</li> <li>• Number of innovations capitalized on and shared with stakeholders (PADAER II)</li> <li>• Number of communication tools developed through IFAD interventions</li> </ul>	
	<i>Develop synergies with TFPs and even United Nations agencies to multiply the effects and scale up successes</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of cofinancing from other TFPs mobilized</li> <li>• Number of initiatives developed in synergy with United Nations agencies, especially the two other RBAs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of partnership agreements with the other TFPs</li> <li>• Number of pilot initiatives implemented with WFP and /or FAO</li> </ul>	

## French version : Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement sur la stratégie du pays	Résultats clés du COSOP 2019-2024				
	Objectif général : contribuer à la réalisation de l' ODD1 par une augmentation durable des revenus des exploitations familiales pauvres et des jeunes agripneur(e)s				
	Résultats liés aux ODD et PNUAD	Objectifs stratégiques (OS)	Activités de prêts et hors prêts* sur 2019-2024	Indicateurs de résultats attendus	Indicateurs d'étape par rapport à l'atteinte des OS
<b>PSE 2</b> <b>PRACAS 2</b> <b>PNIASAN</b> <b>Acte 3 de la décentralisation</b>	ODD1, 2, 8, 9, 12, 13	<b>OS1 : la production, la productivité et la rentabilité des exploitations familiales sont durablement augmentées au sein de filières agricoles modernisées</b>		<b>% d'augmentation de la production additionnelle issue des activités soutenues par les projets (PAFA-E)</b> <b>Evolution du volume de produits commercialisés par les OP-OM (PADAER)</b> <b>Création d'emploi pour les jeunes /MPER dans les filières (PAFA-E)</b>	<b>Niveaux de revenus générés</b>
	1.2	<i>Améliorer la production et la productivité des exploitations agricoles</i>	<i>PADAER 2 PAFA-E</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% d'augmentation des rendements des producteurs appuyés (PAFA-E)</li> <li>% des ménages qui satisfont leurs besoins d'intrants (PAFA-E)</li> <li>% groupes-cibles ayant adopté au moins une nouvelle technologie conseillée (PAFA-E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de producteurs ayant accès aux intrants de qualité</li> </ul>
	1.3	<i>Promouvoir des pratiques, des technologies et des techniques résilientes au changement climatique</i>	<i>PADAER 2 PAFA-E</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% groupes-cibles ayant adopté au moins une des techniques résilientes aux CC conseillée (PAFA-E)</li> <li>Périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état (PADAER2)</li> <li>Superficies de sols régénérées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires ayant adopté une technique résiliente aux CC</li> <li>Nombre de producteurs ayant accès à l'eau d'irrigation (PADAER2)</li> <li>Nombre de producteurs ayant accès à une assurance climat</li> </ul>
	1.2	<i>Faciliter des partenariats productifs, l'accès au financement<sup>3</sup> et l'accès au marché</i>	<i>PAFA-E PADAER 2</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des binômes OP-OM fonctionnels pendant au moins 3 ans (PAFA-E)</li> <li>% des ménages ayant accès au crédit de campagne et d'équipement (PAFA-E)</li> <li>Infrastructure de stockage, de transformation ou de commercialisation construite ou remise en état (PADAER2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats commerciaux OP-OM construits</li> <li>Volume des fonds-leviers et des montants de financement mobilisés (PADAER2)</li> </ul>
	1.2	<i>Développer l'entrepreneuriat des jeunes ruraux</i>	<i>Projet Jeune PADAER 2</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% d'entreprises (individuelles ou MPER) viables après 3 ans de création</li> <li>Nombre d'emplois générés par les entrepreneur(e)s/MPER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de jeunes ruraux ayant créé une entreprise ou renforcé une activité existante</li> </ul>
	ODD1, 2, 8	<b>OS2 : La professionnalisation des acteurs des filières, y compris les organisations de producteurs, et les agri-</b>		<b>Nombre d'OP qui fournissent des services aux membres (PADAER2)</b> <b>Nombre d'emplois créés par les entrepreneur(e)s et les MPER (PAFA-E)</b>	<b>Nombre de producteurs, d'OP et de structures d'incubation renforcés</b>

<sup>3</sup> Le FIDA pourra accompagner les projets sur l'accès au financement par les activités suivantes : financement d'expériences pilotes innovantes pour créer un climat de confiance entre les producteurs et les IF : financement d'études, prise en charge dégressive de certains services de l'IF

		<b>preneur(e)s est renforcée</b>			
1.2	<i>Renforcer les capacités organisationnelles, de gouvernance et de gestion des OP à offrir des services de qualité aux petits producteurs</i>	PADAER 2 PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % des OP appuyées qui ont amélioré leur stade d'autonomie (PADAER2, PAFA-E)</li> <li>• % des OP soutenues qui offrent des services d'appui à leurs membres à la satisfaction de ceux-ci (PADAER2, PAFA-E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'OP formées</li> <li>• Nombre de nouveaux services dont les producteurs bénéficient</li> </ul>	
1.2	<i>Renforcer la structuration et le fonctionnement des interprofessions</i>	PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans stratégiques et plans d'actions de développement des filières élaborés, suivis et évalués (PAFA-E)</li> <li>• Nombre de recommandations issues des concertations des tables filières qui sont présentées pour discussion au niveau national (PAFA-E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interprofessions renforcées</li> </ul>	
1.2	<i>Renforcer les outils d'accès à l'information pour les acteurs des filières (information météo, information sur les marchés, etc.)</i>	PAFA-E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % des groupes-cibles ayant accès aux informations sur les marchés</li> <li>• % des groupes-cibles ayant accès à l'information climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de bénéficiaires ayant accès aux informations (marché et climat)</li> </ul>	
1.2	<i>Accompagner la professionnalisation des structures d'incubation des jeunes agri-preneur(e)s/MPER</i>	Projet Jeune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % du groupe-cible ayant accès à des services de proximité d'appui aux entreprises</li> <li>• nombre de jeunes ayant bénéficié d'un apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures d'incubation renforcées</li> <li>• Nombre de bénéficiaires ayant accès aux services d'appui de proximité</li> </ul>	
<b>ODD16, 18</b>	<b>OS3: Les partenariats nationaux et régionaux sont renforcés pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques et la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté rurale</b>		<b>Une meilleure prise en compte des acquis et bonnes pratiques des projets dans les politiques publiques nationales et régionales</b>	<b>Nombre d'initiatives prises pour partager les acquis des projets avec le Gouvernement et d'autres acteurs clés</b>	
3.2	<i>Faciliter un dialogue politique inclusif pour une meilleure prise en compte des acquis des projets dans les politiques publiques nationales et régionales</i>	FOs for ACP (ACP countries) IPAR CNCR, ASPRODEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recommandations issues des concertations multi-acteurs qui sont présentées pour discussion au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres multi-acteurs organisées sur des thèmes liés aux politiques</li> <li>• Nombre de documents de position élaborés</li> <li>• Participation du FIDA dans le G15</li> </ul>	
	<i>Améliorer la communication et la gestion des connaissances entre les projets aux niveaux national et sous régional</i>	PROCASUR (multi pays AOC)  FNDASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bonnes pratiques du Sénégal vulgarisées et dupliquées dans la sous-région AOC</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques adoptées par d'autres PTF au Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ateliers nationaux, de voyages d'échanges organisés (PADAER2)</li> <li>• Nombre d'innovations capitalisées et partagées avec les acteurs (PADAER 2)</li> <li>• Nombre d'outils de communication élaborés sur les interventions FIDA</li> </ul>	
	<i>Développer des synergies avec les PTF y compris le SNU afin de démultiplier les effets et de mettre à échelle les succès</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de cofinancements mobilisés auprès d'autres PTF</li> <li>• nombre d'initiatives développées en synergie avec les agences du SNU, en particulier les 2 autres RBAs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de conventions de partenariats avec les autres PTF</li> <li>• Nombre d'expériences pilotes engagées avec PAM et/ou FAO</li> </ul>	

## Transition scenarios<sup>4</sup>

1. Over the past three years, Senegal has experienced fairly vigorous economic growth with an average of 6.6% over the 2015-2017 period. This growth is expected to continue and in some circumstances strengthen, thanks to the substantial investments in infrastructure and the performance of the agricultural and industrial sectors. We consider three possible trajectories for the next 5 years:
2. **Base scenario:** As anticipated by EIU<sup>5</sup>, real GDP growth is expected to stabilize at around 6.3% in 2019-21 before rising to an average of 9.8% in 2022-23 following start-up production of oil and natural gas. Thus over the five year period (2019-2023), **average GDP growth will be 7.7%**. Public debt will likely stabilize at 51% of GDP while inflation will remain at about 1.5% slightly below the WAEMU target of 2%. The government's commitment to further increase public investment, with a focus on transport infrastructure and energy, is expected to support growth. However, risks such as climate variability and delayed oil and gas production can reduce growth expectations.
3. **High scenario:** This scenario is more in line with the Senegalese government's drive for higher growth coupled with lower public debt and moderate inflation<sup>6</sup>. Reinforcing the current drivers of the Senegal Emerging plan, it is expected that, over the 2019-2023 period, the growth rate should average 8.9%. This renewed activity would be driven by the good performance of the primary, secondary and tertiary sectors, and in particular thanks to investments in the energy sector with the new MCC Compact along with the exploitation of oil and gas resources from 2022. The World Bank<sup>7</sup> has indicated that the total government revenues from the "SNE deep offshore oil field" and the "Grand Tortue Ahmeyin (GTA) ultra-deep offshore gas field" could vary between 1 and 8 percent of GDP annually depending on the oil and gas prices, with a baseline of 4.4 percent of 2017 GDP. The public debt, as a ratio to GDP, is expected to decrease as low as 46.2% starting from 2019 due to fiscal consolidation and measures to be taken to curb off-budget operations that are likely to put pressure on debt levels.
4. **Low scenario:** Unlike the above trajectory, this scenario recognizes that growth will still be high given the fundamentals. However, due to adverse climate conditions, rainfed agriculture performance will be subject to fluctuations including setbacks. In addition, the complexity of oil and gas production and the government's inexperience with the sector pose serious risks of delaying the start of operations beyond 2023. As a result, economic growth would be around 6.5% over the 2019-2023 period, failing to meet the high expectations stemming from the second phase of PSE.
5. Taking into account lessons learned from the first phase of the implementation of the Emerging Senegal Plan, positive macroeconomic trends, the commitment of development partners to accompany reforms, the resilience of the economy to recurrent climate shocks, and current debates on the management of the oil windfall, it is quite plausible to consider the basic scenario as quite likely.

<sup>4</sup> To be prepared by COSOP team, backstopped by Regional Economist, with inputs from FOD (on 2(a)) and OPR (2(b))

<sup>5</sup> Economic Intelligence Unit, Senegal country report, October 2018

<sup>6</sup> Comité National de Politique Economique (CNPE). « Programme pluriannuel pour le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2019-2023 », Octobre 2018.

<sup>7</sup> World Bank « Systematic country diagnostic of Senegal », October 2018



**Table 1: Projections for key macro-economic and demographic variables<sup>8</sup>**

Case	Base	High	Low
Av. GDP growth (2019-2023)	7.7	8.9	6.5
GDP/capita (2018) ppp 2011 \$	2583	2600	2583
Public debt (% of GDP) (2019-2023)	50.8	46.2	64
Debt service ratio (2019)	7.6	5.0	12.0
Inflation rate (%) (2019-2023)	1.5	1.9	0.8
<b>Rural population</b>	2018: 8 507 786		
	2024: 9 503 190		
	Annual growth rate: 1.9%		
<b>Investment Climate for rural business<sup>9</sup></b>	Rating: 4/6 Senegal offers a stable political environment, relatively good infrastructure, strong institutions, and a favorable geographic position. One significant challenge is the absence of a comprehensive land tenure rights law.		
<b>Vulnerability to shocks<sup>10</sup></b>	Rating: 3/6 High dependence of the agricultural sector on rainfed production means that Senegalese agricultural households are particularly vulnerable to the effects of climate change (rainfall deficit, high variability, salinization) <sup>11</sup> ; moderate political risk for the upcoming elections (2019)		

### Implications for IFAD's country programme

6. During phase 2 of the Senegal Emergent Plan, agriculture continues to occupy a central place through the implementation of PRACAS 2. The COSOP priorities, in particular the development of modernized agricultural value chains, professionalization of actors and the development of partnerships for scaling up, will fit perfectly into this global environment in search of sustained but more inclusive growth.
7. The optimistic environment resulting from the progress made in recent years and promising prospects is attracting many public and private partners, providing increased opportunities for co-financing and partnerships. However, these partnerships are prone to delays inherent in collaborative initiatives between partners with different cultures and procedures.

<sup>8</sup> Data sources: World Bank's "Global Economic Prospects", with 2-year projections; IMF Article IV consultations, with 2-year projections; Economic Intelligence Unit (EIU) "Country Forecasts" with 4-year projections.

<sup>9</sup> Rating (1-6), based on justified qualitative assessment. Source RSPA

<sup>10</sup> Rating (1-6), based on justified qualitative assessment of vulnerability to climate change; food price shocks; political risk.

<sup>11</sup> Adverse weather conditions cause a sharp slowdown in economic growth (probability high, impact moderate, intensity 12/25) – EIU, 2018

## Questions relatives au secteur agricole et aux zones rurales

1. Selon la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal conduite en 2011 (ESPS-II), près d'un ménage sénégalais sur deux est pauvre. Le Sénégal mesure la pauvreté sur la base d'une ligne de pauvreté alimentaire qui indique les dépenses de consommation nécessaires pour permettre à un adulte d'acheter l'équivalent de 2 400 kilocalories par jour. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est estimée à 46,7% en 2011 alors qu'elle se situait à 48,3% en 2005-2006 et à 55,2% en 2001-2002. Il existe des disparités de niveaux de pauvreté selon le milieu. L'étude ESPS-II a montré que la pauvreté était plus élevée en milieu rural qu'en zone urbaine. Si à Dakar l'incidence de la pauvreté se situait à 26,1%, elle était de 41,2% dans les autres zones urbaines et atteignait une proportion de 57,3% en milieu rural. Par conséquent, environ deux habitants pauvres sur trois vivent dans les zones rurales, contre un sur quatre à Dakar.
1. Pour prendre en compte les différences de niveaux de vie entre Dakar, les autres centres urbains et les zones rurales, l'étude a calculé trois lignes de pauvreté nationale : 598 FCFA en zone rurale, 798 FCFA dans les autres centres urbains et 1 053 FCFA à Dakar. Les résultats, du point de vue régional, montre que l'incidence de la pauvreté était très forte au Sud (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda), à l'Est (Tambacounda, Kédougou) et au Centre (Kaolack, Kaffrine, Fatick) où elle dépassait 60% ; elle était relativement forte à Diourbel, Matam et Thiès, se situant entre 40 et 60% et était moins forte dans les régions de Dakar, Louga et Saint-Louis (moins de 40%).
2. En l'absence de statistiques officielles récentes, des simulations de la Banque mondiale<sup>12</sup> indiquent que la pauvreté monétaire pourrait avoir diminué de 3 à 5 p.p. par rapport à son niveau de 2011 (46,7%) surtout dans les zones rurales. Les progrès notables enregistrés dans l'agriculture, qui est un réceptacle important de la population active et présente une élasticité de la pauvreté à la croissance relativement plus élevée serait à l'origine de ces changements. L'enquête nationale sur l'emploi – 2015<sup>13</sup> confirme que l'agriculture est une source principale d'emploi pour les personnes pauvres vivant pour la majorité en zones rurales, puisqu'elle pourvoit 30% des emplois indépendants et représente 63% de l'emploi total au Sénégal.
3. En considérant la période 2001-2016, la réduction des niveaux de l'extrême pauvreté n'est pas satisfaisante. En cause la croissance économique qui n'a pas été suffisamment forte et inclusive sur la période. De plus, les effets négatifs et récurrents de la sécheresse ainsi que les délestages d'électricité assez fréquents ont plombé les progrès escomptés<sup>14</sup>. Ces dernières années, la croissance économique s'est fortement améliorée pour être autour de plus de 6% depuis 2015. Les projections indiquent une stabilisation dans les trois prochaines années, une légère remontée à 6,9% en 2021 pour atteindre plus de 9% vers 2022-2023 avec le démarrage de l'exploitation des énergies fossiles (pétrole et gaz naturel)<sup>15</sup>.
4. Malgré la croissance relativement rapide notée ces dernières années, l'économie sénégalaise continue de générer relativement peu d'emplois, notamment dans le secteur formel. Cette situation entraîne une augmentation du chômage dans un contexte de hausse régulière de l'offre de travail. Selon la Banque mondiale<sup>16</sup>, le

<sup>12</sup> World Bank, 2018 ibidem

<sup>13</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) « Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal 2015 », Novembre 2016.

<sup>14</sup> OCDE (2017), « Examen multidimensionnel du Sénégal » : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement, Editions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264273092-fr>

<sup>15</sup> Economic intelligence Unit, 2018

<sup>16</sup> World Bank, 2018 ibidem

taux de chômage est passé de 15,7% en juin 2015 à 16,6% à la fin de l'année 2016. Le chômage frappe particulièrement les jeunes et les femmes.

5. La mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent depuis 2014, notamment son volet protection sociale constitue un élément important dans la prise en charge des couches les plus vulnérables. Dans cette perspective, le gouvernement a mis en place plusieurs programmes de filets sociaux. Il s'agit notamment des cartes d'égalité de chance pour les personnes vivant avec un handicap, le programme national des bourses de sécurité familiale (PNBSF), la couverture maladie universelle (CMU) et le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC).
6. Hormis ces transferts publics, la pauvreté est aussi atténuée par les transferts privés qui représentent environ 10% du PIB soit 588 milliards de FCFA en 2011<sup>17</sup>. Selon un sondage Gallup (2016), un sénégalais sur deux a reçu une aide monétaire ou en nature d'un tiers vivant sur ou en dehors du territoire. Ces montants élevés de transferts dont 72% sont destinés à la consommation courante, contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations et constituent une alternative et ou un complément aux programmes de protection sociale.

---

<sup>17</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), « Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2013 », Février 2016.

# Étude contextuelle PESEC

## Table des matières

### Partie I: Socio-économie

- Analyse de la situation
- Dépenses publiques et investissements dans les secteurs socioéconomiques.
- Cadre législatif et politique
- Programmes existants
- Ciblage

### Partie II: Environnement et Climat

- Analyse de la situation
- Défis environnementaux et impacts sur le développement agricole et la pauvreté rurale
- Défis climatiques et impacts sur le développement agricole et la pauvreté rurale
- Dépenses publiques et investissements dans le secteur de l'environnement.
- Cadre législatif et institutionnel
- Partie III: Intégration thématique
- Identification de l'impact, évaluation et enseignements tirés des programmes du FIDA
- Recommandations visant à améliorer la capacité d'adaptation face à l'environnement et au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural

Références

## Partie I: Socio-économie

### Analyse de la situation

#### Démographie

1. La population du Sénégal était de 13,5 millions en 2013 selon le dernier recensement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)<sup>18</sup>. En 2016, elle est estimée à 15,4 millions par la Banque Mondiale. Elle se caractérise par une forte croissance. D'un peu plus de 3 millions en 1960, elle est passée à plus de 9,8 millions en 2002 pour atteindre 15,4 millions en 2016. Bien qu'on se rapproche de la parité avec 49,9% d'hommes contre 50,1% de femmes, il existe des disparités par groupes d'âges (ANSD, 2016<sup>19</sup>). On retrouve plus de femmes parmi les 15-64 ans (51,4% contre 48,6% pour les hommes); les garçons sont plus nombreux que les filles chez les moins de 15 ans (48,3% contre 51,7%).
2. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population sénégalaise est passée de 2,7% sur la période 1976-1988 à 2,5% entre 1988-2002 et 2002-2013. Le Sénégal a une population jeune, avec une moyenne d'âge de 22,7 ans et la moitié de la population ayant moins de 18 ans. Cette population jeune est en augmentation et, selon les prévisions, la main d'œuvre augmenterait de 36% durant la prochaine décennie (Banque Mondiale, 2014<sup>20</sup>). Les personnes de moins de 25 ans représentent 60% de la population, parmi lesquelles 16,6% n'ont pas d'emploi<sup>21</sup>. Les enfants âgés de 6 à 14 ans représentent 23,2% de la population dont la majorité vit en milieu rural (60,5%).
3. La densité moyenne de 65 habitants/km<sup>2</sup> cache de fortes disparités sur le plan spatial, l'Ouest et le Centre étant les plus peuplés. La région de Tambacounda au Sud-Est, occupant la superficie la plus importante (21,5% du territoire), compte seulement 5% de la population nationale, avec une densité de 16 habitants/km<sup>2</sup>. La région de Dakar concentre presque le quart de la population (3,1 millions d'habitants) et a la plus forte densité (5.739 habitants/km<sup>2</sup>), pour une superficie de 0,3% seulement du territoire. La population sénégalaise reste majoritairement rurale. De 59,3% en 2002, elle est passée à 54,8% en 2013, malgré l'urbanisation croissante (39%, 40,7% et 45,2% en 1988, 2002 et 2013 respectivement).

#### Économie

4. L'économie sénégalaise reste l'une des plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest avec un taux de croissance supérieur à 6% sur trois années consécutives. De 6,5% en 2015, il est passé à 6,7% en 2016, sachant que 6,8% et 7% sont attendus en 2017 et 2018. Avec le début de l'extraction du pétrole/gaz en 2020-2022, il devrait atteindre 9% voire 12%. Cette croissance est tirée par les investissements des projets phares du Plan Sénégal Emergent -PSE- en termes d'infrastructures, mais aussi par les améliorations dans la production agricole.
5. La croissance a été essentiellement tirée par la production agricole, surtout arachidière, pendant les 25 premières années après les indépendances ; mais les services sont devenus un des moteurs stables de croissance depuis plusieurs années<sup>22</sup>. Le secteur tertiaire occupe la première place en termes de part moyenne dans le PIB, suivi du secondaire et du primaire. Entre 1997 et 2011, les parts moyennes de ces secteurs ont été de 60%, 22% et 17% respectivement pour le tertiaire, le secondaire et le primaire. Avec le secteur primaire, l'agriculture a la plus faible contribution dans le PIB mais représente plus de 50%

<sup>18</sup> ANSD. 2014. Rapport définitif RGPHAE 2013. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Septembre 2014.

<sup>19</sup> ANSD. 2016. Analyse Genre des bases de données existantes. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. ONU-Femmes.

<sup>20</sup> Banque Mondiale. 2014. Situation économique du Sénégal : Apprendre du passé pour un avenir meilleur. Première édition. World Bank Group. Décembre 2014

<sup>21</sup> <https://tradingeconomics.com/senegal/unemployment-rate>

<sup>22</sup> OCDE, 2017

de l'emploi total du pays en 2015. Cependant la contribution du secteur agricole à l'économie reste encore faible, malgré l'importance des dépenses qui y sont consacrées. Les transferts des migrants occupent une part non négligeable dans le PIB, passant de 6% en 2001 à 9% en 2009, avant d'atteindre 12,3% du PIB en 2013.

6. La croissance économique ne semble pas être pro-pauvre et inclusive, vu l'importance de la pauvreté et des inégalités au Sénégal, particulièrement en milieu rural. Les femmes et les jeunes qui sont plus dans des activités à faible productivité et qui ont des difficultés d'accès au crédit profitent moins de la croissance. Au regard de la répartition géographique, la croissance a plus profité à Dakar, capitale économique et administrative concentrant 80% des services et sièges sociaux des entreprises du Sénégal.

### **Pauvreté**

7. Le taux de pauvreté a diminué de 55,2% à 48,3% entre 2001 et 2005, avant d'atteindre 46,7% en 2011. Ce taux, ou incidence de la pauvreté, correspond à la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté nationale. Sur la base du seuil de pauvreté international, 38% de la population vivait dans l'extrême pauvreté en 2011, avec moins de 1,90 USD PPA<sup>23</sup> par jour. Les enquêtes de pauvreté montrent des différences entre zones rurales et urbaines, mais avec une prépondérance en milieu rural. D'après l'ESPSII<sup>24</sup>, le milieu rural affiche un taux de pauvreté plus important (57,1%), comparé à Dakar (26,1%) et aux autres centres urbains (41,2%). Bien que la pauvreté soit importante en milieu rural, il existe des différences entre régions. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés à Kolda (76,6%), suivie de Kédougou (71,3%), Sédhiou (68,3%), Fatick (67,8%) et Ziguinchor (66,8%)<sup>25</sup>, comme illustré par la *Figure 1*. D'un point de vue agro-écologique, la région des Niayes dominée par l'horticulture et la Vallée du Fleuve Sénégal disposant d'infrastructures d'irrigation, ont les taux de pauvreté les moins élevés.
8. Ces tendances sont confirmées par les résultats de l'EDS Continu 2017 qui montrent que Kaffrine, Kolda et Sédhiou concentrent les niveaux de pauvreté les plus élevés, avec plus de 80 % de la population classés dans les deux premiers quintiles, suivies de Kédougou et Tambacounda (*ANSD et ICF, 2018*<sup>26</sup>). Les régions du Centre et du Sud sont les plus touchées par la pauvreté relative (*Carte 1*). Les disparités régionales s'observent également sur les niveaux de pauvreté multidimensionnelle, qui va au-delà de l'aspect monétaire. L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) était de 52% en 2014 au Sénégal ; les régions de Dakar, Saint-Louis et Thiès ont les taux les plus faibles, avec 26,1%, 39,5% et 41,3% respectivement (*OECD, 2017*<sup>27</sup>).
9. En plus des disparités régionales, les enquêtes montrent que la pauvreté affecte plus les ménages dirigés par les femmes, les ménages polygames, les ménages dirigés par les personnes avec un faible niveau d'éducation et ceux dirigés par des personnes âgées de plus de 60 ans. On note également une baisse pour les autres indicateurs de pauvreté, comme la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté, exceptionnellement pour les autres centres urbains où la sévérité de la pauvreté a augmenté entre 2005 et 2011 (*Tableau 1*).
10. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Sénégal est en hausse passant de 0,456 en 2010 à 0,494 en 2015 (*Figure 1*). Il affiche une nette progression entre 2014 et 2015, permettant au Sénégal de gagner 7 places dans le classement

<sup>23</sup> Parité de Pouvoir d'Achat

<sup>24</sup> Deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal.

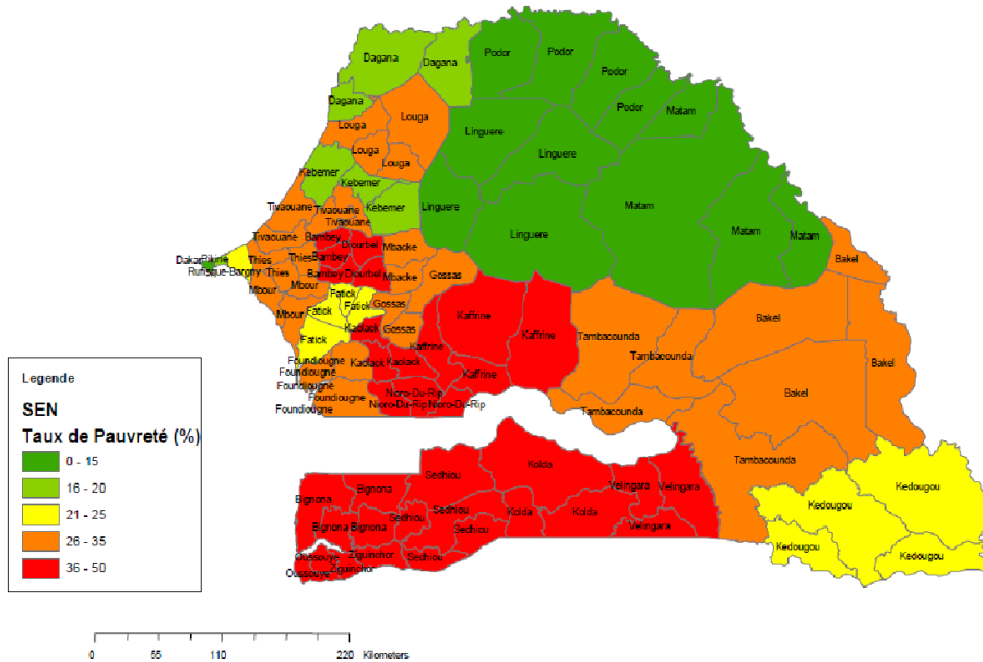
<sup>25</sup> ESPSII

<sup>26</sup> ANSD et ICF. 2018. Sénégal- Enquête Démographique et de Santé Continu (EDS-Continu) 2017. The DHS Program ICF. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. Septembre 2018

<sup>27</sup> OCDE. 2017. Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement, Editions OCDE, Paris.

mondial – 170<sup>ème</sup> à 162<sup>ème</sup>. Ce qui pourrait s’expliquer par les politiques de protection sociale développées par le gouvernement pour réduire les inégalités. Cependant, l’indice du Sénégal reste faible comparé à la moyenne de l’Afrique subsaharienne. Il n’a augmenté que de 1,65% en moyenne annuelle sur la période 2010-2015. Ce qui s’explique par les maigres performances dans l’éducation avec une durée moyenne de scolarisation de la population de 2,8 années, malgré une espérance de vie de 66,9 ans et un revenu par tête de 2250 USD PPA 2011<sup>28</sup>.

Carte 1 : Taux de pauvreté des régions du Sénégal



source : <http://paris21.org/sites/default/files/1699.pdf>

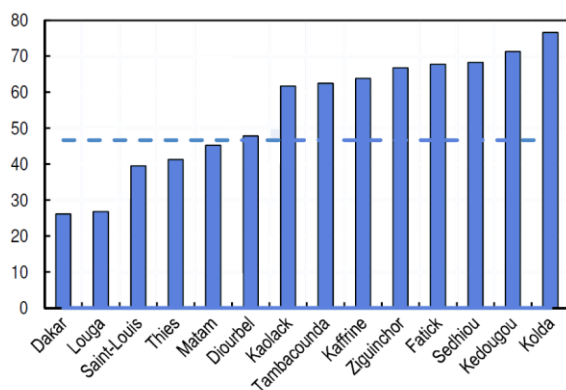
<sup>28</sup> ONU-Sénégal. 2018. Bilan Commun de Pays (BCP) du Plan Cadre d’Assistance du Systèmes des Nations Unies au Sénégal 2012-2018. Rapport final. [http://onusenegal.org/documents/Rapport\\_final\\_du\\_Bilan\\_Commun\\_Pays\\_CCA%20\\_du\\_Senegal-version\\_6\\_mars\\_2018.pdf](http://onusenegal.org/documents/Rapport_final_du_Bilan_Commun_Pays_CCA%20_du_Senegal-version_6_mars_2018.pdf)

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de pauvreté au Sénégal de 1994 à 2011

Indicateurs de pauvreté	Dakar	Autres centres urbains	Rural	National
<i>Enquête : ESAM-I (1994/1995)</i>				
Incidence de la pauvreté	56.4	70.7	71.0	67.9
<i>Enquête : ESAM-II (2001/2002)</i>				
Incidence de la pauvreté	38.0	45.0	65.1	55.2
Intervalle de confiance (95%)	[33.8-42.2]	[39.3-50.7]	[62.1-68.0]	[52.9-57.5]
Profondeur de la pauvreté	10.2	13.4	21.2	17.2
Sévérité ou gravité de la pauvreté	3.8	5.5	9.1	7.3
<i>Enquête : ESPS-I (2005/2006)</i>				
Incidence de la pauvreté	28.1	41.3	58.8	48.3
Intervalle de confiance (95%)	[23.5-32.6]	[38.0-44.6]	[55.6-62.0]	[46.1-50.6]
Profondeur de la pauvreté	6.8	11.6	20.2	15.4
Sévérité ou gravité de la pauvreté	2.4	4.8	9.5	6.9
<i>Enquête : ESPS-II (2010/2011)</i>				
Incidence de la pauvreté	26.1	41.2	57.1	46.7
Intervalle de confiance (95%)	[20.1-32.1]	[36.9-45.5]	[53.5-60.1]	[44.1-49.3]
Profondeur de la pauvreté	5.8	13.1	18.6	14.5
Sévérité ou gravité de la pauvreté	2.1	5.9	8.7	6.6

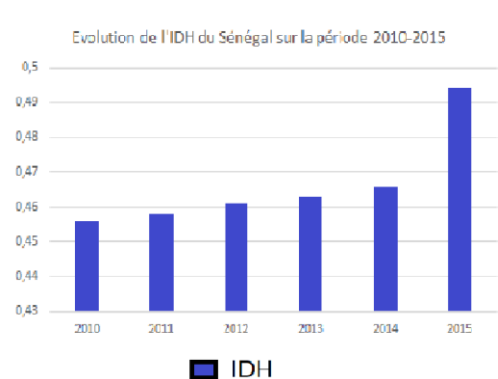
Source : Enquêtes ANSD

Figure 1 : Taux de pauvreté par région



Source : ANSD

Figure 2 : Evolution de l'IDH (2010-2015)



Source : Human Development Reports, UNDP

## Sécurité alimentaire et nutritionnelle

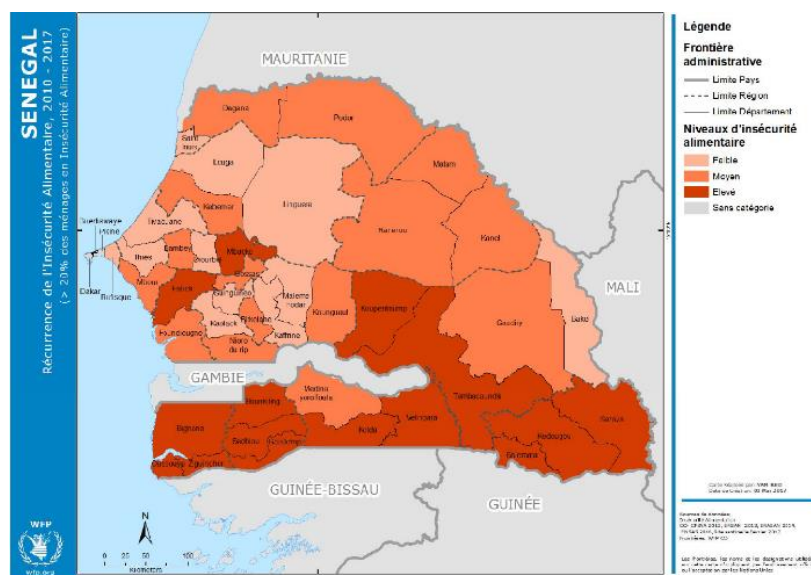
11. Le Sénégal occupe la 66<sup>ème</sup> place sur 119 pays selon l'indice de la faim dans le monde (GHI) de 2018; indice qui a diminué de plus de la moitié entre 2000 et 2018 passant de 37,3 à 17,2. Malgré ces évolutions, le Sénégal reste exposé à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, avec des disparités géographiques et régionales persistantes. En comparant l'AGVSAN de 2010 à l'ENSAN de 2013, l'insécurité alimentaire est passée de 15,1% à 25,1% ; et de 28% en 2014 à 30,43% en 2017<sup>29</sup>. En milieu urbain, 9% des ménages sont en insécurité alimentaire ; taux qui est plus de deux fois plus élevé en milieu rural avec 21% des ménages en insécurité alimentaire.

<sup>29</sup> PAM. 2017. Analyse Intégrée du Contexte- Sénégal 2017. PAM, SECNSA



12. Comme pour la pauvreté, les régions du Sud et du Sud-Est du pays, notamment Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et Kédougou, sont les plus affectées par l'insécurité alimentaire (*Carte 2*). L'insuffisance des infrastructures de transport mais également l'instabilité qui caractérise la Casamance depuis plusieurs décennies justifient en partie cette insécurité alimentaire. Les ménages pauvres, ceux qui vivent en milieu rural et ceux qui dépendent de l'agriculture sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire. Des résultats similaires sont ressortis de l'analyse des données du projet *Ending Rural Hunger*<sup>30</sup>. L'insécurité alimentaire affectent plus les populations rurales, les ménages avec une petite taille (moins de 10 personnes) et les ménages dirigés par des femmes ou des jeunes de moins de 40 ans<sup>31</sup>. Les ménages vulnérables et marginalisés, comme ceux vivant avec le VIH, font partie des groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire. En 2016, il a été estimé que 20,7% des ménages touchés par le VIH au niveau national étaient en situation d'insécurité alimentaire; taux qui était deux fois plus élevé à Kolda avec 47,8%<sup>32</sup>.
13. Quant à la *malnutrition*, on note une baisse de la prévalence pour certains indicateurs sur la période 2000-2015. La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans a diminué de 29% à 20,55%, celle de la malnutrition aiguë est passée de 10% à 7,85%, et la prévalence de l'insuffisance pondérale de 20,3% à 15,5%<sup>33</sup>. En 2017, les taux de prévalence chez les enfants de moins de 5 ans étaient les suivants : 17% pour la prévalence du retard de croissance ou malnutrition chronique, 9% pour l'émaciation ou malnutrition aiguë, 14% pour l'insuffisance pondérale et 1% pour l'excès pondéral<sup>34</sup>. Comme le montre la *Figure 3*, ces taux affichent une tendance à la baisse sur la période 2010-2017.

Carte 2 : Niveaux d'insécurité alimentaire par région



Source : PAM, 2017

<sup>30</sup> <https://endingruralhunger.org/>

<sup>31</sup> Hathie, I., Seydi, B., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Reducing economic and environmental vulnerability to achieve food and nutrition security in Senegal. Ending Rural Hunger- Senegal Policy Brief

<sup>32</sup> Ministère de la santé et PAM. 2016. Évaluation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes et ménages infectés et affectés par le VIH/sida

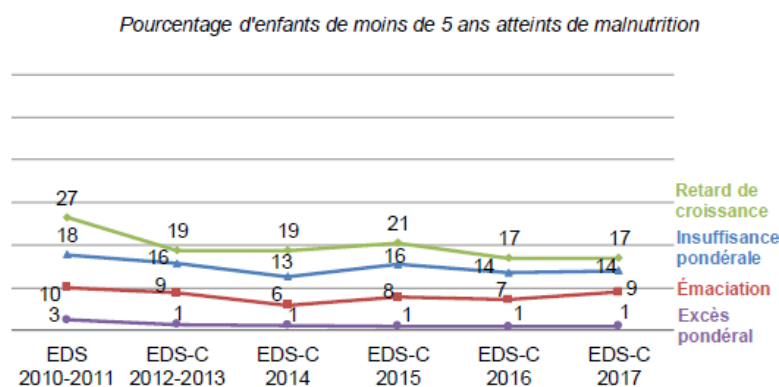
<sup>33</sup> World Bank. 2017. . Project Performance Assessment Report : Une décennie de soutien de la Banque mondiale au programme de nutrition du Sénégal. Washington, DC : World Bank.

<sup>34</sup> <https://ieg.worldbankgroup.org/sites/default/files/Data/reports/ppar-senegal-fr-06052017.pdf>

<sup>34</sup> ANSD et ICF. 2018.

14. La *malnutrition chronique* connaît de fortes variations selon l'âge (8 % pour les 6-8 mois et 23 % pour les 24-35 mois), le milieu de résidence (10% en zones urbaines contre 20% en zones rurales), la situation socio-économique du ménage (28% parmi les enfants des ménages qui sont dans le quintile le plus faible et 7% pour ceux dans le quintile le plus élevé) et le niveau d'instruction de la mère (11% pour les enfants dont la mère a un niveau moyen/secondaire ou plus, et 20% pour ceux dont la mère n'a aucun niveau d'instruction). Le niveau socioéconomique des ménages constitue un déterminant majeur du statut nutritionnel. La malnutrition est plus élevée dans les régions du Sud et du Sud-Est comme Kolda (32%), Kédougou (29%), Sédhiou (27%) et Tambacounda (26%) où l'essentiel de la population se trouve dans les quintiles les plus faibles. Les taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale dépassaient le seuil d'urgence dans les régions du Nord et de l'Est en 2015: Podor (18,2%), Matam (16,5%), Louga (16%) et Tambacounda (12,5%)<sup>35</sup>. La *malnutrition aiguë globale* enregistre une faible variation selon le sexe (6% chez les filles contre 8% chez les garçons) et le milieu de résidence (8% en milieu rural et 5% en milieu urbain)<sup>36</sup>.

Figure 3: Evolution de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans (2010-2017)



Source : ANSD et ICF, 2018

15. Pour les *carences en micronutriments*, comme le fer, environ sept enfants (6-59 mois) sur dix sont anémiés. Comme pour la malnutrition chronique, la prévalence de l'anémie chez les enfants est plus importante en milieu rural (76%) qu'urbain (61%). Les deux régions présentant les pourcentages les plus élevés d'enfants anémiés sont Kédougou (86%) et Tambacounda (83%). Ce pourcentage est également plus important pour les enfants vivant dans les ménages du quintile de revenu le plus faible, et ceux dont la mère n'a aucun niveau d'instruction. La prévalence de l'anémie pour les 15-49 ans est de 54% pour les femmes et 28% pour les hommes. La moitié des enfants en âge de scolarité (6-12 ans) et des femmes (15-49 ans) souffre d'une carence en iode. Les pratiques d'alimentation sont déterminants dans l'état nutritionnel des enfants et d'après l'EDS Continu 2017, seulement 8% des enfants de 6-23 mois sont nourris conformément aux trois pratiques optimales de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.
16. Au-delà du facteur socioéconomique, le financement des activités et les politiques d'alimentation du nourrisson du jeune enfant constituent des déterminants du statut nutritionnel. Les ressources financières sont insuffisantes pour faire passer à l'échelle les interventions de nutrition à haut impact et le pays est très

<sup>35</sup> WFP. 2018. Plan Stratégique de Pays- Sénégal (2019-2023). <https://docs.wfp.org/api/documents/75a7532c-b575-4db1-99fb-a49d43773632/download/>

<sup>36</sup> UNICEF. 2018. Situation des enfants et des adolescents au Sénégal- Diagnostic et Analyse. Version Finale, février 2018. Rapport non publié.

dépendant des ressources externes, représentant 88% des sources de financement des dépenses de nutrition<sup>37</sup>.

### Genre, Jeunes et Foncier

17. Le Sénégal a fait des progrès en matière d'égalités de **genre**. L'Indice d'Inégalités de Genre (IIG) a baissé au niveau national de 0,540 à 0,528 entre 2012 et 2014 pour atteindre 0,521 en 2015. Le Sénégal occupe la première place avec l'IIG le plus bas, comparé aux autres pays de l'UEMOA<sup>38</sup>. L'indicateur SIGI<sup>39</sup> du Centre de développement de l'OCDE, mesurant les discriminations qui s'exercent contre les femmes dans les institutions sociales, a un score de 0,20 au Sénégal inférieur à celui de la moyenne régionale de 0,28<sup>40</sup>. Avec l'application de la loi sur la parité homme-femme, la part des femmes parlementaires a augmenté de 22,7% en 2011 à 42% en 2017; classant le Sénégal au 7<sup>ème</sup> rang mondial et au 1<sup>er</sup> dans l'UEMOA et la CEDEAO. Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) compte 43 femmes sur 120 conseillers, ce qui représente plus du tiers. Au niveau des collectivités locales, le taux de représentativité des femmes est de 47,2%.
18. Les améliorations en matière de genre pourraient s'expliquer par les stratégies développées par le gouvernement et les mécanismes de financement mis en place pour réduire les inégalités. Dans le secteur agricole, des mesures incitatives ont été prises en plus de l'augmentation du taux de représentation des femmes dans les instances de décision à au moins 20%. Ces mesures consistent à affecter aux femmes un quota d'au moins 15% des aménagements à réaliser à partir des eaux de surface, 20% des aménagements à faire à partir des eaux souterraines, au moins 20% des engrais subventionnés et au minimum 40% du financement<sup>41</sup>. Pour une meilleure intégration du genre dans les interventions sectorielles, des cellules genre ont été créées dans les ministères clés et le processus budgétaire intègre un *Document budgétaire genre* qui accompagne le projet de loi des finances. Un exercice pilote de budgétisation sensible au genre a été initié depuis 2016, et auquel 18 départements ministériels se sont adonnés pour élaborer le 3<sup>ème</sup> Document budgétaire genre dans le cadre du projet de budget de 2019<sup>42</sup>.
19. Malgré ces efforts pour promouvoir le genre, des disparités continuent d'exister surtout dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural. L'accès, le contrôle et la sécurisation des facteurs de production, comme le foncier, reste problématique pour les femmes. En effet, le pourcentage de femmes qui sont propriétaires de leurs parcelles n'est que de 13,8% contre 86,2% pour les hommes ; 23,2% de femmes s'adonnent à la location de terres contre 76,8% pour les hommes ; 40,7% de femmes empruntent la terre contre 59,3% pour les hommes, et 14,3% de femmes font du fermage contre 85,7% d'hommes en 2014<sup>43</sup>. L'inégalité de genre reste prononcée concernant la participation au marché du travail. Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi 2015 au Sénégal ont montré que le taux d'activité est largement plus important chez les hommes (72,1%), comparés aux femmes (52,3%). Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (16,7%) que chez les hommes (9,5%). Par ailleurs, le dernier recensement de 2013 montre que 84,7% des ménages agricoles au Sénégal sont dirigés par des hommes contre 15,3% par des femmes ; l'écart

<sup>37</sup> CLM. 2018

<sup>38</sup> Rapport national sur le développement humain. 2017

<sup>39</sup> Social Institutions and Gender Index

<sup>40</sup> OCDE. 2014. Gender, Institutions and Development Database (base de données). OCDE, Paris. <http://stats.oecd.org>.

<sup>41</sup> République du Sénégal. 2018. Document budgétaire genre. Direction Générale du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

<sup>42</sup> République du Sénégal. 2018

<sup>43</sup> FAO et Commission de la CEDEAO. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Sénégal. Série des Évaluations Genre des Pays, Dakar.

étant plus important en milieu rural (88,7% pour les hommes contre 11,3% pour les femmes)<sup>44</sup>.

20. La moitié de la population a moins de 18 ans au Sénégal, mais avec une différence entre milieu rural (16 ans) et milieu urbain (21 ans). La population **jeune** est caractérisé par un taux de chômage élevé ; la majorité des chômeurs (59,7%) sont âgés entre 15 et 34 ans. Le chômage des jeunes touche plus les femmes (54%) que les hommes (45%). D'où la problématique de l'emploi des jeunes au niveau national. Les jeunes qui ont un emploi sont majoritairement dans le secteur informel et en milieu rural: 90% des emplois des jeunes se trouvent dans ce secteur, dont 98% en milieu rural<sup>45</sup>. Une étude conduite par l'IPAR montre que l'engagement des jeunes dans l'agriculture dépend de l'âge, du sexe et de la zone agro écologique. Les jeunes de la cohorte 15-24 ans sont plus enclins à participer à l'agriculture que les 25-34 ans dans le Bassin arachidier. Le statut de jeune femme célibataire diminue la probabilité de s'engager dans des activités agricoles quelle que soit la zone (Bassin arachidier, Niayes et Delta)<sup>46</sup>. L'accès au foncier pour les femmes est une des raisons qui explique leur faible engagement dans les activités agricoles.
21. Selon la loi 64-46 du 17 juin 1964, ou Loi sur le Domaine National (LDN), l'immatriculation des terres du Domaine National ne peut se faire qu'au nom de l'Etat. Cette loi a permis un certain nombre d'acquis sur le **foncier**, notamment la garantie du droit d'usage assorti d'une obligation de mise en valeur au profit exclusif des membres des communautés rurales, et la gratuité des terres car aucun impôt ne s'applique sur l'occupation et l'exploitation<sup>47</sup>. Au Sénégal, on note une cohabitation entre le droit coutumier et le droit moderne, ce qui rend les questions foncières relativement complexes. Cependant, plusieurs difficultés entravent l'application correcte de la LDN, dont la survivance de la coutume avec des communautés qui continuent de se référer à leurs normes coutumières, l'absence d'outils de mise en œuvre au niveau des collectivités territoriales, et le fait que certaines notions clés de la loi n'aient pas été définies<sup>48</sup>. Les dispositions juridiques sur le foncier ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes, mais en pratique les femmes ont un accès limité à la terre. La vulnérabilité foncière des femmes pourrait s'expliquer d'une part par les normes socioculturelles fortes et, d'autre part par la prépondérance de pratiques relevant du droit coutumier. La Loi Agro-sylvo pastorale n° 2004-16 du 04 juin 2004 et la nouvelle politique foncière adoptée en 2016 devraient contribuer à protéger les droits fonciers et rendre la gestion foncière plus équitable et transparente.

### Groupes marginalisés

22. Les populations appartenant à des groupes marginalisés, comme les porteurs de VIH/sida (PVVIH), les handicapés, les enfants sans acte d'état civil, les enfants exploités pour le travail, sont souvent vulnérables et victimes de discriminations. La prévalence du VIH au niveau nationale est de 0,5% pour les femmes (15-49 ans) et 0,4% pour les hommes (15-49). Les jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont 3 fois plus infectées que les garçons<sup>49</sup>. La répartition géographique montre une prévalence du VIH supérieure à la moyenne nationale dans les régions transfrontalières situées au Sud et au Sud-Est -Ziguinchor (1,5%), Kolda (1,5%), Kaffrine (0,9%), Tambacounda (0,8%) et Kédougou (0,6%)<sup>50</sup>.

<sup>44</sup> ANSD, 2016

<sup>45</sup> République du Sénégal. 2014. Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Etude réalisée dans le cadre de l'initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique.

<sup>46</sup> IPAR. 2015. Emploi des Jeunes et migrations en Afrique de l'Ouest: Rapport Final- Sénégal. Avril 2015

<sup>47</sup> Gaye et al. 2015

<sup>48</sup> Lavigne Delville, Ph., Colin, J-Ph, Ka, I et Merlet, M. 2017, Etude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation, UEMOA/IPAR

<sup>49</sup> CNLS- Conseil National de Lutte contre le Sida au Sénégal. 2017. Rapport Annuel 2017. 50 pages.

<sup>50</sup> ANSD et ICF. 2018

23. Les personnes handicapées représentent 5,9% de la population nationale, avec une prévalence qui est plus élevée chez les femmes (6,2%) que les hommes (5,6%). Au niveau régional, Ziguinchor et Matam affichent les taux de prévalence les plus élevés<sup>51</sup>. Les femmes handicapées sont les plus marginalisées puisqu'elles rencontrent des difficultés liées à la santé reproductive, au taux élevé d'analphabétisme, aux violences quotidiennes et à l'insertion socio-économique selon le Comité des femmes de la FSPAH<sup>52</sup>. Des efforts ont été fait à travers les programmes de protection sociale pour assurer une meilleure inclusion économique et sociale aux handicapés. Les femmes handicapés bénéficient de la gratuité de la césarienne dans le cadre du Programme National de Couverture Maladie Universelle (CMU) et les soins de santé de leurs enfants de moins de 5ans sont pris en charge. Sur le plan institutionnel, les efforts en faveur de ce groupe peuvent s'illustrer par la nomination de deux femmes handicapées aux postes de conseillers à la Présidence de la République et au CESE.
24. Les enfants enregistrés à l'état civil sont estimés à 77% en 2017; taux qui avait baissé de 75% à 70% entre 2010 et 2016. Près d'un enfant sur quatre ne peut jouir de son droit fondamental à l'identité car ne disposant pas d'acte de naissance. Les enfants non enregistrés ont peu de chance d'accéder à la scolarisation, la protection sociale, la protection judiciaire due aux mineurs, etc. Le pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil est plus faible en milieu rural (70%) qu'en milieu urbain (91%), mais avec des disparités entre régions (64 % à Louga, 61% à Tambacounda et Kaffrine, plus de 80% à Dakar et Thiès)<sup>53</sup>. Les ménages du quintile le plus bas comptent le moins d'enfants enregistrés que ceux du quintile élevé (58% contre 96%). L'absence d'acte d'état civil contraint les enfants à poursuivre leur scolarité et favorise le travail à bas âge. La proportion des enfants qui participent à l'activité économique est de 6,9%, et ce taux dépasse les 10% dans des régions comme Tambacounda, Sédhiou, Kaffrine et Louga. Le travail des enfants touche plus les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école (61,5% de la population des enfants occupés) et ceux âgés de 10 à 14 ans (67,2%)<sup>54</sup>.
25. **Objectifs de Développement Durable- ODD.** Avec l'adoption de ces objectifs, les groupes marginalisés ne devraient plus être laissés pour compte à cause du principe fondamental de "*Leave no one behind*" qui sous-tend les ODD. En effet, 17 objectifs de développement ont été définis dans le cadre du Programme de développement durable adopté en 2015. A la différence des OMD (2000-2015), les ODD qui reposent sur les trois dimensions du développement durable sont caractérisés par leur nature intégrée et indissociable. Avec la mise en œuvre du programme depuis janvier 2016, le Sénégal a consenti des efforts pour travailler sur l'alignement des ODD au PSE et sur la disponibilité des données de qualité pour un suivi-évaluation effectif.
26. Partant de la revue nationale volontaire du Sénégal au Forum Politique de Haut Niveau de 2018<sup>55</sup>, les ODD sont classés comme suit selon les trois axes du PSE:
- L'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance » qui vise la création durable de richesse et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et qui cadre parfaitement avec 5 ODD (ODD1, ODD2, ODD7, ODD8 et ODD9);
  - L'axe 2 « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » qui doit permettre d'améliorer considérablement l'offre et la demande de services sociaux et la couverture sociale. Au total 9 ODD y sont regroupés, à savoir ODD3, ODD4, ODD5, ODD6, ODD11, ODD12, ODD13, ODD14 et ODD 15;

<sup>51</sup> ANSD, 2014

<sup>52</sup> Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées

<sup>53</sup> ANSD et ICF. 2018

<sup>54</sup> ANSD. 2013

<sup>55</sup> DGPPE. 2018. Revue Nationale Volontaire : rapport final. DGPPE, MEFP, République du Sénégal, Juin 2018

- L'axe 3 : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité » relatives aux exigences de bonne gouvernance, développement local, promotion de la paix, sécurité et l'intégration africaine est liée aux ODD10, ODD 16 et ODD 17.
27. Cette revue a également souligné que sur le plan des politiques sectorielles et multisectorielles, le Sénégal couvre près de 77% des cibles ODD de façon concrète dans la mise en œuvre du PSE. Les principales priorités nationales concernent presque toutes les cibles des ODD, en particulier celles de l'ODD1, l'ODD3, l'ODD4, l'ODD8, l'ODD10, l'ODD13, l'ODD16 et l'ODD17. La seconde phase du PSE, portant sur la période 2019-2023, devra davantage mettre l'accent sur l'intégration de près de 23% des cibles, notamment celles des ODD11, ODD12, ODD14 et ODD15.
28. Un exercice de simulation a été conduit par la Direction de la Planification avec le modèle T21-iSDG-Sénégal pour analyser l'impact du PSE sur le niveau de performance/réalisation des ODD à l'horizon 2030 selon différents scénarii de politiques<sup>56</sup>. Les résultats montrent que la mise en œuvre du PSE a un impact significatif sur les progrès pour réaliser les ODD à l'horizon 2030. Le scénario « optimiste » a un effet positif considérable (61,3%) qui favorise la transformation socio-économique nécessaire pour atteindre les ODD, comparé au scénario de *Business As Usual* (29%). Les performances réalisées grâce au scénario « optimiste » sont obtenues par le biais d'interventions qui ont un impact transversal important. Celles-ci sont l'investissement pour l'adaptation au changement climatique, l'augmentation de la pression fiscale, la combinaison de politiques d'agriculture, élevage, pêche et aquaculture, et agroalimentaire, et les interventions sur la bonne gouvernance. D'après cet exercice de simulation, une attention particulière devrait être portée aux ODD sur l'éducation (ODD4), l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD5), et celui sur l'industrialisation et les infrastructures.

### **Dépenses publiques et investissements dans les secteurs socioéconomiques**

29. Au total, 17% des investissements publics ont été alloués à l'agriculture sur la période 2000-2006, et 25% entre 2007 et 2009<sup>57</sup>. De 2010 à 2015, les dotations budgétaires allouées à l'agriculture ont augmenté de 5% en moyenne. Les dépenses agricoles ont représenté 2,5% du PIB total et 18,1% du PIB agricole de 2010 à 2015. Les dépenses budgétisées sont passées de 232 à 300 milliards de FCFA, et les dépenses exécutées de 143 à 234 milliards (*Figure 4*)
30. ). Les dépenses exécutées ont augmenté de 45% en 2012 grâce aux mesures prises par le gouvernement pour relancer la production agricole. Celle-ci avait diminué après une mauvaise campagne agricole en 2011/2012, marquée par une baisse de la production d'arachide et de céréales de 36% et 59% respectivement<sup>58</sup>. En 2014, on note une hausse des dépenses budgétisées avec la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> phase du PSE (PAP 2014-2018 avec le PRACAS<sup>59</sup>) et de projets exécutés dans le cadre du MCA. Le Sénégal est bien classé au regard des dépenses publiques par tête pour le secteur agricole; elle occupe la première place dans la zone CEDEAO et la quatrième en Afrique subsaharienne<sup>60</sup>. Pour les dépenses liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le MAER<sup>61</sup> était en charge

<sup>56</sup> Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification (MEFP). 2017. Le Sénégal à l'horizon 2030 : Analyse de scénarii de progrès vers les ODD. Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques, Direction de la Planification, Millenium Institute. Décembre 2017. [www.plandev.sn](http://www.plandev.sn)

<sup>57</sup> République du Sénégal. 2012

<sup>58</sup> CSA et PAM. 2012

<sup>59</sup> Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

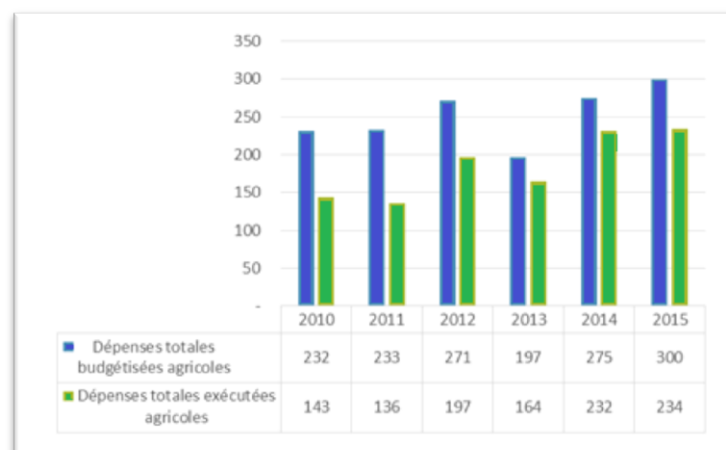
<sup>60</sup> Seydi, B., Hathie, I., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Ending Rural Hunger : The case of Senegal. Africa Growth Initiative at Brookings. October 2017. [www.endingruralhunger.org](http://www.endingruralhunger.org)

<sup>61</sup> Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural



de près de trois quarts de ces dépenses sur la période 2010-2015, comparé aux autres ministères<sup>62</sup>.

**Figure 4:** Evolution des dépenses budgétisées et exécutées dans le secteur de l'agriculture (2010-2015)



Source : DGF/MEFP

31. Quant aux dépenses publiques de protection sociale, elles ont augmenté surtout avec les programmes définis dans le cadre du PSE pour prendre en charge les personnes vulnérables et marginalisées. Sur la période 2013-2015, le budget de la protection sociale a augmenté de près de 140% et la part du sous-secteur de la protection sociale dans les dépenses totales pour la santé et la protection sociale a doublé passant de 14% à 28%<sup>63</sup>. L'augmentation s'illustre aussi par les dépenses publiques de protection sociale par habitant qui sont passées de 1500 FCFA à 3500 FCFA en valeur réelle sur la même période. En proportion du PIB, le Sénégal dépense en moyenne plus dans le secteur de la protection sociale (3,4%) comparé aux pays du continent pour lesquels les données sont disponibles (2,75%)<sup>64</sup>.
32. Les dépenses publiques de protection sociale ont nettement augmenté pour des programmes comme le PNBSF –Programme National de Bourses de Sécurité Familiale- et la CMU. Entre 2013 et 2018, les ressources allouées sont passées de 5 à 30 milliards FCFA pour le PNBSF et de 5 à 13,66 milliards FCFA pour la CMU<sup>65</sup>. Les dépenses liées à la nutrition et prises en charge dans le budget national ont fortement augmentées avec la création de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) en 2001. Les allocations budgétaires destinées à la CLM ont été presque multipliées par 20 passant de 0,3 à 5,7 millions USD entre 2002 et 2014<sup>66</sup>. Les dépenses publiques liées à l'emploi des femmes et des jeunes ont augmenté avec la création de la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) qui a reçu une dotation de 30 milliards FCFA en 2018.
33. Cependant, certaines dépenses sociales restent faibles comparées à la totalité des dépenses de protection sociale. Les dépenses liées aux programmes de réponse aux chocs, dont 3 programmes sur 4 concernent l'insécurité alimentaire, représentent 4% à 8% des dépenses de protection sociale. Les dépenses des programmes d'accès à l'emploi sont comprises entre 2% et 7% du total des

<sup>62</sup> Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM).

<sup>63</sup> UNICEF. 2018

<sup>64</sup> Banque Mondiale. 2017

<sup>65</sup> République du Sénégal. 2018

<sup>66</sup> CLM. 2018. Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition au Sénégal 2018-2022.

dépenses de protection sociale, ce qui s'explique par leurs faibles budgets<sup>67</sup>. En 2015, seuls six programmes sur les 13 portant sur l'accès à l'emploi avaient des dépenses supérieures ou égales à un milliard de FCFA par an.

### **Cadre législatif et politique**

34. Pour mieux protéger les groupes vulnérables contre les discriminations, le Sénégal a signé et/ou ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées, aux droits des enfants, à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes. Le *Tableau 2* résume ces conventions, les lois et autres dispositions juridiques prises au niveau national ainsi que les politiques et stratégies liées à la protection sociale, à la promotion du genre, à l'emploi des jeunes et à la nutrition.

---

<sup>67</sup> Banque Mondiale. 2017



**Tableau 2: Cadre législatif et politique/ nutrition, genre, foncier et groupes marginalisés**

Cadre législatif et réglementaire	<p><i>Au niveau international et régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes ;</li> <li>• Convention sur les Droits des Personnes Handicapées ;</li> <li>• Convention relative aux Droits de l'Enfant ;</li> <li>• Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé à 15 ans ;</li> <li>• Convention 182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants ;</li> <li>• Protocole de la Charte relatif aux droits des femmes en Afrique ;</li> <li>• Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ;</li> </ul> <p><i>Au niveau national</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution du Sénégal du 22 janvier 2001 ;</li> <li>• Loi N°2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées ;</li> <li>• Loi n°2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et la protection des victimes ;</li> <li>• Loi n°99-05 du 29 janvier 1999 modifiant le code pénal et interdisant l'excision, le harcèlement sexuel, la pédophilie, l'agression sexuelle et toutes les formes de mutilations sexuelles, les violences sexuelles et la corruption de mineurs ;</li> <li>• Loi n°2010-03 du 9 avril 2010 relative au VIH SIDA ;</li> <li>• Loi n° 81-77 du 10 décembre 1981 relative à la répression des actes de discrimination raciale, ethnique ou religieuse ;</li> <li>• Loi n°2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme-femme dans les instances électives et semi-électives ;</li> <li>• Loi n°97-17 du 1er décembre 1997, portant code du travail ;</li> <li>• Loi n°87-010 du 1er août 1987, portant code de la Famille ;</li> <li>• Loi n°65-60 du 21 juillet 1965 portant code pénal ;</li> <li>• Loi n°65-61 du 21 juillet 1965 portant code de procédure pénale</li> <li>• loi n°2009-23 du 8 juillet 2009 portant Code de la Construction ;</li> <li>• Loi n°75-50 du 03 avril 1975 relative aux Institutions de Prévoyance Sociale ;</li> <li>• Loi n°2004-16 du 4 juin 2004 portant la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) ;</li> <li>• Loi n°64 46 du 17 juin 1964 sur le domaine national</li> <li>• Loi du 22 mai 1996 sur la décentralisation et les collectivités locales</li> </ul>
Cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Sénégal Emergent (PSE 2014-2035)</li> <li>• Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi ;</li> <li>• Lettre de politique de développement du secteur de la jeunesse (LPDS) ;</li> <li>• Stratégie Nationale pour l'Emploi 2015-2019 ;</li> <li>• Lettre de Politique de Développement de la Nutrition (2001-2014) ;</li> <li>• Politique Nationale de Développement de la Nutrition (2015-2025)</li> <li>• Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN 2018-2022) ;</li> <li>• Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNSPS 2015-2035) ;</li> <li>• Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018) ;</li> <li>• Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) ;</li> <li>• Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG 2016-2026) ;</li> <li>• Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035) ;</li> <li>• Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPSD PA) ;</li> <li>• Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) ;</li> <li>• Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) ;</li> <li>• Programme Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNSAR)</li> </ul>

### Programmes existants

35. Des programmes sont développés par le gouvernement et ses partenaires pour promouvoir l'équité et l'égalité de genre, satisfaire la demande sociale et créer des emplois. Le
36. *Tableau 3* résume les projets intégrant le genre par secteur.

Tableau 3: Liste des projets intégrant le genre par secteur

Secteurs	Projets	Budget (FCFA)
Femmes et protection sociale	Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre	50 000 000
	Programme de Promotion de la Microfinance Islamique au Sénégal	8 285 000 000
	Programme de contraste à la Migration Illégale à travers l'Appui au Secteur Privé (PLASEPRI II)	3 375 000 000
	Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage aux Métiers pour la lutte contre la Pauvreté	3 248 000 000
	Programme d'Appui au Développement économique et social du Sénégal (PADESS)	2 203 000 000
	Projet genre / programme population / FNUAP	40 000 000
	Projet de Développement de l'Entrepreneuriat féminin et d'Appui à l'Emploi des Jeunes filles	3 774 000 000
Éducation et Formation	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité au niveau de l'éducation de base (PAQEEB)	1 070 000 000
	Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'élémentaire	608 830 000
	Projet de Création des Espaces numériques ouverts	1 000 000 000
	Projet de Création de Centres de Recherche et d'Essais	250 000 000
	Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans les Secteurs Porteurs	3.011.000.000
	Projet Essor du secteur privé par l'éducation pour l'emploi	3 288 750 000
Santé	Projet de financement de la Santé et de la Nutrition	2 112 000 000
	Projet de réadaptation à base communautaire	178 969 757
Jeunesse	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes	6 318 000 000
Environnement	Promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires	1 541 000 000
	Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts au Sénégal	414 000 000
	Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance	844 000 000
Elevage	Fonds d'Appui à la Stabulation	220 000 000
	Projet d'Appui au Pastoralisme	706 000 000
	projet d'appui à l'aviculture familiale	86 000 000
	programme d'appui à la filière laitière	487 000 000
	programme chaines de froid	2 882 000 000
Hydraulique et Assainissement	Projet d'Amélioration des Services d'Eau potable et d'Assainissement en milieu rural (PASEPAR)	554 628 399
	Programme sectoriel Eau et Assainissement	2 462 670 151
	Projet d'accès durable à l'eau et à l'assainissement G2G/USAID	933 000 000
Gouvernance locale	Projet de Gestion des Eaux pluviales	3 946 000 000
	Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN)	5 000 000 000
	Programme des Domaines agricoles communautaires	4 005 000 000
	Projet de Développement inclusif et durable de l'Agro-business	40 000 000
	réhabilitation des périmètres irrigués de Waoundé, de Podor et de Matam	100 000 000
	Projet de développement des terroirs du tiers sud dans la zone sud et sud-est du Sénégal	9 550 000 000
	Programme national d'Insertion et de Développement agricole	1 000 000 000
	projet d'aménagement de 1000 ha de bas-fonds dans les pays de l'UEMOA	1 282 000 000
Projet d'Appui au Programme national d'Investissements agricoles	65 000 000	
Affaires étrangères	Fonds crédit femmes de la diaspora	450 000 000

Source : République du Sénégal, 2018

37. D'après le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition au Sénégal, les interventions *spécifiques nutrition* se répartissent entre Santé (55%), Décentralisation et Collectivités Locales (43%) et Education (2%). D'autres secteurs ont des interventions *sensibles nutrition*, notamment Agriculture, Elevage, Hydraulique et Assainissement, Pêche, Environnement, Famille et Protection Sociale, Industrie, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche. Le *Tableau 4* résume les interventions sensibles et/ou spécifiques à la nutrition inscrites dans les programmes du DPPD<sup>68</sup> par secteur.
38. Pour réduire la vulnérabilité des groupes marginalisés, les programmes les plus importants, au regard de leurs budgets et couvertures sont le PNBSF, le Programme CMU et le Programme CEC<sup>69</sup>. Ces programmes sont décrits dans le *Tableau 5*.

**Tableau 4:** Liste des projets intégrant la nutrition par secteur

Type d'interventions	Secteurs	Nombre de programmes	Budget 2018 (FCFA)
Interventions spécifiques et sensibles nutrition	Santé	3	61 000 000 000
	Décentralisation et Collectivités Locales	1	51 000 000 000
	Education	3	2 700 000 000
Interventions sensibles nutrition	Hydraulique et Assainissement	3	22 400 000 000
	Agriculture	4	10 200 000 000
	Elevage	4	6 400 000 000
	Pêche	3	476 000 000
	Environnement	3	1 600 000 000
	Famille et Protection Sociale	3	47 000 000 000
	Industrie	2	451 000 000 000
	Commerce	1	308 000 000 000
	Enseignement Supérieur et Recherche	3	1 800 000 000

Source : Données du PSMN, CLM 2018

### Ciblage

39. La stratégie du FIDA telle que soulignée dans le précédent COSOP a été de se concentrer sur les zones agroécologiques où l'incidence de la pauvreté est élevée mais avec un important potentiel de développement rural. Il s'agit des régions traditionnelles d'intervention du FIDA, notamment Saint-Louis, Matam, Louga, Tamba et Kédougou, auxquelles s'ajouteraient d'autres zones. La répartition géographique de la pauvreté montre que les régions les plus touchées sont Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine et Fatick.
40. L'analyse de la situation socioéconomique dans les sections ci-dessus montre la nécessité d'aller au-delà du ciblage géographique qui semble reposer davantage sur la pauvreté. Les récentes réformes institutionnelles approuvées témoignent de la priorité accrue que le FIDA accorde à des programmes visant l'amélioration de la nutrition, l'inclusion sociale, en plus de l'adaptation aux changements climatiques. Au regard de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi d'inclusion sociale, les régions qui méritent une attention

<sup>68</sup> Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses

<sup>69</sup> Carte d'Égalité des Chances.

particulière sont Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou, Tambacounda, Kaffrine et Matam.

41. Le groupe cible est composé de ruraux pauvres (petits agriculteurs et éleveurs, micro et petits entrepreneurs), avec une attention particulière aux femmes, jeunes et autres groupes vulnérables. L'existence du Registre National Unique (RNU) constitue une opportunité pour atteindre les individus et les ménages les plus pauvres répertoriés dans la base de données. Avec le nouveau COSOP, il est recommandé de combiner le ciblage géographique traditionnel avec une méthode complémentaire reposant sur le RNU. Ceci nécessite d'approfondir la réflexion sur les implications de l'utilisation du RNU et son adaptation aux futurs projets et programmes du FIDA au Sénégal.

Tableau 5: Principaux programmes pour réduire la vulnérabilité des groupes marginalisés

Programmes	Description, groupes cibles et résultats obtenus
PNBSF- Programme National de Bourses de Sécurité Familiale-	<p><b>Objectif:</b></p> <p>Contribuer à la réduction de la vulnérabilité, au rétablissement des capacités productives et éducatives des ménages et à la création d'opportunités économiques.</p> <p><b>Groupes cibles:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Ménages les plus pauvres</i> identifiés à partir du Registre National Unique (RNU) pour bénéficier de transferts monétaires conditionnels.</li> <li>- <i>RNU</i>: Base de données destinées à répertorier les ménages vulnérables au niveau national pour leur permettre d'accéder aux programmes de filets sociaux. Au total, 464 548 ménages pauvres ont été identifiés en 2017, ce qui a permis d'enrôler 316 941 bénéficiaires. L'extension du RNU se poursuit pour atteindre 513 000 ménages, ce qui correspondrait à peu près au taux de pauvreté de la population sénégalaise (46,7%). Un des avantages du RNU est qu'il pourrait contribuer à réduire la duplication des efforts de différents partenaires. En effet, le RNU vise à inclure tous les bénéficiaires des programmes sociaux (tels que PNBSF, CMU, le Plan d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire, le Programme d'autonomisation et d'employabilité qui vise les jeunes et les femmes) pour avoir un outil unique d'identification des bénéficiaires.</li> <li>- <i>Ménages bénéficiaires</i>: Ils reçoivent 25 000 FCFA/ trimestre pendant cinq ans et l'allocation principale de la bourse est la mère de famille. Les conditionnalités sont (i) l'inscription et le maintien des enfants de 6-12 ans à l'école, (ii) la vaccination des enfants de moins de 5 ans, (iii) l'inscription à l'état civil de tous les enfants et (iv) la participation aux séances de sensibilisation organisées par le programme.</li> <li>- <i>Ciblage</i>: Il combine un ciblage géographique, un ciblage communautaire et un ciblage catégoriel.</li> </ul>
Programme de la CMU- Couverture Maladie Universelle	<p><b>Objectif:</b></p> <p>Offrir aux ménages les plus vulnérables un accès à la santé par le biais de subvention de l'inscription aux mutuelles de santé. Il est prévu d'étendre la couverture maladie de base à au moins 80% de la population d'ici 2021.</p> <p><b>Groupes cibles:</b></p> <p>La couverture médicale inclut des mécanismes d'accès à la santé permettant la gratuité des césariennes pour les femmes, des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus, et la gratuité de la dialyse.</p>
Programme de la CEC- Carte d'Egalité des Chances	<p><b>Objectif:</b></p> <p>Permettre aux personnes handicapées de bénéficier des droits et avantages en matière d'accès aux soins de santé, de réadaptation, d'aide technique, financière, d'éducation, de formation, d'emploi, de transport, ainsi que tout autre avantage susceptible de contribuer à la promotion et à la protection des droits des handicapés.</p> <p><b>Groupe cible:</b></p> <p>Personnes handicapées</p>



## Partie II: Environnement et Climat

### Analyse de la situation

#### Défis environnementaux et impacts sur le développement agricole et la pauvreté rurale

#### Géographie, relief et zones agro écologiques

42. Le Sénégal est un pays Sahélien situé dans la partie la plus occidentale du continent. Avec une superficie de 196.722 km<sup>2</sup>, il partage ses frontières terrestres avec la République Islamique de Mauritanie au Nord, la Guinée Bissau au Sud, la Guinée au Sud-Est et le Mali à l'Est. A l'Ouest, le Sénégal dispose d'une façade maritime sur l'Océan Atlantique de plus de 700 km. C'est un pays relativement plat où l'altitude moyenne est en dessous de 50m sur près de 75% du territoire ; à l'exception de la région Sud-Est où se situe le point culminant à 581m dans les contreforts du Fouta-Djallon. On distingue six zones agro écologiques: les Niayes, le Bassin Arachidier, la Zone Sylvopastorale (Ferlo), la Vallée du Fleuve Sénégal, le Sénégal Oriental et la Haute Casamance, la Basse et Moyenne Casamance (Carte 3).

Carte 3: Zones éco-géographiques du Sénégal



### **Agriculture, Elevage, Foresterie et Pêche**

43. **L'agriculture**, pilier de l'économie rurale, est la principale activité pour la majorité des habitants en milieu rural. D'après le RGPHAE, 73,8% des ménages agricoles<sup>70</sup> vivent en zones rurales. Il s'agit principalement d'une agriculture de subsistance dominée par les exploitations familiales qui occupent près de 95% des terres agricoles. Les femmes constituent l'essentiel de la main d'œuvre; 70% étant actives dans l'agriculture de subsistance contre 30% pour les hommes. Les cultures pratiquées restent essentiellement vivrières (91%): le mil (38%), le niébé (24%), le maïs (20%), le riz (9%) et le sorgho (8%)<sup>71</sup>. L'arachide reste la principale culture de rente (75%) qui, à côté des cultures vivrières, se pratique en période hivernale. L'activité agricole est dépendante des conditions climatiques, avec 87,1% des ménages agricoles qui pratiquent l'agriculture pluviale. Près de 6,6% des ménages agricoles font les cultures de décrue et 6,3% s'adonnent à l'agriculture irriguée (hors maraîchage) en saison sèche. Le potentiel pour l'irrigation (plus de 35 milliards de m<sup>3</sup> d'eau) reste insuffisamment exploité (seuls 5,5% utilisés). A côté de l'agriculture de subsistance se développe une agriculture entrepreneuriale surtout dans la zone périurbaine des Niayes (horticulture) et dans le Delta du fleuve Sénégal (riziculture irriguée).
44. L'agriculture a une faible productivité résultant du changement climatique, de la fragilité des écosystèmes, la dégradation des terres, la qualité des semences, la salinisation des terres, des invasions acridiennes, des difficultés d'accès aux intrants, crédit et autres facteurs de production. La dégradation des terres concerne 65% de la superficie totale cultivable, ce qui favorise la baisse de la fertilité des sols et le défrichement de forêts pour acquérir de nouvelles terres arables. La réduction des terres agricoles conduirait à une baisse de 30% de la production céréalière à l'horizon 2025<sup>72</sup>. Avec l'augmentation de la salinité des eaux et des sols, les surfaces cultivées en riziculture traditionnelle pourraient baisser dans des régions comme Fatick, Kaolack, Ziguinchor et Kolda.
45. **L'élevage** joue un rôle important pour les ménages agricoles surtout à Fatick (69%), Louga (68%) et Matam (66%). Les pratiques d'élevage concernent 28,2% des ménages; davantage en milieu rural (73,9%) qu'urbain (26%)<sup>73</sup>. L'élevage, de type extensif, repose sur l'exploitation des ressources naturelles et la disponibilité en eau, d'où sa vulnérabilité aux aléas climatiques. Les pluies hors saison de janvier 2002, accompagnées d'une forte baisse des températures, ont conduit à des taux de mortalité élevés chez les bovins, les petits ruminants et les équins.
46. L'importance socio-économique de la **pêche** s'illustre par sa contribution à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux recettes d'exportations. La pêche continentale occupe environ 80 000 personnes. La pêche artisanale a permis de créer près de 600 000 emplois (directs et indirects), les 2/3 étant dans la production et la transformation artisanales<sup>74</sup>. Elle assure 70% des apports nutritionnels en protéines animales au Sénégal où la consommation de poissons est de 26kg/habitant/an. Elle est responsable de 80% de la production nationale et 60% des quantités exportées. Cependant, l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer, la pollution et le réchauffement des températures influent négativement sur la productivité du secteur.
47. Les forêts, situées essentiellement au Sud du pays, jouent un rôle important sur la génération de devises et la création d'emplois. L'exploitation forestière directe génère 20 milliards de FCFA/an, crée 20 000 emplois et 84% de la consommation

<sup>70</sup> ANSD. 2014

<sup>71</sup> ANSD. 2014

<sup>72</sup> Funk et al. 2012

<sup>73</sup> ANSD. 2014

<sup>74</sup> Kebe. 2008 et REPAO. 2011

énergétique des ménages provienne des ressources forestières<sup>75</sup>. Les écosystèmes forestiers se répartissent entre trois domaines phytogéographiques du Nord au Sud: Sahélien, Soudanien et Guinéen. Les estimations montrent une perte moyenne de 45 000 ha/an sur la décennie 1990-2000, et 40 000 ha/an entre 2000 et 2010<sup>76</sup>. Ces écosystèmes sont menacés par les feux de brousse, les approvisionnements en combustibles ligneux, les sécheresses, les défrichements pour l'agriculture et le surpâturage.

### **Sols, végétation et hydrographie**

48. Sur le plan pédologique, on note une grande diversité des **sols**. Les principaux types sont les sols bruns subarides, les sols rouge-brun, les sols ferrugineux tropicaux peu ou pas lessivés, les sols ferrugineux tropicaux lessivés bruns ou beiges, les sols ferralitiques, les vertisols, les sols hydromorphes, les sols halomorphes, les sols peu évolués d'érosion et les sols de formation sableuses littorales<sup>77</sup>. Compte tenu de la qualité des sols, la majorité des terres ne sont pas toujours aptes à l'agriculture. Selon une étude de l'INP<sup>78</sup>, 9.404.475 ha de terres, soit 47,81% de la superficie du territoire sont aptes à l'agriculture<sup>79</sup>. Les terres aptes sont regroupées en quatre catégories: les terres très aptes irrigables sur une superficie de 2.146.175 ha (Catégorie A), les terres aptes sans contraintes pluviométriques sur 3.910.696 ha (Catégorie B), les terres aptes à possibilité de stress hydrique sur 4.516.752 ha (Catégorie C) et les terres marginalement aptes sur 1.839.751 ha (Catégorie D). La répartition éco-géographique des terres arables indique que plus de la moitié (57%) se situent dans le Bassin Arachidier, suivi de la Casamance (20%), du Sénégal oriental (10%) et de la zone du Fleuve Sénégal (8%)<sup>80</sup>.
49. La **végétation** est caractérisée par une forte dégradation des ressources. Parmi les raisons figurent les variations climatiques, la pression démographique, le surpâturage, les feux de brousse et les systèmes d'exploitation inappropriés. Les principales formations végétales rencontrées sont les steppes arbustives, les steppes arborées, les savanes arbustives, les savanes arborées, les savanes boisées, les forêts claires, les forêts denses sèches et les forêts galeries. Les steppes s'observent au Nord, les savanes au Centre-Ouest, les forêts sèches au Centre-Est et les forêts de type soudano-guinéen au Sud et dans les Niayes.
50. Le **réseau hydrographique** montre un potentiel important en ressources hydriques. S'agissant des *ressources en eau de surface*, les principaux bassins hydrographiques sont ceux des fleuves Sénégal et Gambie qui prennent leurs sources au Fouta Djallon. Selon les données de la DGPRES<sup>81</sup>, le Fleuve Sénégal a un débit moyen annuel de 410m<sup>3</sup>/s ; il s'étend sur 1.770 km et son bassin versant sur 337.000 km<sup>2</sup> dont 60.000 sur le territoire national. Le Fleuve Gambie a un débit moyen annuel de 135 m<sup>3</sup>/s à Gouloumbou et 70m<sup>3</sup>/s à Kédougou ; il est long de 1.150 km dont 477 km sont sur le territoire national et son Bassin versant couvre une superficie de 77.100 km<sup>2</sup>. A cela s'ajoute le fleuve Casamance situé entièrement sur le territoire national, la Kayanga qui prend sa source dans le massif du Fouta Djallon, le Sine et le Saloum dont les bassins s'étendent respectivement sur 6120 km<sup>2</sup> et 6500 km<sup>2</sup>, les petits cours d'eau côtiers avec des

<sup>75</sup> CEPOD. 2013. Rapport Exploratoire sur l'Economie Verte au Sénégal. MEDD, PNUE, Juillet 2013.

<sup>76</sup> Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Cellule d'études, de planification et de suivi, 2011, *Cadre des dépenses sectorielles à moyen terme 2011-2013*

<sup>77</sup> CSE. 2015. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Sénégal- Edition 2015. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Centre de Suivi Ecologique

<sup>78</sup> Institut National de Pédologie

<sup>79</sup> Fall et Diagne, 2010

<sup>80</sup> ANAT. 2017. Élaboration du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial- Bilan Diagnostic : Volume 4 Environnement et Ressources Naturelles. Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Programme National de Développement Local, Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire.

<sup>81</sup> Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eaux : <http://www.dgpre.gouv.sn/index.php/les-eaux-de-surface/>

écoulements intermittents, le Lac de Guiers d'un volume de 601 millions m<sup>3</sup>, les « bolongs » ou marigots dans les zones estuariennes et les Lacs des Niayes<sup>82</sup>.

51. Les apports annuels des Fleuves Sénégal, Gambie et Casamance sont respectivement de 20 milliards de m<sup>3</sup>, 2,7 milliards de m<sup>3</sup> et 60 millions de mètre cube<sup>83</sup>. La Casamance est un petit fleuve côtier avec un bassin versant d'une superficie de 20.150 km<sup>2</sup>, et ses principaux affluents sont le Diouloulou, le bolong de Kamobeul et le Soungrougrou. Le débit moyen annuel de son affluent le plus important, le Tiangol Dianguina, est estimé à 3.22 m<sup>3</sup>/s durant la période 1968-2008<sup>84</sup>.
52. Quant aux *ressources en eaux souterraines*, il existe quatre grands systèmes aquifères: le superficiel, intermédiaire, profond et le système aquifère du socle. Les réserves en eau diffèrent d'un système à un autre, comprises entre 50 et 75 milliards de m<sup>3</sup> pour le système superficiel, 60 et 110 milliards de m<sup>3</sup> pour celui intermédiaire, et entre 300 et 400 milliards de m<sup>3</sup> pour le système profond<sup>85</sup>. Concernant les *eaux pluviales*, les apports de pluie sont estimés actuellement à 132 milliards m<sup>3</sup>/an obtenus entre juin et octobre<sup>86</sup>. Malgré un potentiel important, les principales menaces sur les ressources en eaux sont la variabilité de la pluviométrie et les changements climatiques, la prolifération des plantes aquatiques, la pollution et l'occupation anarchique de l'espace.

## **Défis climatiques et impacts sur le développement agricole et la pauvreté rurale**

### ***Climat, températures et précipitations***

53. Le Sénégal a un **climat** de type tropical sec qui est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche durant la période novembre-juin et d'une saison des pluies entre juillet et octobre. Il existe trois zones bioclimatiques : Sahélienne, Nord-Soudanienne et Sud-Soudanienne. Ces trois zones sont marquées par des niveaux de **précipitations** qui connaissent des variations temporelles et spatiales.
54. La moyenne annuelle de la pluviométrie suit un gradient croissant du nord au sud ; elle est d'environ 1200 mm à Ziguinchor (domaine climatique soudanien), 600 mm dans le Bassin Arachidier (domaine climatique soudano-sahélien) et 250 mm au Nord du pays (domaine climatique sahélien). L'analyse des séries temporelles des indices pluviométriques montre la présence d'une longue période sèche avec un glissement des isohyètes. Sur l'ensemble du pays, il a été noté une baisse de la pluviométrie de l'ordre de 30% depuis 1950, mais une sensible amélioration s'est installée depuis 2000 sur la quasi-totalité des stations du pays<sup>87</sup>.
55. Les disparités régionales peuvent s'illustrer par le fait que la baisse de la pluviométrie soit de 50% à Dakar, alors qu'elle ne correspond qu'à 7% à Kédougou dans le Sud-Est. L'analyse des profils pluviométriques sur une période récente (2003-2014) montre que le Sénégal oriental et la Casamance ont reçu les précipitations les plus importantes avec des valeurs comprises entre 600 mm et plus de 1500 mm<sup>88</sup>.
56. Une étude a analysé la conformité des variations climatiques récentes observées au Sénégal, via les températures et les précipitations, avec les projections du GIEC89. Sur les précipitations, l'analyse de la série temporelle de 1921 à 2014 a

<sup>82</sup> CSE, 2015

<sup>83</sup> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. 2015. Stratégie Nationale de Développement Durable. [http://www.denv.gouv.sn/images/documentsenligne/SNDD%202015\\_Version%20Finale.pdf](http://www.denv.gouv.sn/images/documentsenligne/SNDD%202015_Version%20Finale.pdf)

<sup>84</sup> ANAT, 2017

<sup>85</sup> <http://www.dgpre.gouv.sn/index.php/les-eaux-souterraines/>

<sup>86</sup> ANAT, 2017

<sup>87</sup> CSE, 2010

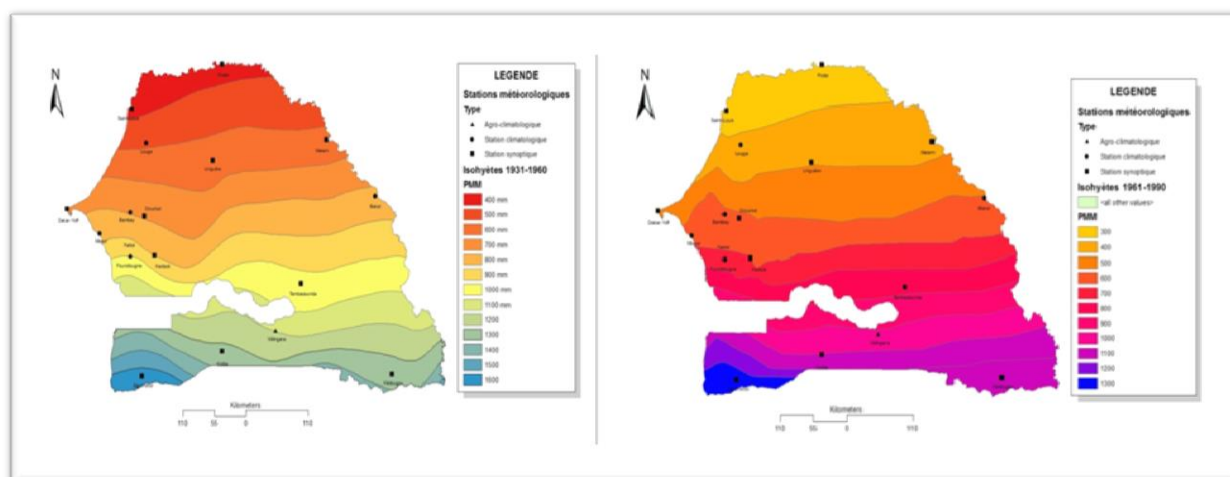
<sup>88</sup> ANAT, 2017

<sup>89</sup> Sagna et al., 2015



montré une tendance nette à la baisse suivie d'une amélioration. Cela s'accompagne d'une irrégularité de la pluviométrie qui se traduit par l'alternance d'années déficitaires et excédentaires. Par exemple, l'année 2014 a connu une saison pluvieuse déficitaire avec un retard sur le début de la saison culturale et une fin précoce ; alors qu'en 2012 plusieurs villes ont été affectées par les fortes pluies (Dakar, Ourossogui, Diourbel, Bambey et Kolda). La *Figure 5* illustre la variabilité interannuelle de la pluviométrie aux principales stations météo du Sénégal, avec la carte de gauche présentant les isohyètes pour la période 1931-1960 et la carte de droite pour la période 1961-1990.

**Figure 5:** Variabilité interannuelle de la pluviométrie au Sénégal



Source : Gaye et al. 2015

57. Quant aux **températures**, elles sont plus élevées au nord et celles les plus basses s'observent au sud du pays. La température annuelle moyenne entre 1960 et 1990 a été de 27,8°C<sup>90</sup>. Les températures connaissent également une certaine variabilité spatio-temporelle. Sur la côte, la température maximale peut varier de 24°C à 29°C, et la température minimale de 16°C à 23°C. Les variations de température les plus importantes s'observent à l'intérieur du pays avec des températures allant de 30°C à 41,5°C au maximum, à 12°C voire 25°C au minimum. La partie Est du Sénégal, notamment vers Bakel, a connu les plus fortes valeurs de températures sur la période 1981-2010<sup>91</sup>. Un réchauffement moyen de 1,6°C a été noté, mais les disparités régionales persistent ; la plus forte hausse étant observée dans le nord du Sénégal avec 3,0°C à Linguère et la plus faible dans le sud avec 0,7°C à Kédougou<sup>92</sup>.
58. Du point de vue de la distribution temporelle, on note une augmentation des températures moyennes annuelles entre 1950 et 2014, comparées à la normale 1961-1990, se traduisant par des écarts mais avec une tendance globale à la hausse<sup>93</sup>. L'analyse des températures entre 1950 et 2014 permet de distinguer trois périodes: la première allant de 1959 à 1968 avec des températures plus faibles que la normale, la seconde de 1969 à 1994 où les températures sont globalement proches de la normale et la troisième de 1995 à 2014 avec des écarts thermiques pouvant dépasser 1°C ; l'année la plus chaude étant 1998.
59. Par ailleurs, des différences sont également notées sur la variabilité interannuelle des températures entre la saison fraîche et la saison chaude. L'augmentation des températures est observée aussi bien pour la période fraîche avec une amplitude

<sup>90</sup> Butterfield, 2011

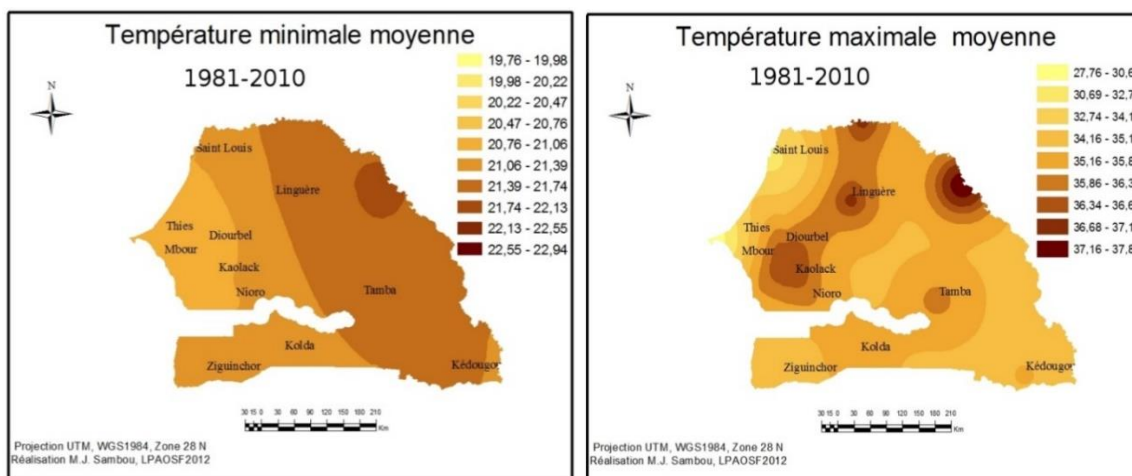
<sup>91</sup> Sambou, 2012

<sup>92</sup> CSE, 2015

<sup>93</sup> Sagna et al., 2015

variant entre  $-1,8^{\circ}\text{C}$  et  $1,7^{\circ}\text{C}$ , que pour la période chaude qui a une amplitude plus faible ( $-1,7^{\circ}\text{C}$  à  $1^{\circ}\text{C}$ ). Les températures ont un cycle annuel bimodal avec deux maxima, le premier en mars-avril et le second en septembre-octobre<sup>94</sup>. La *Figure 6* montre la répartition spatiale des moyennes de températures sur la période 1981-2010.

**Figure 6:** Répartition spatiale des moyennes de températures minimale et maximale entre 1981 et 2010

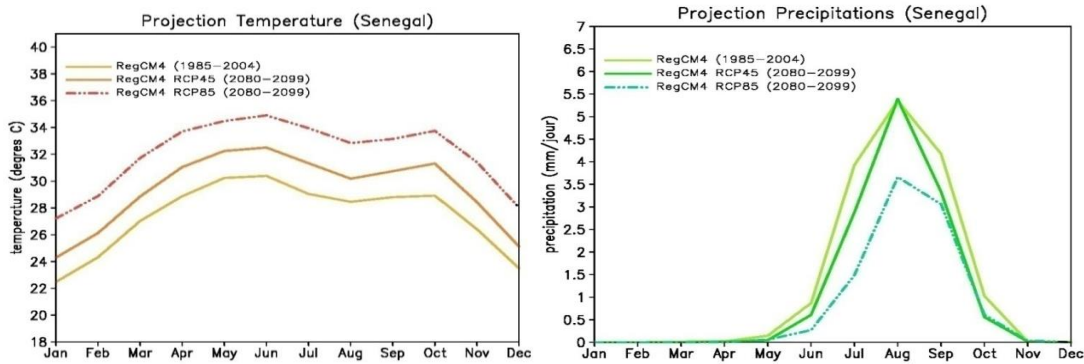


### Projections climatiques futures

60. Les projections climatiques confirment la hausse déjà constatée sur les températures depuis plusieurs années. Gaye et Sylla (2008) montrent que cette hausse pourrait varier entre  $3^{\circ}\text{C}$  en 2031-2050 et  $8,5^{\circ}\text{C}$  en 2081-2100 si on considère le scénario d'émissions de gaz à effet de serre A1B (un scénario émetteur important). Selon les données tirées du portail de la Banque Mondiale sur les changements climatiques, les projections sur les températures annuelles moyennes affichent une augmentation de  $1,1^{\circ}\text{C}$  à  $3,1^{\circ}\text{C}$  en 2060, et de  $1,7^{\circ}\text{C}$  à  $4,9^{\circ}\text{C}$  à l'horizon 2090 ; avec une intensité plus importante à l'intérieur du pays que sur les zones proches du littoral.
61. Comme le montre la *Figure 7* sur les variabilités mensuelles projetées des températures, il est observé une élévation de la température moyenne dans l'année avec les scénarios RCP4.5 et RCP8.5. Cependant, le niveau de réchauffement diffère par rapport à la période de référence selon le scénario concerné. On note une différence de  $2,4^{\circ}\text{C}$  en octobre et  $1^{\circ}\text{C}$  en décembre avec le RCP4.5 ; alors que le réchauffement pour les mêmes mois est de  $4,2^{\circ}\text{C}$  et  $3,8^{\circ}\text{C}$  respectivement avec le RCP8.5 correspondant au scénario élevé (Gaye et al., 2015).
62. Les projections sur les précipitations (cf. *Figure 7*) montrent une baisse, mais plus importante avec le scénario RCP8.5. C'est la longueur de la saison des pluies qui est à l'origine de la baisse de la pluie en Juin-Juillet-Aout et Septembre (JJAS), et ce quel que soit le scénario.

<sup>94</sup> Gaye et Sylla, 2008

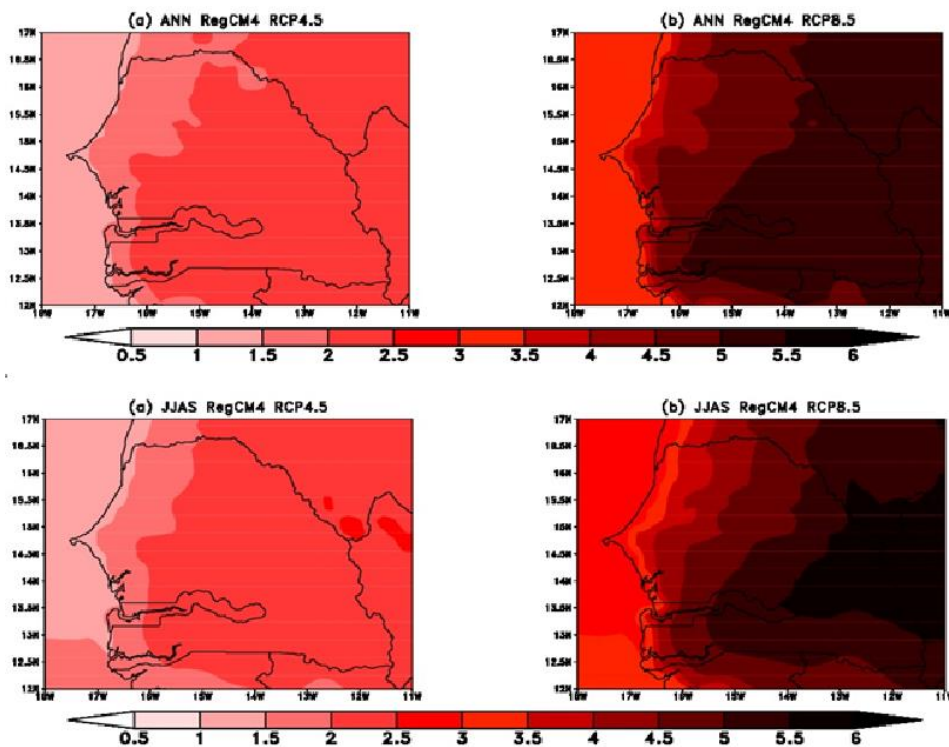
**Figure 7: Projections sur l'évolution des températures et des précipitations à l'horizon 2100**



Source : Tall, 2014

- 63. La *Figure 8* sur les différences de températures annuelles pour la période 2080-2099, comparé à la période de référence (1985-2004), montre une augmentation des températures due au changement climatique. Il existe des différences selon les régions, avec des températures en hausse dépassant les 6°C au sud-est et nord-est ; alors qu'au lac de Guiers elle pourrait varier de 1,5°C à 4°C selon le scénario.
- 64. Quant aux précipitations (cf. *Figure 9*) sur les changements annuels pour la période 2080-2099 par rapport à la période de référence (1985-2004), les projections avec RCP4.5 montrent une baisse plus accentuée dans la zone nord du pays. Les résultats avec le scénario RCP8.5 confirment cette baisse, mais avec une intensité plus importante. Elle peut atteindre 60% avec le scénario maximal (RCP8.5), alors qu'elle est rarement égale à 40% avec le RCP4.5 (*Figure 8*).

**Figure 8: Différences de températures (°C) annuelles et en JJAS entre la période (2080-2099) et la période de référence (1985-2004) pour RCP4.5 (gauche) et RCP8.5 (droite)**

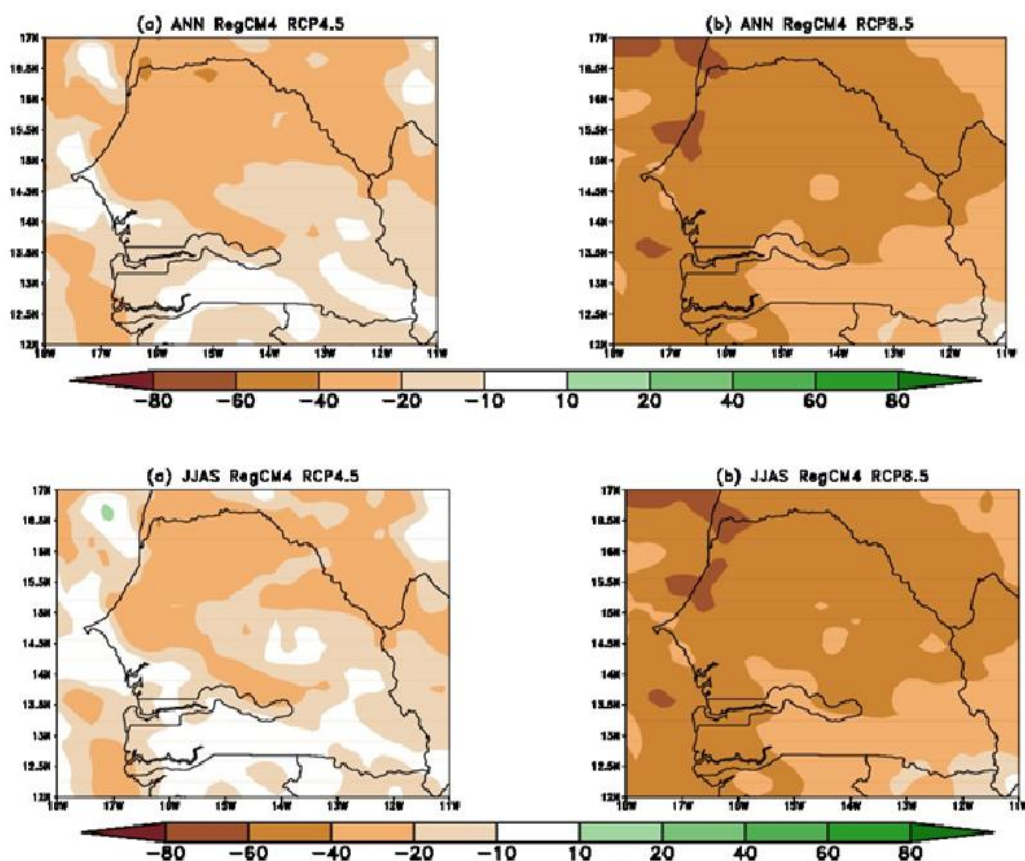


65. L'agriculture, les ressources en eau et certains écosystèmes sont déjà affectés par les effets de la variabilité climatique observée et la situation risque de s'aggraver vu les projections climatiques. D'autres secteurs sont identifiés dans les documents relatifs à la CCNUCC (PANA, CPDN, Communication Nationale, SNMO) selon leur niveau de vulnérabilité, d'émission de gaz à effet de serre, d'adaptation et d'atténuation (*Tableau 6*).
66. D'après la Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) du Sénégal, les **impacts du changement climatique affectent les réserves en eau**. En effet, la baisse des précipitations et l'augmentation de l'évapotranspiration ont entraîné une diminution de 50% du débit des fleuves (Sénégal et Gambie), une remontée des eaux marines (sur la Casamance, le Sine et le Saloum), un assèchement du Ferlo et des vallées associées, une baisse générale du niveau des nappes, un assèchement des rivières continentales et une salinisation des eaux douces et des terres de culture.

Tableau 6: Secteurs clés liés aux changements climatiques

Communication nationale	PANA	CPDN	SNMO
Principaux secteurs émetteurs de GES:	- Ressources en eau - Agriculture - Zone côtière	Atténuation - Agriculture - Foresterie - Energie - Industrie - Déchets	- Ressources en eau - Agriculture - Foresterie - Zone côtière (Pêche et tourisme) - Transports
Secteurs vulnérables:		Adaptation - Agriculture - Ressources en eau - Zone côtière - Bio diversité - Pêche - Inondations - Santé	- Energie - Industrie - Bâtiments

Figure 9: Différences de précipitations annuelles et en JJAS entre la période (2080-2099) et la période de référence (1985-2004) pour RCP4.5 (gauche) et RCP8.5 (droite).



Source : Gaye et al., 2015

67. Les **terres agricoles, les sols** et certains **écosystèmes** sont également **impactés par le changement climatique**. L'effet conjugué de la baisse de la pluviométrie et de l'augmentation des températures entraînent une réduction du couvert végétal, une érosion éolienne et hydrique, une dégradation des sols dénudés et une salinisation des terres. Selon la CPDN, la situation est plus préoccupante dans des régions comme Fatick, Kaolack, Ziguinchor et la zone des Niayes qui connaîtront des déficits pluviométriques plus marqués. Les impacts du changement climatique se ressentent davantage sur certains écosystèmes tels que les forêts de mangrove, la zone des Niayes, et les zones humides côtières.
68. Les impacts du changement climatique diffèrent selon les zones agro-écologiques et leurs potentialités économiques comme le montre le *Tableau 7* ci-après.



Tableau 7: Potentialités économiques et impacts du changement climatique par zone

Zones	Potentialités économiques	Impacts du Changement Climatique
Niayes	Horticulture/Maraîchage Pêche Exploitation minière (phosphates, zircon, sel, etc.) Proximité des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancée des dunes vives et remise en mouvement des dunes anciennes</li> <li>• Salinisation des sols et des puits</li> <li>• Ensamblage des terres de bas-fonds</li> <li>• Erosion côtière et intrusion marine</li> </ul>
Bassin Arachidier	Elevage Pêche Agriculture (arachide, mil, sorgho, niébé, bissa p, manioc, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la fertilité des sols</li> <li>• Sécheresses récurrentes</li> <li>• Erosion éolienne et hydrique</li> <li>• Faible régénération naturelle</li> <li>• Acidification et extension des tannes</li> <li>• Dégradation accélérée des écosystèmes (e.g. mangroves, forestiers)</li> <li>• Forte évapotranspiration et absence d'eaux de surface</li> </ul>
Zone sylvo pastorale	Elevage (22% à 30% du cheptel national) Agriculture (niébé, maraîchage, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse et irrégularités des pluies</li> <li>• Déficit en ressources ligneuses et fourragères</li> <li>• Pauvreté et de structuration des sols</li> <li>• Forte érosion éolienne</li> </ul>
Vallée du Fleuve Sénégal	Agriculture (riz irrigué, tomate, maïs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de l'environnement</li> <li>• Faiblesse et irrégularité des pluies</li> <li>• Désertification</li> <li>• Forte évapotranspiration</li> <li>• Salinisation des terres du delta</li> <li>• Erosion côtière et inondations</li> </ul>
Sénégal oriental et haute Casamance	Agriculture (coton, arachide, maïs) Exploitation forestière Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erosion éolienne et hydrique</li> <li>• Dégradation des terres</li> <li>• Déboisement</li> <li>• Baisse de la pluviométrie</li> <li>• Feux de brousse</li> </ul>
Basse et Moyenne Casamance	Agriculture (riz pluvial, arachide, mil/sorgho, maïs, etc.) Exploitation forestière (PFNL) Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salinisation des rizières</li> <li>• Acidification des sols de bas-fonds</li> <li>• Erosion éolienne et hydrique</li> <li>• Baisse de la pluviométrie</li> <li>• Dégradation du couvert végétal</li> </ul>

### Dépenses publiques et investissements dans le secteur de l'environnement

69. Le secteur de l'environnement a bénéficié de plus de 136 milliards de FCFA, soit 23 milliards FCA/an en moyenne de 2003 à 2008<sup>95</sup>. Cependant, le budget du MEDD a diminué entre 2011 et 2015, passant de 31,25 milliards FCFA à 22 milliards FCA. Plusieurs raisons justifient cette baisse dont la faiblesse de l'investissement et des projets rentables à court terme, la faiblesse des investissements des Collectivités Territoriales et du secteur privé, la faiblesse des

<sup>95</sup> République du Sénégal. 2012. Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20): Rapport National du Sénégal. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Commission Nationale de Développement Durable

capacités relativement à la passation des marchés, l'insuffisance des ressources internes et la lourdeur des procédures administratives<sup>96</sup>.

70. Le soutien des PTF dans le secteur de l'environnement constitue un atout. Avec, les fonds climatiques bilatéraux et multilatéraux, le Sénégal a pu bénéficier d'un financement total de 39,7 millions USD pour la mise en œuvre de neuf projets dont la majorité (82%) était destinée à cinq projets d'adaptation (*Climate Funds Update 2015*). Parmi les initiatives les plus importantes pour faire face aux changements climatiques figure le programme décennal 2012-2022 de lutte contre les inondations d'un montant de 766 milliards FCA. Il se décline en une phase d'urgence 2012-2013(66 milliards), une phase à court terme 2014-2016 (250 milliards) et une phase à moyen long terme 2017-2022 (450 milliards).

### Cadre législatif et institutionnel

71. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé, par l'intermédiaire de ses directions, de mettre en œuvre la politique environnementale axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable. Parmi ces directions figurent la DEEC, la DPN et la DEFCCS (Tableau 8). Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la CCNUCC est résumé dans le Tableau 9.
72. La Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) fait partie des institutions clés dont le rôle est de définir la stratégie nationale de développement durable et d'élaborer un plan d'action national de développement durable.

Tableau 8: Directions en charge de la politique environnementale

<b>DEEC- Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.</b>	Mettre en œuvre la politique environnementale, notamment la protection contre les pollutions, nuisances et déchets dangereux.  Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, particulièrement la promotion des modes de consommation et production durables et la lutte contre l'érosion côtière.
<b>DPN- Direction des Parcs Nationaux.</b>	Exercer les prérogatives de l'Etat dans la gestion des parcs nationaux et des réserves.  Assurer la sauvegarde des échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, de la conservation de la biodiversité, de la protection de la faune et leur valorisation dans les aires protégées.
<b>DEFCCS- Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols</b>	Mettre en œuvre la politique forestière du Sénégal qui vise le maintien des équilibres socio-écologiques pour satisfaire les besoins des populations en services et produits forestiers ligneux et non-ligneux.

73. Dans le cadre de sa CPDN, le Sénégal a défini ses priorités en matière d'adaptation au changement climatique, considérant les secteurs considérés comme les plus vulnérables. Le Tableau 10 résume les options d'adaptation identifiées par la CPDN aux horizons 2016-2035. Un montant de 14.558 millions USD a été estimé comme étant le cout total requis pour ces options d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2035 (*DEEC, 2015*). Sur ce montant total, les 87% (12.725,66) devraient être couverts sur financement externe et le reste assuré grâce aux ressources nationales. Un des effets attendus de la mise en

<sup>96</sup> MEDD. 2016. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020. Mai 2016

œuvre des options d'adaptation de la CPDN dans le secteur de l'agriculture est l'augmentation des rendements agricoles moyens à 3,2 tonnes en 2035 pour le scénario tendanciel *Business As Usual* (BAU), comparé à 4,5 tonnes avec le scénario de la politique volontariste en faveur des sols.

Tableau 9: Cadre institutionnel relatif à la CCNUCC

DEEC	Elle assure le point focal de la CCNUCC et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Elle joue le rôle d'Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP), le Fonds pour l'Adaptation (FA) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC).
ANACIM	L'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie joue le rôle de point focal du GIEC
CSE	Le Centre de Suivi Ecologique est l'entité nationale accrédité au Fonds d'Adaptation et au Fonds Vert Climat.
CERER	Le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables joue le rôle d'autorité nationale désignée pour le mécanisme de transfert de technologies de la CCNUCC
COMNACC	Organe en charge de la coordination, la concertation, la formation, la sensibilisation, la gestion et le suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et ses instruments juridiques additionnels. Il joue un rôle d'information, de sensibilisation, de formation, de facilitation dans les programmes et projets nationaux, sous régionaux et régionaux relatifs aux changements climatiques. Il veille à la cohérence des programmes et projets avec les objectifs nationaux relatifs aux changements climatiques au niveau de l'atténuation. Les Comités régionaux sur les changements climatiques (COMRECC) sont créés pour jouer le rôle de relais du COMNACC dans les régions. Ils assurent ainsi la même mission que le COMNACC dans les 14 régions du pays.

74. Pour l'atténuation, les activités qui devraient avoir un impact sur la réduction des émissions de GES sont liées aux secteurs de l'Energie, l'Agriculture, l'Industrie, des déchets et de la foresterie. L'énergie via la production de l'électricité, l'efficacité énergétique et le transport ; l'Agriculture Foresterie et Autres Affectation des Terres (AFAT) avec la gestion des fumiers, la riziculture, les sols agricoles, les engrais organiques, les terres forestières et plantations ; la gestion des déchets via les traitements des déchets solides, des eaux usées industrielles, domestiques et commerciales, et l'Industrie (DEEC, 2015). L'objectif du Sénégal à l'horizon 2030 est la réduction de ses émissions respectivement sous les options inconditionnelle et conditionnelle de 5% et 21%.
75. Les facteurs de succès identifiés pour l'atteinte des objectifs de la CPDN incluent l'existence d'institutions clés comme le Comité National Changements Climatiques (COMNACC), les efforts entrepris pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans différents codes sectoriels, et l'élaboration de politiques et stratégies comme la SPNAB<sup>97</sup>, la PNZH<sup>98</sup> et la NPF<sup>99</sup>. Les obstacles ou enjeux majeurs à maîtriser concernent la nécessité de conduire une planification de l'adaptation au niveau national, le besoin d'une bonne maîtrise du cadre réglementaire et des moyens de mise en œuvre des engagements, le développement d'une approche multisectorielle pour renforcer la concertation entre acteurs et définir un cadre harmonisé des interventions, l'élaboration d'une stratégie de communication pour davantage impliquer toutes les parties prenantes.

<sup>97</sup> Stratégie et Plan National d'Action sur la Biodiversité

<sup>98</sup> Politique Nationale de Gestion des Zones Humides

<sup>99</sup> Nouvelle Politique Forestière



76. Avant de soumettre sa CPDN et sa troisième communication nationale en 2015, le Sénégal avait réalisé son PANA<sup>100</sup> en 2006 et figurait parmi les premiers pays d'Afrique à soumettre une seconde communication nationale. Il s'est lancé dans l'élaboration de son Plan National d'Adaptation (PNA) en 2015 et qui vise à réduire la vulnérabilité du pays aux incidences des changements climatiques en renforçant les capacités d'adaptation et de résilience. Dans le cadre du PNA, la vulnérabilité au changement climatique des secteurs suivants est analysée : agriculture, ressources en eau, élevage, zones côtières, biodiversité, pêche, santé, tourisme, infrastructures et services de transport, gestion des risques de catastrophes.

**Tableau 10:** Options d'adaptation par secteur identifiées par la CPDN aux horizons 2016-2035

<b>Secteurs</b>	<b>Options d'adaptation</b>
<i>Biodiversité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des instruments tels que la SPNAB, la PNZH, le projet de loi-cadre sur la biodiversité et les aires protégées</li> <li>• Renforcement de la résilience des écosystèmes</li> </ul>
<i>Zones côtières</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et soutien d'un observatoire du littoral</li> <li>• Protection des zones vulnérables et/ ou déplacements des populations vulnérables</li> <li>• Etudes scientifiques et techniques sur la restauration des écosystèmes côtiers menacés</li> </ul>
<i>Ressources en eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise de la ressource</li> <li>• Gestion intégrée des ressources en eau</li> </ul>
<i>Pêche</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'assurance pêche</li> <li>• Prévention et gestion des risques et catastrophes</li> <li>• Amélioration de l'efficacité de la gestion et extensions des aires marines protégées et des parcs marins</li> <li>• Développement de l'aquaculture durable et gestion durable des ressources halieutiques</li> </ul>
<i>Agriculture</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de technologies de Gestion Durable des Terres (GDT)</li> <li>• Amélioration et adaptation des productions végétales et forestières</li> <li>• Promotion de l'assurance agricoles</li> <li>• Promotion de l'information climatique</li> <li>• Mise à l'échelle de la gestion concertée des ressources naturelles</li> </ul>
<i>Élevage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'unités pastorales</li> <li>• Promotion de l'assurance pastorale</li> <li>• Amélioration génétique des espèces</li> <li>• Amélioration et adaptation de la production et santé animale</li> </ul>
<i>Inondations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des infrastructures d'assainissement et des systèmes de drainage des eaux pluviales dans les villes</li> <li>• Planification des écosystèmes urbains intégrant les bassins versants</li> </ul>
<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement et mise en œuvre du système de surveillance épidémiologique</li> </ul>

77. Sur le plan législatif et juridique, le Sénégal a ratifié les principales conventions internationales et régionales dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles, et des changements climatiques. Au niveau national, plusieurs codes, lois et décrets ont été élaborés dans ces domaines et qui sont en cohérence avec les engagements pris à l'international. Le *Tableau 11* présente l'arsenal juridique et législatif avec les principales conventions, codes et lois qui régissent les questions environnementales et climatiques au Sénégal.

**Tableau 11:** Cadre législatif et juridique dans les domaines environnemental et climatique

<sup>100</sup> Plan d'Action Nationale pour l'Adaptation aux Changements Climatiques

Cadre législatif et juridique	<p><i>Aux niveaux international et régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale</li> <li>• Convention de Paris sur la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel</li> <li>• Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)</li> <li>• Convention de Bonn sur la Protection des espèces migratrices</li> <li>• Convention sur la Diversité Biologique</li> <li>• Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques</li> <li>• Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières</li> <li>• Convention internationale pour lutter contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique</li> </ul> <p><i>Au niveau national</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi N° 2001 - 01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son Décret d'application N° 2001 - 282</li> <li>• Loi 2004-16 du 4 juin 2004 portant loi d'orientation agrosylvo-pastorale de 2004</li> <li>• Loi N°98/03 du 8 janvier 1998 portant code forestier et ses décrets</li> <li>• Loi N° 96 - 07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux collectivités locales ainsi que le Décret N° 96-1134 du 27 décembre 1996</li> <li>• Loi n°88-05 portant Code de l'urbanisme</li> <li>• Loi n° 86-04 de 1986 portant Code de la chasse et de la protection de la nature</li> <li>• Loi N° 2003 - 36 du 24 novembre 2003 portant Code minier</li> <li>• Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 portant Code de la Construction</li> </ul>
Cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Sénégal Emergent</li> <li>• Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD, 2016- 2020)</li> <li>• Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)</li> <li>• Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)</li> <li>• Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières</li> <li>• Plan National d'Action sur les Modes de Production et de Consommation Durables (PAN/MPCD)</li> <li>• Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)</li> <li>• Stratégie et Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité (SPNACB),</li> <li>• Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)</li> <li>• Lettres de politiques sectorielles (Tourisme, Agriculture, Pêche, etc.)</li> </ul>

## **Partie III: Intégration thématique**

### **Identification de l'impact, évaluation et enseignements tirés des programmes du FIDA**

78. Les interventions du projet FIDA ont permis de développer des activités ayant des impacts directs ou indirects sur l'adaptation au changement climatique ainsi que l'environnement et la gestion des ressources naturelles. En effet, le projet PAFA avait bénéficié d'un cofinancement du FEM à travers un don accordé en 2013 pour le financement d'une composante additionnelle intitulée « Adaptation au changement climatique ». Malgré la réduction de la durée d'exécution effective du don de quatre ans à deux ans et demi, les activités ont permis une meilleure intégration des aspects environnementaux et climatiques. Cela s'est traduit par les bonnes pratiques adoptées par les communautés : utilisation de variétés améliorées, prise en compte de l'information climatique pour mieux planifier les opérations culturales, création de périmètres maraîchers, aménagements et digues anti-sel, respect des normes environnementales en réalisant les pistes. Dans le cadre du PAFA-Extension en cours, un projet financé par le FEM permet d'intégrer les questions d'adaptation au changement climatique notamment le Projet d'Appui à la Résilience des Filières Agricoles (PARFA).
79. Le PADAER a développé des activités qui contribuent à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Parmi celles-ci figurent les aménagements qui ont permis d'assurer une production maraîchère et de renforcer la résilience des populations face au déficit pluviométrique de 2016. Les ouvrages de CES/DRS ont contribué à la protection des aménagements en aval des bassins versants et de préserver le potentiel productif des terres. Quant aux plans de gestion des unités pastorales, leur mise en œuvre a permis entre autres une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, une gestion des conflits autour des points d'eau. L'introduction de l'assurance agricole indicelle via ce projet a contribué à une meilleure gestion des risques liés au changement climatique.

### **Recommandations visant à améliorer la capacité d'adaptation face à l'environnement et au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural**

80. L'objectif global du COSOP (2019-2024) est de contribuer à l'ODD1 au Sénégal par le développement économique durable des exploitations familiales et des jeunes entrepreneur(e)s ruraux. Cet objectif s'articule autour de trois objectifs spécifiques:
- Objectif Stratégique 1 (OS1): la production, la productivité et la rentabilité des exploitations familiales sont durablement augmentées au sein de filières modernisées
  - Objectif Stratégique 2 (OS2): La professionnalisation des acteurs des filières agricoles, y compris des organisations de producteurs et les agripreneurs / entreprises rurales, est renforcée
  - Objectif Stratégique 3 (OS3): Les partenariats nationaux et régionaux sont renforcés pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques et la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté rurale
81. Le développement des chaînes de valeur porteuses devrait se faire selon une optique qui conduirait à l'intégration systématique des questions environnementales, climatiques et sociales. Cela se traduirait par des mesures à prendre depuis la production jusqu'à la commercialisation, voire même la consommation des produits des filières retenues. Sur la production, il s'agira de consolider les acquis des projets en cours qui intègrent ces questions

susmentionnées à travers les bonnes pratiques agricoles, la promotion/utilisation de l'assurance indicielle et de l'information climatique pour minimiser/transférer les risques, l'adoption de variétés résilientes, les aménagements hydro-agricoles pour une meilleure gestion de l'eau, les pratiques agroécologiques, les activités de CES/DRS, etc. Quant à la transformation et la commercialisation, les nouvelles interventions pourraient contribuer à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables comme le solaire, la construction d'infrastructures résilientes, de matériaux de valorisation ayant peu d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, ces chaînes de valeur porteuses devraient être sensibles à la nutrition et au genre en les intégrant sur tous les maillons.

82. Dans l'objectif de renforcer la professionnalisation des acteurs des filières, renforcer les capacités humaines et institutionnelles devrait être prioritaire afin d'assurer une meilleure gestion de l'environnement et s'adapter au changement climatique. Enfin le dialogue politique ne peut être renforcé si des données probantes et actualisées ne sont pas disponibles pour être analysées et servir de base à ce dialogue. Les possibilités offertes par les *big data*, *open data* devraient être explorées, en plus de développer un partenariat avec l'ANSD et les services des ministères en charge des études et de la planification.
83. Un partenariat avec les instituts de recherche, universités et *Think Tank* pourrait aussi faciliter la mise à disposition des données ainsi que leur analyse avant que le dialogue politique ne puisse être initié entre l'Etat, les PTF et les OSC. Ce dialogue politique permettra de saisir des opportunités pour développer des synergies avec d'autres interventions et assurer les complémentarités entre les actions du FIDA et celles d'autres bailleurs aussi bien au niveau local que national.
84. L'accès aux **fonds climatiques** à travers le Fonds Vert Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds d'Adaptation contribue à l'amélioration des capacités d'adaptation en matière de changement climatique. Des opportunités de co-financement, notamment avec le FEM, ont pu être saisies dans le cadre de projets antérieurs et en cours. Dans le cadre du Programme de Micro-Financement du FEM (PMF/FEM), le Sénégal a bénéficié de 6 000 000 \$USD de subventions entre 1993 et 2009 pour 190 projets<sup>101</sup>. Il fut le premier pays à bénéficier d'un financement du Fonds d'Adaptation lorsqu'il devint opérationnel en 2010. Dans le cadre du nouveau COSOP, il est recommandé de continuer à explorer des co-financements notamment avec le FEM-7, tout en travaillant en étroite collaboration avec les points focaux du FVC et du Fonds d'Adaptation pour diversifier les sources de financement climatique.
85. Concernant le FVC plus spécifiquement, le Sénégal a pu bénéficier de ces financements pour la conduite de trois projets, à savoir:
  - Le projet de restauration des terres salées pour l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés dans le bassin arachidier, avec le CSE comme entité d'exécution en 2015 ;
  - Le projet « *scaling up solar* » de 100 mw avec la Société Financière Internationale (SFI ou IFC en anglais) de la Banque Mondiale, financé dans le cadre du programme « *readiness* » du Sénégal pour des études de préparation de projet en 2015 ;
  - Le projet de « Gestion Intégrée des Inondations au Sénégal », avec l'AFD en 2016.
86. En 2017, le Sénégal faisait partie des trois PMA d'Afrique, après l'Ethiopie et la Tanzanie, à obtenir un financement du FVC. Cependant, comparé à des pays de la sous-région comme le Mali, le Burkina Faso et le Ghana, il a reçu moins de

<sup>101</sup> République du Sénégal. 2012

financements sur les fonds climatiques<sup>102</sup>. En analysant les projets et programmes d'adaptation développés au niveau national, il ressort que l'Agriculture (26%), les Ecosystèmes (24%), les Ressources en Eau (11%), les Zones Côtières (8%) et les Inondations (8%) sont ceux qui en ont le plus bénéficiés.

## Références

- ANAT. 2017. Élaboration du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial- Bilan Diagnostic : Volume 4 Environnement et Ressources Naturelles. Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Programme National de Développement Local, Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire.
- ANSD et ICF. 2018. Sénégal- Enquête Démographique et de Santé Continu (EDS-Continu) 2017. The DHS Program ICF. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. Septembre 2018
- ANSD. 2016. Analyse Genre des bases de données existantes. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. ONU-Femmes.
- ANSD. 2014. Rapport définitif RGPHAE 2013. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Septembre 2014.
- Banque Mondiale. 2014. Situation économique du Sénégal : Apprendre du passé pour un avenir meilleur. Première édition. World Bank Group. Décembre 2014
- Lavigne Delville, Ph., Colin, J-Ph, Ka, I et Merlet, M. 2017, Etude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation, UEMOA/IPAR
- CEPOD. 2013. Rapport Exploratoire sur l'Economie Verte au Sénégal. MEDD, PNUE, Juillet 2013.
- CLM. 2018. Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition au Sénégal 2018-2022.
- CNLS- Conseil National de Lutte contre le Sida au Sénégal. 2017. Rapport Annuel 2017. 50p.
- CSE. 2015. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Sénégal- Edition 2015. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Centre de Suivi Ecologique
- DGPPE. 2018. Revue Nationale Volontaire : rapport final. DGPPE, MEFP, République du Sénégal, Juin 2018
- FAO et Commission de la CEDEAO. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Sénégal. Série des Évaluations Genre des Pays, Dakar.
- Funk, C., Rowland, J., Adoum, A., Eilerts, G., Verdin, J. and White, L. (2012). A Climate Trend Analysis of Senegal, U.S. Geological Survey Fact Sheet 2012 3123, 4 pages
- Gaye, A. T., Lo, H. M., Sakho-Jimbira, S. Fall, M. S., Ndiaye, I. 2015. Sénégal: revue du contexte socioéconomique, politique et environnemental. Rapport d'étude. IED-Afrique, PRESA
- Gaye, A. T., Sylla, M. B. 2008. Scenarios climatiques au Sénégal. Laboratoire de Physique de L'Atmosphère et de l'Océan S. F. (LPAO-SF), Ecole Supérieure Polytechnique Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal
- Hathie, I., Seydi, B., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Reducing economic and environmental vulnerability to achieve food and nutrition security in Senegal. Ending Rural Hunger- Senegal Policy Brief
- IPAR. 2015. Emploi des Jeunes et migrations en Afrique de l'Ouest: Rapport Final-Sénégal. Avril 2015
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification (MEFP). 2017. Le Sénégal à l'horizon 2030 : Analyse de scénarii de progrès vers les ODD. Direction Générale de la

<sup>102</sup> Zamudio et al. 2016

- Planification et des Politiques Economiques, Direction de la Planification, Millenium Institute. Décembre 2017. [www.plandev.sn](http://www.plandev.sn)
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable –MEDD. 2016. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020. Mai 2016
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. 2015. Stratégie Nationale de Développement Durable.  
[http://www.denv.gouv.sn/images/documentsenligne/SNDD%202015\\_Version%20Finale.pdf](http://www.denv.gouv.sn/images/documentsenligne/SNDD%202015_Version%20Finale.pdf)
- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Cellule d'études, de planification et de suivi, 2011, *Cadre des dépenses sectorielles à moyen terme 2011-2013*
- Ministère de la santé et PAM. 2016. Évaluation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes et ménages infectés et affectés par le VIH/sida
- OCDE. 2017. Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement, Editions OCDE, Paris.
- OCDE. 2014. Gender, Institutions and Development Database (base de données). OCDE, Paris. <http://stats.oecd.org>.
- ONU-Sénégal. 2018. Bilan Commun de Pays (BCP) du Plan Cadre d'Assistance du Systèmes des Nations Unies au Sénégal 2012-2018. Rapport final.  
[http://onusenegal.org/documents/Rapport\\_final\\_du\\_Bilan\\_Commun\\_Pays\\_CCA%20\\_du\\_Senegal-version\\_6\\_mars\\_2018.pdf](http://onusenegal.org/documents/Rapport_final_du_Bilan_Commun_Pays_CCA%20_du_Senegal-version_6_mars_2018.pdf)
- PAM. 2017. Analyse Intégrée du Contexte- Sénégal 2017. PAM, SECNSA
- République du Sénégal. 2018. Document budgétaire genre. Direction Générale du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
- République du Sénégal. 2014. Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Etude réalisée dans le cadre de l'initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique.
- République du Sénégal. 2012. Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20): Rapport National du Sénégal. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Commission Nationale de Développement Durable
- Seydi, B., Hathie, I., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Ending Rural Hunger : The case of Senegal. Africa Growth Initiative at Brookings. October 2017.  
[www.endingruralhunger.org](http://www.endingruralhunger.org)
- UNICEF. 2018. Situation des enfants et des adolescents au Sénégal- Diagnostic et Analyse. Version Finale, février 2018. Rapport non publié.
- WFP. 2018. Plan Stratégique de Pays- Sénégal (2019-2023).  
<https://docs.wfp.org/api/documents/75a7532c-b575-4db1-99fb-49d43773632/download/>
- World Bank. 2017. Project Performance Assessment Report : Une décennie de soutien de la Banque mondiale au programme de nutrition du Sénégal. Washington, DC : World Bank. <https://ieg.worldbankgroup.org/sites/default/files/Data/reports/ppar-senegal-fr-06052017.pdf>
- Zamudio, A. N., Terton, A. 2016. Review of Current and Planned Adaptation Action in Senegal. CARIAA Working Paper no. 18. International Development Research Centre, Ottawa, Canada and UK Aid, London, United Kingdom. Available online at:  
[www.idrc.ca/caribiaa](http://www.idrc.ca/caribiaa).



## Accord conclusif

### Accord conclusif

#### République du Sénégal

##### Évaluation de programme de pays

#### A. Introduction

1. En 2013, le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) du FIDA a mené sa deuxième évaluation du programme de pays (EPP) au Sénégal. Cette EPP, conduite dans l'esprit de la Politique du FIDA en matière d'évaluation et du manuel méthodologique élaboré par le Bureau, a pour objectifs principaux d'apprécier la performance et l'impact des opérations du FIDA au Sénégal et de générer une série de conclusions et de recommandations de nature à alimenter la formulation du futur programme stratégique du FIDA pour le Sénégal.
2. L'accord conclusif résume les principales conclusions de l'EPP et les recommandations que le Gouvernement du Sénégal, représenté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, et le FIDA, représenté par le Département de gestion des programmes, conviennent d'adopter et de mettre en œuvre dans des délais précis. L'accord conclusif bénéficie des discussions et réflexions de l'atelier national qui s'est tenu à Dakar le 15 janvier 2014. Suivant la politique de l'évaluation du FIDA de 2011, le rôle de l'IOE est de faciliter la préparation et la finalisation de l'accord conclusif qui sera inclus dans le rapport final de l'EPP du Sénégal, sans prendre part à la signature de l'accord. Les recommandations agréées par le Gouvernement du Sénégal et le FIDA seront suivies dans le Rapport du Président du FIDA sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction. En plus, l'accord conclusif sera présenté au conseil d'administration du FIDA en annexe du nouveau document stratégique (COSOP).

#### B. Les constats principaux de l'évaluation

3. Cette évaluation se concentre sur la période 2004-2013. Durant cette période, la pertinence du portefeuille du FIDA est jugée satisfaisante. Les recommandations stratégiques formulées par l'EPP 2004 viennent la renforcer, comme par exemple le ciblage géographique et des bénéficiaires avec l'adoption des zones à haut potentiel de développement économique et de solutions dans les projets pour faciliter l'accès au crédit. Le FIDA a accordé beaucoup d'attention à la conception des projets bien qu'il y ait des améliorations à apporter, notamment en limitant les attentes souvent démesurées à cette étape des projets.
4. Les objectifs des projets sont bien alignés aux stratégies du Gouvernement et aux besoins des bénéficiaires. Le PAFA et le tout récent PAFA-extension se tournent davantage vers la rentabilité économique, avec un rôle important des opérateurs de marché et la promotion du dialogue entre tous les acteurs dans une perspective de filière.
5. L'efficacité et l'efficience du portefeuille ont été plutôt satisfaisantes. Les résultats les plus encourageants ont été notés dans l'accès des petits producteurs aux services et innovations agricoles durables et variés, avec l'instauration d'un système de recherche compétitive orientée par la demande, le soutien aux organisations de producteurs, en combinaison avec l'investissement en infrastructures agricoles, et avec une plus grande attention à la rentabilité économique, tel la contractualisation entre les organisations de producteurs et les opérateurs de marchés, dans l'approche filière plus récente du programme de pays. L'appui à l'entrepreneuriat rural a été moins efficace et les retards importants dans la mise en œuvre ont aussi affecté la cohérence de l'ensemble du programme pays ainsi que l'approche de développement local préconisée par l'EPP 2004. Parmi les projets inclus dans cette EPP, le PSAOP II a été le projet qui a eu le plus grand effet-levier avec une contribution financière importante du Gouvernement et de la Banque mondiale.

6. **Impact sur la pauvreté rurale.** Le portefeuille a contribué à une augmentation des revenus des pauvres ruraux, quoique de façon inégale. Celle-ci est avant tout attribuée à l'augmentation de la production et de la productivité, donc surtout au PSAOP et au PRODAM. L'augmentation des revenus est également significative dans l'approche filière, notamment avec l'augmentation rapide du nombre de contrats entre les organisations de producteurs et les opérateurs de marché du PAFA. En ce qui concerne le PROMER, quelques témoignages illustrent une augmentation de revenus, mais peu de données axées sur les résultats sont disponibles.
7. Les projets ont généralement contribué à l'augmentation des rendements et de la production agricole des ménages et le programme a contribué à de meilleures capacités de gouvernance (gérer/négocier et faire du plaidoyer) et à l'organisation plus récente en filière ainsi qu'une meilleure valeur ajoutée aux produits. Les mesures face aux défis environnementaux et climatiques sont satisfaisantes à un niveau projet mais ne sont stratégiquement pas suffisantes au vu de l'importance des défis auxquels le Sénégal est confronté dans le secteur agricole. L'impact du programme sur les institutions et politiques est jugé plutôt satisfaisant, prenant en compte le résultat partiel de la réforme agricole et l'insuffisance de support aux institutions relais dans l'appui aux micro-entreprises.
8. Plusieurs points névralgiques structurels affectent la durabilité de l'ensemble du programme appuyé par le FIDA, au niveau national. Le secteur agricole continue à souffrir d'instabilité dans son leadership politique. À ceci s'ajoute la problématique du Gouvernement pour maintenir les acquis du portefeuille et permettre aux services locaux déconcentrés de pleinement jouer leur rôle. Les projets appuyés par le FIDA tentent, avec plus ou moins de succès, de compenser ces défaillances structurelles en renforçant les capacités des services techniques et administratifs déconcentrés. Ces efforts se limitent toutefois à la durée de vie des projets et ceux-ci sont encore timides dans les stratégies de sortie. La contribution du programme de pays à structurer les organisations de producteurs et leurs filières pour en faire de véritables interlocuteurs dans leur rôle d'acteur de développement sont des gages de durabilité assez solides.
9. La capacité d'innovations et leur mise à échelle a été plutôt satisfaisante. Les innovations agricoles et pastorales sont nombreuses et largement attribuées au FIDA et ont contribué à intensifier la production et le changement d'une agriculture de subsistance en une production orientée vers le marché. Toutefois, le Gouvernement fait face à la grande contrainte de son manque de capacité fiscale pour leur mise à échelle et la capacité d'emprunt des organisations de producteurs reste assez faible. Et dans l'approche de programme cadre unique à l'horizon 2016, à ce jour, les partenariats/cofinanciers ne sont pas identifiés, les innovations prioritaires ne sont pas sélectionnées et l'intention de mettre à échelle les propres innovations du FIDA ne correspond pas nécessairement à une augmentation prévue du volume des prêts au Gouvernement.
10. La promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes a été satisfaisante. Même si les projets ont généralement des cadres logiques peu clairs, sans indicateurs chiffrés pour l'atteinte quantitative et qualitative des objectifs, les aspects de genre sont bien présents, visibles et soutenus, et sont intervenus pour diminuer l'inégalité femmes/homme dans les projets. Structurellement, les projets du portefeuille ont profité d'une personne à plein temps, dédiée aux questions d'égalité de genre (ainsi que du suivi-évaluation et de communication) et une personne-ressource régionale, au bureau de pays du FIDA, assure un appui et un suivi des questions de genre dans les projets.
11. Les **activités hors prêts** (développement des partenariats, gestion des savoirs et dialogue sur les politiques publiques) ont atteint des résultats plutôt satisfaisants, avec de nombreuses actions de communication et de gestion des savoirs au niveau des projets et entre projets, bien qu'encore ad hoc mais avec une nouvelle stratégie de communication qui témoigne de l'intérêt du programme de pays à mieux cerner la



gestion des savoirs. Cependant, la question des ressources humaines et financières continue de se poser au regard des ambitions du COSOP.

12. Le programme de pays a assez bien réussi à mobiliser des partenariats variés. Cependant, le programme a un besoin important de moyens financiers, bien au-delà de ses modestes fonds propres qui restent insuffisants pour capitaliser et mettre à échelle les innovations pilotées avec son appui et a besoin de co-financement qu'il reste à trouver pour mettre en œuvre l'approche programme à l'horizon 2016.
13. La cohérence des dons régionaux et nationaux, leur synergie et leur complémentarité avec les prêts sont peu démontrées. L'efficacité des liens et collaborations entre les prêts et les dons est variable et rend peu propice le partage des enseignements au sein du FIDA et les retombées sur le programme de pays.
14. La performance du COSOP a été plutôt satisfaisante. Le COSOP 2010 vient renforcer le troisième objectif du COSOP 2004 d'accroître la productivité des activités économiques en milieu rural par l'accès aux technologies et au savoir-faire entrepreneurial. Le COSOP 2004 a mis en exergue les interrelations entre l'appui aux facteurs de base de production, l'accès aux intrants et technologies et l'accroissement des productions, d'une part, et d'autre part, l'appui aux intermédiations, au marché, l'incitation à la création de valeur ajoutée et l'entrepreneuriat. Cet aspect est très pertinent par rapport à une approche programme, en comparaison à des projets éparpillés dont les appuis sont souvent insuffisants pour contribuer de façon significative à une meilleure performance du secteur agricole.
15. Les objectifs du COSOP 2004 intègrent bien la recommandation de l'EPP 2004 de renforcer les démarches de développement local, en particulier en ce qui concerne la couverture géographique et le ciblage, les concertations et coordinations avec les autres projets et acteurs locaux de développement, les interactions et collaborations entre OP existantes et leurs partenaires locaux publics et privés. La démarche de développement local visait aussi l'appui aux initiatives de mise en marché, l'intégration des petites entreprises en filières structurantes, ainsi que des réseaux locaux d'institutions locales de microfinance, toutes ces composantes viennent bonifier la pertinence du COSOP 2004. Le ciblage selon les potentialités et les opportunités des zones agro-écologiques est pertinent car il permet le développement des activités ayant une potentialité de réussite élevée. La diversification des filières ciblées par zone permet ainsi de diversifier les sources de revenus des acteurs et d'améliorer leur sécurité alimentaire.
16. Le COSOP 2004 recommandait d'articuler les projets au sein d'un programme cohérent, de renforcer les relations entre projets et qu'ils s'insèrent dans une stratégie de recherche de complémentarité et d'objectifs communs. L'approche programme à horizon 2016 est principalement basée sur la consolidation/mise à échelle des innovations initiées et testées dans les projets passés et en cours. Cette approche programme a besoin d'une réflexion mûrie afin d'offrir à la coopération future entre le FIDA et le Gouvernement un tout cohérent, en ligne avec la Déclaration de Paris et les Accords d'Accra, et d'être portée par une gestion managériale souple et efficace. Le pilotage stratégique a besoin d'être revisité, notamment en matière de ciblage sur le genre, de suivi-évaluation pour harmoniser les indicateurs de suivi, les intervalles de temps et les échelles.
17. Les préoccupations sur l'environnement et les changements climatiques sont très peu présents dans les deux COSOP.
18. Le besoin d'un système de suivi-évaluation embrassant tout le secteur agricole reste pertinent, mais il est ambitieux au vu de la faiblesse du cadre stratégique du secteur et des ressources allouées.
19. Efficacité. Les objectifs de renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations ont de façon générale été atteints sous le COSOP 2004. Ils se poursuivent sous le COSOP 2010. Les résultats atteints à travers les projets (PRODAM,

PSAOP et résultats préliminaires du PAFA) sont satisfaisants et ont conduit à l'augmentation des capacités de production et de mise en marché des récoltes. L'accès au capital productif a accru les revenus des petits producteurs et leurs capacités d'investissement (création de richesses). L'accès à la formation pour renforcer les capacités et les compétences, aux intrants et aux technologies, a induit l'accroissement des productions. Le PRODAM et le PAFA se distinguent dans l'accroissement des productions et le PAFA innove dans l'utilisation des informations et savoirs au service des marchés.

20. L'amélioration de l'accès aux marchés est particulièrement portée par le troisième objectif du COSOP 2004 et poursuivi sous le premier objectif stratégique du COSOP 2010. Là aussi, la section sur l'efficacité du portefeuille fait état de résultats intéressants, notamment avec l'appui aux filières et au développement/organisation des marchés systématisé par le PAFA en particulier. L'accès au financement a été envisagé dans des formes de collaboration avec des interprofessions fortes au niveau local. Or, la faiblesse soulignée dans la section sur l'efficacité des projets est que les montages de financement (garanties, effet levier, etc.) demeurent limités à la vie de ces projets. En ce qui concerne les petits producteurs, la performance du PSAOP avec la structuration des organisations de producteurs a été soulignée ainsi que l'accès aux services axés sur la demande et la restructuration de la recherche de proximité dans une perspective de réforme du secteur agricole.
21. Par contre, l'objectif d'améliorer l'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial, porté par le deuxième objectif du COSOP 2004 d'accroissement de la productivité des activités économiques en milieu rural, poursuivi sous le deuxième objectif de 2010 d'amélioration de l'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial, est plutôt mitigé. Cet objectif est surtout porté par le PROMER et le PAFA dans les deux COSOP et par le PADAER dans le COSOP 2010. La section sur l'efficacité du PROMER présente les faiblesses de mise en œuvre qui ont conduit à des résultats bien en deçà des attentes, en termes quantitatifs aussi bien que qualitatifs. Le PADAER, avant de mettre à échelle les résultats du PROMER, devra en tirer les leçons s'il veut que la promotion des filières et des organisations socio-professionnelles mène à des résultats concrets et ancrés dans une approche programme cohérente. Le PAFA, lui, montre, à mi-parcours, des innovations prometteuses dans la transformation des produits et là aussi le PAFA-Extension devra être attentif à tirer les leçons dans l'exploration pour la mise à échelle.
22. Le COSOP préconisait de contribuer à l'accès à des services non financiers. Or, l'accès à des facteurs de production (unité pastorale, aménagement, etc.) est fortement lié à la sécurisation foncière. Même si les projets, comme par exemple le PRODAM, ont pu, avec des conventions signées avec les autorités locales pour protéger les droits fonciers, le plaidoyer pour la sécurisation du foncier, à travers les réflexions en cours, reste à poursuivre pour contribuer à améliorer les conditions de vie.

### C. Accord conclusif

23. C.1. Continuer de miser sur les avantages des projets, notamment le savant mélange que le programme a réussi à construire et à affiner durant la période sous revue, soit: le renforcement des organisations paysannes, l'investissement en capital et le renforcement des relations commerciales et des filières. Un bon usage de ces avantages vient renforcer l'orientation stratégique du Gouvernement d'autonomiser les producteurs agricoles et de leur permettre de déterminer et de négocier le soutien dont ils ont besoin pour la sécurité alimentaire et la rentabilité.
  - a) **Suivi proposé :**
    - L'autonomisation des Organisations des Producteurs/Paysannes (OP) en cours dans le PAFA et PADAER va se poursuivre dans la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA au Sénégal et s'inscrit dans un long processus de développement des capacités de services (appui à l'approvisionnement en intrants, conseil agricole et rural, appui à la mise en marché, intermédiation avec les services financiers). Les OP rendues fortes sur le plan institutionnel et organisationnel et de gestion vont assurer



durablement des services économiques à leurs membres, la maintenance et l'usage optimal des ouvrages et maintiendront dans la durée les liens contractuels avec les fournisseurs d'intrants, les opérateurs de marché et les institutions de financement.

- L'expérience du PAFA sera affinée sur la base des recommandations de la revue à mi-parcours et documentée. Le PADAER s'inspirera de l'expérience du PAFA pour affiner sa stratégie de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des organisations paysannes et de producteurs, des investissements en infrastructures (de production, voies de communication et de transport, infrastructure de mise en marché, etc.) et le renforcement des relations commerciales et des filières.
- La prochaine stratégie d'intervention du FIDA au Sénégal dont la finalisation est attendue pour 2015 retiendra, comme actuellement dans le PAFA et PADAER, l'autonomisation des OP comme pilier fondamental inscrit dans le programme-pays au-delà des limites temporelles des projets.

**b) Calendrier proposé :**

- **mars 2014** : Revue à mi-parcours du PAFA. Cette revue analysera en profondeur le niveau actuel des capacités des organisations paysannes et des producteurs et leurs capacités à fournir des services économiques à leurs membres. Elle examinera aussi le niveau des investissements ainsi que la capacité de négociation des organisations paysannes et des producteurs. Il en découlera des recommandations qui seront prises en compte pour mieux affiner les activités relatives au renforcement des capacités des producteurs, celles relatives aux investissements et les relations commerciales.
- **janvier 2015** : inscription de ces recommandations dans le processus de préparation de la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA 2016-2020 lors de son élaboration en 2015.

**c) Partenaires concernés :**

- Les OP impliquées dans la mise en œuvre du PRODAM, PAFA, PAFA-E et du PADAER, le CNCR, les CLCOP.
- Le gouvernement (MAER, MEPA, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge des jeunes, Ministère de la femme, famille et enfance, etc.), la société civile, les structures d'appui, le secteur privé (OM impliqués et futurs partenaires commerciaux, institutions de financement, MPER).
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF) .

24. C.2. L'EPP recommande que si le FIDA continue à soutenir l'entreprise rurale, il devrait circonscrire son soutien aux filières agricoles, comme par exemple l'appui aux entreprises de fabrication de matériel agricole utile aux organisations paysannes, ou encore le traitement post-récolte pour ajouter de la valeur à la production agricole. Une telle approche viserait l'accroissement de la viabilité potentielle des entreprises, et à les relier plus solidement dans le développement de filières viables. En outre, un tel soutien devrait être porté dans l'approche programme (personnalisée actuellement par le PADAER) en renforçant les organisations professionnelles telles que les chambres de commerce ou les chambres professionnelles, plutôt que de soutenir les entreprises individuelles ou de créer de nouvelles organisations qui pourraient ne pas survivre à la fin des financements de projets.

**a) Suivi proposé :**

- La poursuite de l'appui du programme FIDA au Sénégal sur les entreprises rurales est déjà opérationnelle dans le PADAER. Cet appui est cependant circonscrit aux

entreprises en amont et en aval des filières agricoles, et particulièrement celles appuyées par les projets FIDA. En effet, le principe retenu dans le cadre du PADAER pour la promotion de l'emploi par le développement de la micro et petite entreprise consiste effectivement à faciliter l'insertion des acteurs privés, en particulier les jeunes, dans les maillons des chaînes de valeurs insuffisamment explorés (fournisseurs d'intrants agricoles et d'élevage, fournisseurs de services de mécanisation de la production agricole et de la post-récolte, transformation, ...). Il s'agira de renforcer des unités existantes déjà présentes sur les chaînes de valeurs agricoles, et de soutenir l'émergence d'autres acteurs au besoin pour densifier le réseau de prestataires privés.

- L'ancrage de ces entreprises au sein d'organismes (chambres consulaires, corps de métiers) sera renforcé, en collaboration avec la Direction des Petites et Moyennes Entreprises du Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du Secteur informel. En effet, en matière d'appuis, ces entreprises bénéficieront non seulement des appuis des organisations professionnelles en l'occurrence les chambres consulaires (chambres de commerce et de métiers), qui seront à leur tour renforcées, mais elles seront également appuyées par des structures et entreprises privées disposant des expertises requises.

**b) Calendrier proposé :**

- Dès à présent durant toute la période de mise en œuvre du PADAER et du PAFA-E.

**c) Partenaires concernés:**

- Gouvernement (DPME/MCESI (épeler), Chambres de Métiers,
- Secteur privé : Chambres de commerce d'Industrie et d'Agriculture, secteur et acteurs privés impliqués dans les chaînes de valeurs agricoles, institutions de formation, de financement,
- PTF (projet BAD, BIT, etc.)

25. C.3. L'EPP recommande que le FIDA définisse dans le prochain COSOP ce qu'il entend par approche programme, et comment protéger ses avantages comparatifs, et souligne qu'un programme de pays a besoin d'être sous-tendu par une stratégie de pays, celle-ci ne couvrant pas exclusivement les activités de prêts mais aussi les activités hors prêts. L'approche programme devrait être soutenue par un système S&E axé sur les résultats et impacts du programme et pouvant alimenter la concertation sur les politiques et documenter les innovations.

**a) Suivi proposé :**

- Le bureau pays, en collaboration avec le Gouvernement, notamment le MAER, s'attachera à construire un programme-pays fondé sur : (i) des principes de cohérence, de pilotage unique et d'alignement sur les priorités nationales ; (ii) de gains en efficacité (des outils communs de planification et de S&E, des stratégies communes de genre et d'inclusion sociale) ; (iii) de besoin d'une perspective de long terme et durable au-delà de l'instrument et de l'horizon projets (responsabilisation et autonomisation des OP pour un accès durables aux facteurs et services de production ainsi que pour la mise en marché, meilleure intégration avec les programmes gouvernementaux) ; (iv) recherche des synergies entre les prêts et les activités hors prêt, y compris les dons ; et (v) mise en place d'un système de suivi-évaluation capable de renseigner sur les résultats et les impacts du programme-pays qui devrait ainsi fournir des informations pour la gestion des savoirs et alimenter le dialogue et concertation sur les politiques.

**b) Calendrier proposé :**

- **mars 2014** : revue à mi-parcours du COSOP. Cette revue analysera les objectifs stratégiques et l'état de leur mise en œuvre. Elle examinera également le niveau d'atteinte des indicateurs du programme-pays et fera des recommandations d'amélioration.
  - **décembre 2014** : mise en cohérence des résultats du COSOP avec les indicateurs de suivi du secteur (MAER et MEPA) et leur rationalisation pour mieux les aligner avec ceux du secteur.
  - **décembre 2015** : programme-pays mieux construit dans la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA au Sénégal de 2015
  - poursuite de l'amélioration du programme-pays dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA 2016-2020 au Sénégal.
- a) Partenaires concernés :**
- Gouvernement (MAER, MERA, DRDR/ANCAR, Projets FIDA)
  - OP, secteur privé et société civile
  - Autres PTF
26. C.4. L'EPP recommande que le programme de pays Sénégal poursuive ses efforts avec d'autres donateurs pour soutenir le MAER dans sa capacité de veille stratégique au niveau du secteur. La veille stratégique devrait inclure un contrôle de l'après projet, avec la provision dans le prochain COSOP d'un mécanisme de "service après-vente" qui garantisse le maintien des acquis accumulés au fil des projets. L'expérience d'appuyer les nouvelles règles de la décentralisation dans les années 2004-2006 pourrait alimenter un tel effort. L'expérience passée du PASYME offre de précieuses leçons sur les problèmes à résoudre, notamment de mettre l'accent sur les effets plutôt que sur les intrants et extrants et de faire un calcul adéquat de tous les coûts de démarrage et de fonctionnement d'un tel système, y compris les tâches décentralisées telles que la collecte et la saisie des données.
- a) Suivi proposé :**
- Des appuis institutionnels au MAER et au MEPA ont été prévus dans le PADAER et le PAFA-E. Il s'agit de répondre aux besoins de ces deux ministères en termes de mise au point ou d'amélioration d'outils de suivi sectoriel capables de suivre et de renseigner sur les résultats et impacts. Les ministères concernés veilleront à la mise en œuvre de ces appuis avec un suivi de proximité du Bureau Pays.
- b) Calendrier proposé :**
- **mars 2014** : début des appuis par un état de lieu des appuis en cours auprès du MAER et MEPA, suivi par un examen de la vision, stratégie et des objectifs de développement du MAER pour l'agriculture et MEPA pour l'élevage.
  - **avril 2014** : partage d'expérience avec les pays de la sous-région ayant mis en place un système sectoriel de suivi-évaluation opérationnel. L'expérience du Bénin sera partagée avec le MAER.
  - Poursuite des appuis du programme-pays aux systèmes de suivi et évaluation de MAER et MEPA dans la nouvelle stratégie d'intervention du FIDA 2016-2020 au Sénégal.
- c) Partenaires concernés:**
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et Ministère d'Élevage et des Ressources Animales



27. C.5. L'EPP note que l'orientation stratégique et l'impact sur la politique que le FIDA souhaite obtenir sont difficilement atteignables avec le niveau actuel de budget au pays. L'évaluation recommande ainsi que la WCA examine dans quelle mesure les dons, qui sont non négligeables au Sénégal, peuvent mieux soutenir les objectifs du COSOP et mieux appuyer les prêts, en particulier les dons spécifiques au pays. Elle recommande aussi d'analyser dans quelle mesure l'allocation des ressources pour les activités hors prêts (dialogue sur les politiques, gestion des connaissances, partenariats) peut être mieux définie et plus stratégiquement en accord avec les ambitions du COSOP en termes de concertation sur les politiques publiques, comme par exemple la propriété foncière, la finance rurale et l'égalité des sexes.
- a) Suivi proposé :**
- Le bureau pays s'attachera à préparer des dons-pays ciblés et dont le but est de mieux soutenir les objectifs du COSOP dans les domaines qui ne sont pas bien pris en compte par les prêts. Ces domaines incluent le dialogue sur les politiques, gestion des connaissances et partenariats. Le Programme de Travail et Budget Annuel de 2014 (PTBA) allouera également des ressources pour la réalisation de certaines études sur les politiques (politique semencière, finances rurales, etc.) et des appuis sectoriels seront aussi budgétisés. A cet effet, les dons-pays seront préparés en 2014 sur les sujets tels que: (i) égalité des sexes, (ii) documentation et dissémination des résultats et impacts du programme-pays ; et (iii) formation des OP/producteurs par vidéo permettant d'atteindre une large population.
- b) Calendrier proposé :**
- **janvier-février 2014** : préparation des dons et soumission
- c) Partenaires concernés :**
- MAER, Structures partenariales.
28. C 6. L'EPP recommande que le COSOP, et la conception des futurs projets sous son égide, renforce son attention sur les résultats en relation avec l'égalité des sexes et accroisse l'importance donnée au changement climatique/durabilité environnementale. Cela nécessitera de porter attention aux orientations stratégiques des ministères concernés par ces questions transversales, en particulier lors de l'élaboration du prochain COSOP.
- a) Suivi proposé :**
- La prise en compte de la dimension genre et autonomisation des femmes est systématique et de plus en plus forte dans les projets appuyés par le FIDA aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre des projets. Des résultats significatifs sont à cet effet obtenus au regard des indicateurs désagrégés selon le genre fournis par les projets. Toutefois, bien que déterminants pour apprécier les efforts déployés par les projets dans la réduction des écarts entre hommes/femmes, ces indicateurs restent encore pour la plupart quantitatifs et ne permettent pas souvent de mesurer le niveau d'atteinte qualitative des objectifs de réduction de la vulnérabilité des femmes et de la progression de leur autonomisation économique en relation avec la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) mise en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE).
29. Pour pallier cette situation il est prévu de : (i) de faire l'état des lieux sur la situation des femmes rurales dans les zones d'intervention du FIDA en relation avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) en vue d'apprécier les écarts entre hommes et femmes (accès aux ressources, revenus, charge de travail, accès aux postes de responsabilités dans les organisations de producteurs et d'élevage et instances rurales ; (ii) d'intégrer les conclusions et recommandations de cette étude dans le prochain COSOP et dans la conception des

futurs projets ; (iii) de renforcer dans l'immédiat le dispositif de suivi-évaluation des projets en cours pour une meilleure remontée des informations et des données à travers des Indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à même de refléter amplement les efforts déployés par les projets en matière d'égalité des sexes ainsi que les progrès enregistrés à cet effet ; et (iv) de mobiliser des fonds sous forme de don pour renforcer le dialogue politique avec le Gouvernement à travers un partenariat dynamique avec le MFFE, le MAER, le MEPA, les PTF et la Société civile sur les questions de genre et autonomisation des femmes rurales au Sénégal. En ce qui concerne la prise en compte du changement climatique et des aspects environnementaux, leur prise en compte a déjà commencé dans le projet PAFA-Extension. En effet, non seulement les orientations stratégiques du Ministère en charge de l'environnement ont été prises en compte dans ce projet, mais également des actions concrètes seront entreprises en collaboration avec le Ministère tant du niveau central que du niveau local. En outre, le don FEM attaché au PAFA a pour objectif de construire des outils de gestion de résilience utiles à l'ensemble des projets du portefeuille du FIDA au Sénégal. Les résultats de ce don et d'autres savoirs générés par les différentes opérations de cette nature conduite au Sénégal, en particulier le projet GDT/GEF/PSAOP II, devront servir à améliorer davantage la prise en compte du changement climatique et de la capacité de résilience des populations rurales dans nos futures interventions. La prochaine stratégie d'intervention du FIDA au Sénégal 2016-2020 continuera à mettre en évidence l'importance du changement climatique et des aspects de l'environnement.

**b) Calendrier proposé :**

- **janvier-février 2014** : Préparation don
- Finalisation du rapport sur état des lieux : **6 à 3 mois avant** la préparation de la prochaine stratégie d'intervention du FIDA au Sénégal
- Poursuite de l'amélioration de l'égalité des sexes dans les projets PAFA, PADAER et PAFA-E

**c) Partenaires concernés:**

- Gouvernement (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Ministère de l'Élevage et des Productions Animales)
- Partenaires Techniques et Financiers.
- Société civile/Organisations féminines et OP

Pour le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Équipement rural  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé par:

..... **** <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural De la République du Sénégal</b>	 Date: 02 mai 2014
et	
<b>Adolfo Brizzi Vice-Président adjoint par intérim Département Gestion des Programmes</b>	 Date: 26-5-2014

## Préparation du COSOP

1. Le processus d'élaboration du COSOP Sénégal 2019-2024 a été copiloté par le Hub du FIDA à Dakar et par les partenaires ministériels du Gouvernement du Sénégal au premier rang desquels le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Economie et des Finances. Il s'est déroulé lors du deuxième semestre de 2018 et a suivi les étapes suivantes :
  - **Lancement du processus de formulation** : l'atelier de lancement du processus de formulation du Programme d'options stratégiques du FIDA au Sénégal (COSOP) 2019-2024 s'est tenu à Dakar le 19 septembre 2018. Cet atelier a réuni une trentaine d'acteurs issus des Ministères, les projets FIDA en cours, les principaux PTF, des organisations de la Société civile au premier rang desquelles le CNCR - plateforme nationale des OP - son collège des jeunes et d'autres associations jeunes et de femmes rurales. L'atelier avait pour objectifs spécifiques (i) de faciliter la participation des parties prenantes nationales au processus de formulation du COSOP ; (ii) de partager les résultats de l'évaluation finale du COSOP (2010-2016) et de la NSP 2017-2018 et (iii) de partager les orientations du Gouvernement<sup>103</sup> et du Systèmes des Nations Unies au Sénégal, (iv) identifier les domaines prioritaires de l'appui du FIDA au Sénégal pour la période 2019-2024 et (v) élaborer une feuille de route de la formulation du COSOP 2019-2024.
  - **Consultations bilatérales avec les partenaires** : du 8 au 12 octobre, une équipe de consultants indépendants accompagnés par le CPO du FIDA au Sénégal a conduit des consultations bilatérales avec une quinzaine de partenaires institutionnels, techniques et financiers afin de (i) mieux connaître leurs interventions dans le secteur du développement rural dans le pays, (ii) faire le bilan de leur partenariat passé et/ou en cours avec le FIDA au Sénégal, et (iii) formuler des suggestions à l'endroit du nouveau COSOP ou des propositions de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau COSOP.
  - **Consultation avec les partenaires ministériels** : pilotée par le Ministère des finances, une réunion de consultation a été organisée le 9 octobre à 14h30 avec l'équipe de formulation du COSOP (FIDA et ses consultants) et des représentants des Ministères de l'Agriculture, de l'élevage, de la Pêche, de l'Environnement et du Développement durable, de l'hydraulique, et de l'emploi. L'objectif de la rencontre était de faire un tour de table des différents Ministères afin de recueillir leurs attentes précises concernant les nouvelles orientations du COSOP du FIDA au Sénégal dans chacun de leurs domaines de spécialisation. Cela a été aussi l'occasion de collecter de la documentation utile (notamment les lettres de politiques sectorielles etc.) de ces différents Ministères.
  - **Consultation avec les organisations de producteurs et autres acteurs des filières agro-sylvo-pastorales** : le 12 novembre 2018 s'est déroulé un atelier de consultation sur la formulation du nouveau COSOP 2019-2024 avec les OP et le secteur privé (les OP étaient principalement représentées ainsi que deux partenaires du secteur privé); l'objectif de cette rencontre est d'échanger avec les partenaires opérationnels clés du FIDA à savoir les OP et les autres organisations du secteur privés sur les nouvelles orientations pressenties du FIDA dans le cadre du COSOP. Cela a été l'occasion pour chaque OP de présenter les partenariats en cours ou passés avec le FIDA et les résultats

<sup>103</sup> Plan Sénégal Emergent Phase 2 (PSE2), Programme d'actions prioritaires de la cadence de l'agriculture sénégalaise – Phase 2 (PRACAS 2)



atteints ainsi que des recommandations pour améliorer les collaborations. Trois groupes de travail ont été organisés pour approfondir les 3 OS du COSOP.

- **Réunion de validation le Mercredi 05 Décembre:** L'atelier de validation du Cosop s'est tenu le mercredi 05 décembre 2018 dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural à Diamniadio. Cette dernière étape importante du processus a débouché sur un consensus des acteurs quant aux objectifs et axes prioritaires du Programme pour les 6 années à venir.
- Les travaux de la journée se sont déroulés en 3 temps: Activités d'Ouverture avec le SG MAER et les représentants du FIDA, Echanges et mise à niveau sur le COSOP et Travaux de groupes pour approfondir les questions essentielles. Trois groupes ont travaillé chacun sur un Objectif Stratégique du COSOP, et un 4ème groupe sur la note conceptuelle du PIPJA. Chaque groupe a restitué conformément au cahier des charges en 5 points (pertinence, cohérence, champ d'action, points d'attention et partenariats).
- Pour le FIDA, les défis et les atouts du pays sont bien cernés et la route bien balisée vers une agriculture sénégalaise qui nourrit, emploie et enrichit le producteur et son pays. Le FIDA s'engage à jouer pleinement son rôle en faisant valoir ses avantages comparatifs, de concert avec l'ensemble des acteurs, en respectant les différences et en valorisant les synergies et les complémentaires.
- Pour le Gouvernement, il convient de féliciter le FIDA pour la qualité de la démarche, et d'apprécier la cohérence avec les politiques nationales qui adressent le secteur de l'agriculture au sens large, notamment la bienheureuse convergence avec les axes 1 et 2 du PSE. Dans cet état, le COSOP remplit les conditions pour réussir ses objectifs et parvenir à la finalité commune qui est l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation des productions et des rendements, la fixation les jeunes (filles et garçons) dans les terroirs, la promotion des femmes dans les chaînes de valeurs agricoles.
- L'atelier a pris fin à 16h 40mn par la validation par acclamations du COSOP et les allocutions du représentant résident et du Conseiller Technique du MAER, représentant le ministre.

### Résultats de la consultation

- Lors de la réunion de lancement officiel du processus de formulation, les participants ont fait une série de recommandations pour l'élaboration du nouveau COSOP à savoir : (i) se référer davantage à la LOASP, et élargir les actions du COSOP à l'élevage (lait, œufs, viande, miel, transformation, etc.) et à l'alimentation du bétail conformément au PNDE ; tout en poursuivant les efforts dans le renforcement des OPA, des interprofessions et des coopératives qui doivent rendre des services aux agriculteurs et assumer des missions de délégation de service public, en vue de relayer les projets ; (ii) pour attirer et maintenir les jeunes dans l'agriculture, mettre l'accent sur l'horticulture, l'aquaculture et l'embouche qui sont des activités à cycle court de revenus, mais aussi les produits forestiers non ligneux (PFNL), les emplois verts et les NTICs. La formation/qualification, l'accès aux intrants et la mécanisation sont une exigence forte pour réussir l'inclusion des jeunes. Contrairement aux femmes, et à une certaine idée répandue, l'accès à la terre ne constitue point un obstacle pour les jeunes ; (iii) l'approche exploitation

familiale et gestion des ressources naturelles, qui préoccupe les OP, mérite d'être plus apparente dans les objectifs du COSOP. De même, la communication, en tant qu'activité pour faire connaître, aimer et acheter les produits, doit être développée ; (iv) renforcer l'accès au crédit à l'assurance agricole face aux aléas climatiques ; (v) renforcer le volet « gestion des connaissances » pour mieux documenter les expériences, repérer les facteurs de succès, tirer avantages des leçons apprises et amplifier le passage à l'échelle.

- Avec les représentants des différents Ministères : les représentants des divers ministères associés au processus ont appelé à ce que le nouveau COSOP 2019-2014 prenne en compte (i) l'agriculture avec un grand A, incluant l'élevage/pastoralisme, la pêche et l'aquaculture et les ressources forestières non ligneuses, (ii) le développement de microentreprises forestières notamment via la valorisation des PFNL (notamment la professionnalisation des GIE féminins), (iii) la gestion durable des terres pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) mise en œuvre d'un programme d'autonomisation économique des femmes, (iv) le soutien à la transformation des produits céréaliers par les femmes, (v) dans le secteur aquacole : l'appui à la mise en place de conditions d'attraction des investissements privés, le financement d'infrastructures, le renforcement des compétences techniques et le développement des chaînes de valeur.
- Avec les partenaires techniques et financiers : les pistes de synergies et collaborations entre les interventions du FIDA et les autres PTF au Sénégal pourraient concerner : (i) le possible cofinancement du projet PforR de la Banque Mondiale qui a affiché clairement sa recherche de partenaires financiers ; (ii) des synergies voire des complémentarités d'intervention dans l'accompagnement des chaînes de valeur avec les PTF intervenant dans les mêmes zones géographiques que le FIDA (AFD/BEYDAARE : riz, maïs, lait, banane ; USAID suite du projet Nataal Mbay ; etc.) ; (iii) des actions pilotes conjointes entre le FIDA et les deux autres RBAs (FAO et PAM).
- Avec les banques : les responsables des deux banques rencontrées – CNCAS et BNDE – ont insisté sur le rôle crucial du FIDA dans (i) l'appui à la structuration et la professionnalisation des OP et des interprofessions comme atout de taille pour la création d'un environnement favorable à l'investissement des banques dans le secteur agricole et l'aval des filières ; (ii) le financement d'études de faisabilité par exemple pour le lancement de nouveaux produits adaptés aux financement des filières et (iii) l'accompagnement d'initiatives pilotes visant à renforcer la confiance entre OP et IF au Sénégal.
- Avec les organisations de producteurs et autres acteurs des filières : Trois groupes de travail (1 par OS du COSOP) ont permis d'améliorer la formulation des objectifs et de mieux détailler les actions à conduire dans le cadre de chacun d'entre eux.

## **Annexe: Compte rendus des ateliers concertation COSOP Sénégal – Sept/Déc. 2018**

### Processus de formulation du COSOP (2019 – 2024)

1. L'atelier de lancement officiel du COSOP<sup>104</sup> s'est tenu le mardi 19 septembre 2018 à 09h dans la Salle de Conférence du FIDA. C'est la 3<sup>ème</sup> édition depuis le début des opérations du FIDA au Sénégal en 1979, après celles de 2004-2010, de 2011-2016 et la Note Stratégique Pays (NSP) de 2017-2018.
2. Le COSOP est un exercice commun gouvernement-FIDA destiné à mieux orienter et piloter les actions du Fonds sur une période de 6 ans. C'est un moment de partage sur le diagnostic, impliquant une large gamme d'acteurs, en vue de construire un consensus fort sur les axes d'interventions et les résultats prioritaires du Programme, en intégrant les objectifs officiels du secteur agricole. L'exercice s'appuie sur le bilan du COSOP précédent pour bâtir des perspectives sur la base des leçons apprises, et planifier les réalisations sur deux cycles de 3 ans successifs.
3. L'atelier a réuni une trentaine de participants (cf. liste) et s'est déroulé en 5 moments.

#### **Moment 1: ouverture officielle**

4. Le nouveau représentant résident a saisi l'occasion de son 1er contact avec les acteurs pour partager sa compréhension de la démarche COSOP, en insistant sur l'articulation avec les politiques nationales et internationales. Il s'est dit confiant que l'agriculture sénégalaise présente des atouts réels sur lesquels le Programme pourra/devra construire des performances fortes.
5. Le représentant du MAER a témoigné sur les approches pertinentes du FIDA au regard des résultats satisfaisants du PAFA et PADAER dont il loue la contribution significative aux objectifs du PRACAS 1. Il a invité à intensifier les actions du futur COSOP dans cette bonne direction pour la réussite de la seconde du PRACAS (2019-2022).

#### **Moment 2: Présentations des résultats du COSOP 2 et des Projets.**

6. Les résultats du COSOP 2 et de la NSP (2017-2018), ainsi que ceux du PADAER et du PAFA, ont été présentés à atelier dans un but de mise à niveau des participants.
7. L'évaluation du COSOP relève un niveau satisfaisant dans le décaissement des financements FIDA, avec des taux variant entre 97% et 99% à l'achèvement des projets, mais des retards ont été notés dans la mobilisation de la contrepartie. Les impacts des interventions des projets, mesurés à travers leur taux de rentabilité économique, sont estimés à 38% pour PRODAM et 31% pour PAFA, traduisant des avantages consolidés et appréciables pour les populations bénéficiaires. Sur une batterie de 12 critères utilisés, les notes attribuées pour mesurer les performances des projets du COSOP sont de 4 et 5, sur une échelle allant de 1 à 5, avec une moyenne excellente de 4 sur 5 pour l'ensemble des projets. Aussi, le COSOP a favorisé la création de 1545 entreprises en milieu rural, pour un nombre d'emplois créés estimés à 2507 dont près des trois quarts (1874) sont occupés par des femmes et 9% par des jeunes. Toutefois seul un tiers de ces entreprises sont viables et les emplois créés ne sont pas tous attractifs.

<sup>104</sup> Programme d'Options Stratégiques.

8. La performance globale du COSOP a été jugée satisfaisante, surtout en considérant les succès obtenus dans *i) la professionnalisation des petits producteurs, ii) l'approche filière, iii) l'égalité de sexe et autonomisation des femmes et des jeunes, iv) l'innovation et la mise à l'échelle, etc.*
9. L'évaluation recommande de :
  - i. mieux documenter les expériences pour repérer les facteurs de succès et amplifier le passage à l'échelle.*
  - ii. améliorer le recours au crédit qui reste faible en dépit des efforts consentis par le FIDA*
  - iii. développer l'assurance agricole pour atténuer les risques et encourager les initiatives des petits producteurs.*
10. Ces bonnes performances ont été confirmées dans les présentations du PAFA et PADAER, 2 projets phares du COSOP. Le PADAER, malgré un retard au démarrage de 20 mois, a atteint des taux de réalisations des prévisions très satisfaisants, en mobilisant la presque totalité des financements promis et réalisant à plus de 90% les infrastructures et équipements collectifs prévus. Idem pour PAFA-E qui a à son actif 316 Sous-Projets bénéficiant à près de 17 000 ménages, avec la part belle aux femmes (63%) et aux jeunes (52%). Ces SP ont contribué à une évolution frappante de la productivité dans les exploitations bénéficiaires, ainsi que des taux de mise en marché de leurs productions, traduisant des gains économiques en progression pour les petits producteurs, et une couverture satisfaisante de leurs besoins vivriers.

### **Moment 3: Présentations des documents de politiques**

11. Dans un but de mise en cohérence des axes stratégiques, trois documents cadres ont été discutés. Il s'agit du PSE 2 présenté par la DGPPE/MEFP, du PRACAS 2 par le représentant du MAER et du Plan-cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) par un représentant du PAM. Ces trois documents sont planifiés sur l'horizon 2019-2023.
12. Après avoir réussi, en 1<sup>ère</sup> phase, à relancer la croissance, à maîtriser les déficits publics, contrôler l'inflation et à faire reculer la pauvreté, entre autres avancées, le PSE formule une 2<sup>nde</sup> phase pour consolider les acquis, combler les insuffisances, et développer de nouveaux moteurs de progrès. A l'issue d'un processus participatif impliquant toutes les catégories d'acteurs de la base au sommet, un nouveau cadre stratégique est défini avec trois axes déclinés en Programme d'Actions Prioritaires. Au cours de l'exercice les acteurs se sont évertués à mettre en cohérence le cadre stratégique avec les enjeux du développement territorial et les cibles ODD pour 2030, en vue de faciliter les conditions de sa mise en œuvre. Onze critères intégrant l'équité territoriale et la convergence avec les ODD sont retenus pour juger de l'éligibilité aux financements du PAP des projets initiés par les acteurs.
13. Le PRACAS 1 a permis de *fortifier, diversifier et bonifier* l'agriculture sénégalaise, en quatre années de mise en œuvre. Sur les quatre cibles prioritaires retenues pour 2017, l'autosuffisance en oignon et pomme de terre est atteinte, l'optimisation de la filière arachidière est effective avec 150 000 tonnes exportées contre 100 000 prévues, les exportations horticoles ont atteint 104 000 tonnes en 2017 pour une prévision de 157 000 tonnes, et l'autosuffisance en riz est réalisée à presque 70%. En 2022 les mêmes cibles sont maintenues avec pour le riz 2 100 000 tonnes, pour l'arachide 2 000 000 tonnes, et les exportations horticoles tablées à 200 000 tonnes. La stratégie pour y parvenir s'appuie sur *i) la maîtrise de l'eau, ii) la gestion de la qualité, iii) la gestion durable des terres, iv) la Recherche, la Formation le Conseil agricole et rural, V) la Valorisation et mise en marché des produits agricoles.*
14. Le PNUAD est un cadre logique finalisé sur trois priorités stratégiques qui concourent aux trois axes et à la vision du PSE. C'est l'instrument conçu par les

institutions des nations unies pour accompagner les objectifs d'émergence du Sénégal, en mobilisant leurs propres ressources et celles de leurs partenaires.

#### **Moment 4: Discussions des présentations**

15. Réagissant aux présentations sur le bilan du COSOP, les participants ont abordé différents points :
  - La contribution du COSOP au bilan du PRACAS 1 est jugée appréciable. Surtout les expériences de mise en marchés des produits locaux. Mais des efforts restent à faire pour un meilleur accès des petits producteurs aux technologies d'information de marchés pour faire face à la volatilité des prix.
  - L'option du COSOP pour une gestion axée sur les résultats est en parfaite adéquation avec la réforme budgétaire en cours au Sénégal et dans l'UEMOA. Celle-ci généralise à partir de 2020 le budget-programme qui alloue les financements selon les objectifs et les résultats, et non selon les moyens comme c'est le cas actuel.
  - Le taux de viabilité faible des MPER inquiète. Il y a lieu d'y remédier en mieux documentant les initiatives, en impliquant davantage le privé local pour la commercialisation des produits, les structures déconcentrées de l'Etat pour un meilleur suivi et appropriation des projets, ainsi que les collectivités territoriales pour un meilleur ciblage. Tout comme une définition claire de MPER est nécessaire et doit comporter la notion de création d'emplois et de valeur, et l'orientation marchés. Une meilleure coordination des actions des différents intervenants à l'échelle opérationnelle et institutionnelle y aurait contribué. La mise en réseau des MPER, en permettant d'attaquer de plus gros marchés, peut se révéler un facteur de viabilité.
  - Des omissions existent concernant les actions contre la pauvreté urbaine, le nombre d'emplois créés et consolidés, la prise en compte des lettres de politique de développement sectoriel, les actions en matière de restauration des sols, les taux d'exécution des projets, la mobilisation des contreparties (Etat et bénéficiaires). Tout comme la non-couverture du département de Mbacké, parmi les plus pauvres du pays, par les interventions du FIDA, a suscité des interrogations, au vu du potentiel et des besoins.
16. Au titre des politiques, les participants ont salué une volonté de mise en cohérence, une préoccupation de durabilité et une articulation réussie avec le PSE.
  - Dans le futur COSOP, les participants suggèrent de se référer davantage à la LOASP, et d'élargir les actions du COSOP à l'élevage (lait, œufs, viande, miel, transformation, etc.) et à l'alimentation du bétail conformément au PNDE. Tout en poursuivant les efforts dans le renforcement des OPA, des interprofessions et des coopératives qui doivent rendre des services aux agriculteurs et assumer des missions de délégation de service public, en vue de relayer les projets.
  - Pour attirer et maintenir les jeunes dans l'agriculture, les participants proposent de mettre l'accent sur l'horticulture, l'aquaculture et l'embouche qui sont des activités à cycle court de revenus, mais aussi les produits forestiers non ligneux, les emplois verts et les NTICS. La formation/qualification, l'accès aux intrants et la mécanisation sont une exigence forte pour réussir l'inclusion des jeunes. Contrairement aux femmes, et à une certaine idée répandue, l'accès à la terre ne constitue point un obstacle pour les jeunes.
  - L'approche exploitation familiale et gestion des ressources naturelles, qui préoccupe les OP, mérite d'être plus apparente dans les objectifs du COSOP. De même, la communication, en tant qu'activité pour faire connaître, aimer et acheter les produits, doit être développée.
  - La gestion des risques et aléas étant devenue une priorité pour la survie des entreprises et exploitations agricoles en milieu rural, le futur COSOP doit mettre l'accent sur l'assurance agricole pour absorber les chocs, et sur la gestion des connaissances pour tirer avantages des leçons apprises.

17. A leur tour les organisateurs de l'atelier ont pris la parole pour indiquer que :

- L'approche FIDA est basée sur l'inclusion, la rentabilité, la durabilité, la responsabilisation, la gestion des connaissances et la mise à l'échelle.
- Le constat de la multitude des projets est partagé ; le COSOP devra en tenir compte et ne pas rajouter au foisonnement.
- Une autre méthode d'évaluation des impacts des projets FIDA est nécessaire pour prendre en considération les coûts et financements rapportés aux gains économiques des bénéficiaires.
- Les atouts de l'agriculture sénégalaise sont réels, il reste à savoir les valoriser pour la rendre attractive et amorcer une croissance accélérée du secteur. Tout un chantier pour le futur COSOP qui nécessitera une coopération interinstitutionnelle au sommet, tout en œuvrant à la base aux côtés des petits agriculteurs pour mieux cibler les enjeux.

#### **Moment 5: Echancier du processus du COSOP.**

18. L'atelier a validé une feuille de route en 7 étapes pour boucler le processus du COSOP.

<b><i>Etapes</i></b>	<b><i>Activités</i></b>	<b><i>Echéances / Périodes</i></b>
1	Lancement du Cosop. Premier comité de pilotage du COSOP	19/09/2018
2	Rencontre avec les partenaires	Du 17/09/18 au 07/10/18
3	Phase de synthèse pour l'élaboration des documents techniques	Du 08/10/18 au 12/10/18
4	Phase de rédaction du COSOP	Du 13/10/18 au 15/11/18
5	Atelier de validation du COSOP/ Deuxième COPIL du COSOP	10 décembre plus tard
6	Processus d'évaluation interne FIDA	Janvier-Mars 2019
7	Présentation au Board du FIDA	Avril 2019

19. La rencontre a pris fin à 15h 40 mn.

*Fait à Dakar le 26 septembre 2018.*

**Le Rapporteur :**  
**Abdourahmane FAYE**  
**Expert FAR / Consultant**

## **Processus de formulation du COSOP 2019-2024**

### **Compte rendu de l'atelier de concertation avec les OP**

20. A la suite de la rencontre avec les institutions dans le cadre du processus de formulation du COSOP, un atelier de concertation avec les OP s'est tenu le 12 novembre 2018 dans la salle de conférence du Centre d'Informations des Nations Unies.
21. Il s'agit d'impliquer cette catégorie d'acteurs en les informant sur l'état d'avancement du processus et en recueillant leurs opinions et recommandations sur le prochain COSOP, ainsi que le rôle qu'ils entendent y jouer.
22. Les travaux ont démarré à 9h 50mn et se sont déroulés en 4 étapes successives, dont une séance de travaux de groupes pour approfondir sur des questions essentielles.

#### **Etape 1: Activités d'Ouverture.**

23. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Sékou a présenté le contexte et l'esprit du COSOP. C'est un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs nationaux, qui débouche sur des objectifs concertés, une stratégie partagée et des actions planifiées pour une contribution mesurable au développement du secteur agricole au sens large. Il est projeté sur l'horizon 2019 – 2024 et s'exécute en 2 périodes de 3 années chacune, il s'aligne sur les politiques nationales (PSE et PRACAS) et s'appuie sur les acquis et les enseignements des deux précédents COSOP.
24. Benoît est revenu sur le rôle central du gouvernement dans le processus, et insisté sur les contributions des producteurs ainsi que leurs préoccupations relativement à la gestion du Programme.
25. Un tour de table des participants leur a permis de se présenter, d'informer sur leurs organisations et décrire leurs centres d'intérêt.

#### **Etape 2: Evaluation du COSOP précédent.**

26. Léopold a présenté les résultats et impacts du Programme précédent pour rafraîchir la mémoire aux participants dont certains ont collaboré à la mise en œuvre sur le terrain. L'évaluation a satisfait aux critères de *cohérence*, *efficacité*, *efficience*, *impacts*, *durabilité*, *égalité de sexes* et *autonomisation* des jeunes et femmes. Idem pour la note stratégique pays 2016-2018 qui fut le prolongement des objectifs stratégiques du COSOP. Trois enseignements sont tirés de l'évaluation :
  - La généralisation de l'approche filière comme démarche systémique d'analyse et de gestion des activités et des impacts.
  - L'amélioration des relations état-profession par un dialogue permanent entre structures étatiques et acteurs locaux facilitant la pérennisation des projets.
  - Une autonomisation effective des OP bénéficiaires des appuis du Programme.
27. Ces résultats jugés très importants permettent de mieux définir le prochain COSOP.

#### **Etape 3: Réactions des participants**

28. Invités à apprécier les résultats présentés tout en précisant le type de relations vécues avec le Programme, les participants ont abordé les points qui suivent.
29. La pertinence de la démarche qui associe toutes les parties prenantes de la conception à l'évaluation du COSOP. Les acteurs se sont félicités que le FIDA implique systématiquement les OP dans les missions de formulation, suivi, évaluation de ses projets.



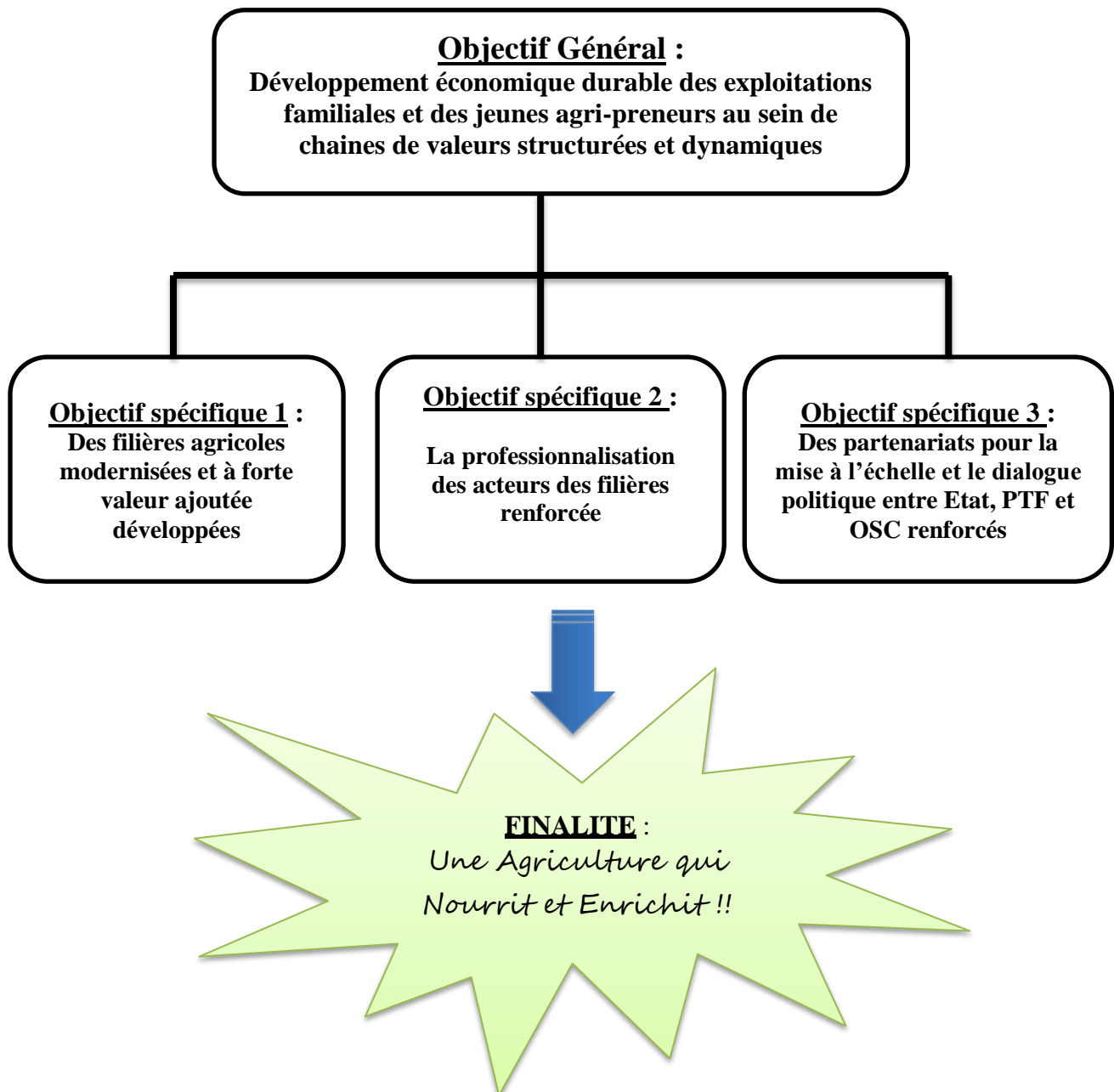
30. Les appuis institutionnels du FIDA permettent aux OP de se structurer, se doter d'une vision partagée et choisir la bonne direction, et lutter contre les spéculations sur les prix des aliments du bétail et ceux du lait vendu par les éleveurs.
31. Les services du FIDA aux OP de base sont jugés essentiels, diversifiés, efficaces et adaptés aux besoins des petits producteurs. L'émancipation des femmes rurales partenaires des projets du FIDA est un résultat tangible dans la zone sud, où l'émigration clandestine est en net recul chez les jeunes qui retrouvent l'espoir.
32. L'accès facile des producteurs aux facteurs permis par les interventions du FIDA a boosté les productions locales et stimulé les activités de transformation dans les zones rurales. La mise en place des unités appropriées pérennise cette fonction de transformation qui crée de la valeur ajoutée, développe des opportunités d'emplois, et génère des revenus pour les bénéficiaires.
33. Le FIDA est très attentif au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des petits producteurs en vue de leur autonomisation. L'évaluation devrait fournir davantage de précisions sur les types d'OP touchées et les indications de compétences.
34. Des producteurs s'interrogent sur la place du riz irrigué dans les réalisations du FIDA, et sur l'absence du département de Mbacké dans ses interventions pourtant en extension. Tout comme la place des produits d'exportation et d'import-substitution est peu visibles dans les actions présentées. D'autres se soucient de la tendance du FIDA à contourner les faîtières des OP pour travailler directement avec leurs membres à la base. Ce qui est de nature à affaiblir voire déstabiliser le dispositif organisationnel en contribuant à éloigner les membres à la base des leaders au sommet.

#### **Etape 4: Réponses du FIDA :**

35. Le riz pluvial comme irrigué sont soutenus par le FIDA dans des proportions qui sont mêmes mentionnées dans le document. La contribution du FIDA au PNAR est fort appréciable tant en superficies emblavées qu'en productions ; elle atteint 80% dans les régions de Kaffrine et Kaolack.
36. Les faîtières ne sont pas exclues certes, mais leur implication pourrait mieux être systématisée dans le futur COSOP, notamment en leur déléguant le renforcement des capacités de leurs membres qui est leur vocation originelle.
37. Le cas du département de Mbacké est toujours en débat et la décision est attendue du côté gouvernement où la question est à l'étude depuis 2014. Toutefois l'atelier est fondé à se prononcer et faire des propositions sur le sujet.

#### **Etape 5: Orientations pour le futur COSOP**

38. Sur la base des premiers éléments issus du processus en cours, Benoît a esquissé les grandes lignes du futur Programme.
39. Sur le principe, il reste aligné sur les priorités nationales : PSE, PNIASAN ; PRACAS. Tout en obéissant à la théorie du changement qui guide l'action du FIDA. Un changement finalisé sur « **le développement économique durable des exploitations familiales et des jeunes agri-preneurs** », basé sur « *la modernisation des filières agricoles* », ii) « *la professionnalisation des acteurs des filières* » et iii) « *la prise en compte des acquis dans les politiques publiques* » et traduit dans un cadre de résultats avec un objectif général et 3 objectifs spécifiques.



**Etape 6 : Travaux de groupes**

40. Chaque objectif spécifique a fait l'objet d'approfondissements dans des travaux de groupes qui ont duré 45 mn et produit les résultats qui suivent.

***Groupe 1 : Moderniser les filières agricoles et développer leurs valeurs ajoutées.***

*Le groupe propose :*

*1 – Pour accroître la Production et la Productivité :*

- *Faciliter l'accès à des semences de qualité et autres intrants adaptés*
- *Soutenir les initiatives d'amélioration des bases productives*
- *Améliorer la génétique des races locales d'élevage.*

*2 – Pour développer des pratiques résilientes aux changements climatiques*

- *Aménager des espaces agricoles et installer des clôtures.*
- *Mettre en place des unités de transformations et systèmes d'emballages adaptés*
- *Promouvoir l'énergie solaire et l'agroécologie*

*3 – Pour développer les partenariats productifs*

- *Appuyer le développement des activités coopératives*
- *Mettre en place des infrastructures de post-production*

*4 – Pour l'Entreprenariat des jeunes*

- *Soutenir les projets d'installation des jeunes dans les exploitations familiales.*

***Groupe 2 : Renforcer la professionnalisation des acteurs des filières.***

*Le groupe propose :*

- *L'identification et la caractérisation des OP*
- *L'analyse des besoins en formation et renforcement des capacités des acteurs*
- *La production et diffusion d'informations pour améliorer les décisions*
- *L'accès des jeunes et des femmes aux facteurs de productions (terres, eau, intrants)*
- *Développer les activités de transformation pour l'insertion des jeunes et des femmes*
- *Appuyer les dynamiques organisationnelles des OP*
- *Soutenir les initiatives de capitalisation des expériences des interprofessions arachide, coton, tomate en matière de contractualisation.*

***Groupe 3 : Renforcer partenariats pour la mise à l'échelle et le dialogue politique.***

*Le groupe propose :*

- *Communiquer sur les réalisations à succès via des siteweb actifs*
- *Appuyer les activités coopératives pour le passage à l'échelle*
- *Renforcer et élargir la politique de mise en place des unités de transformation*
- *Etendre les activités des projets à l'exploitation des produits forestiers*
- *soutenir les voyages d'études, de découverte et représentations des OP.*
- *rendre les produits disponibles et accessibles aux publics solvables.*

**Conclusion**

41. Clôture des travaux d'une journée jugée riche en enseignements, le représentant résident a remercié les participants pour leurs contributions utiles et importantes au processus d'élaboration du nouveau COSOP. Il s'est dit confiant que ces travaux enrichiront les futures actions et faciliteront les relations ultérieures entre les projets FIDA et les acteurs de terrain que sont les OP. Il garde espoir pour « **une agriculture sénégalaise qui nourrit et enrichit** ».
42. Les travaux ont pris fin à 14h 35mn.

***Fait à Dakar le 28 novembre 2018.***

**Le Rapporteur  
Abdourahmane FAYE**

**Processus de formulation du COSOP 2019-2024**  
**Compte rendu de l'atelier de validation nationale**

43. L'atelier de validation du Cosop s'est tenu le mercredi 05 décembre 2018 dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural à Diamniadio. C'est une étape importante du processus qui a débouché sur un consensus des acteurs quant aux objectifs et axes prioritaires du Programme pour les 6 années à venir.
44. Les travaux ont démarré à 9h 55mn et se sont déroulés en 4 étapes successives, dont une séance de travaux de groupes pour approfondir sur des questions essentielles.

**Étape 1: Activités d'Ouverture.**

45. L'ouverture est présidée par le SG du MAER représentant le Ministre de l'Agriculture retenu en Conseil des Ministres.
46. M. le Représentant résident a fait le point sur l'avancement du processus et les étapes à venir. Il a insisté sur i) le rôle actif des parties prenantes dans la construction des objectifs du Programme, ii) sa cohérence avec les politiques nationales et iii) sa finalité pour une agriculture qui nourrit, emploie et enrichit. Il a informé que le Programme est doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars, soit un doublement par rapport aux précédents COSOP et une extension de 4 pays à 7 pays, et finance trois projets phares que sont le PADAER 2, le PIPJA et P4R. Le Projet d'appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes dans l'Agriculture (PIPJA) vise à permettre aux jeunes ruraux de vivre et s'épanouir dans les villages avec des emplois valorisants et des revenus décents. Le P4R est mené en partenariat avec la Banque Mondiale pour la diversification agricole dans le bassin arachidier, à travers une mise à l'échelle des expériences à succès du PAFA dans la zone.
47. M. J. P. Audinet du FIDA Rome a noté la qualité du processus qui permet de réussir la mise en œuvre du Programme. Dans sa philosophie le COSOP est un exercice national consistant à faire le point du développement agricole du pays, de façon à permettre au Fida de s'y insérer harmonieusement avec un avantage comparatif réel. D'où le choix fait d'avoir un nombre limité d'objectifs, des axes stratégiques clairs et un cadre de résultats qui précise bien les cibles. De ce point de vue le COSOP Sénégal remplit les conditions pour passer au CA du Fida le 17 décembre 2018. Ce n'est pas le cas de la note conceptuelle du PAPJA qui doit y être examiné à la même occasion. A la différence du Cosop qui est un exercice classique, cette est une nouveauté et mérite d'être approfondie et affinée, surtout sur ses aspects liés au ciblage, aux partenariats et aux modes d'insertion des jeunes. En ayant bien à l'esprit qu'il y a la fois un défi d'insertion des jeunes et un vieillissement des chefs d'exploitation agricole à prendre en compte.
48. Dans son allocution, le SG a noté la nette convergence entre le COSOP et le PRACAS/PSE, sur i) la promotion des exploitations familiales, ii) le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes, et iii) le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs dans les chaînes de valeur agricoles. Il s'est félicité de la contribution importante des projets Fida dans les performances sans cesse croissantes enregistrées dans le secteur de l'agriculture ces cinq dernières années, et exhorte le présent COSOP à intensifier les efforts dans la même voie. Avec le Fida c'est une coopération exemplaire, vieille de 39 ans, et des résultats probants basés sur des innovations et des bonnes pratiques qui concourent à une agriculture fortifiée, diversifiée et bonifiée.

**Étape 2: Echanges et mise à niveau sur le COSOP.**

49. Sémou a exposé les grandes lignes du COSOP en mettant en exergue les acquis des éditions précédentes et les axes stratégiques du Programme en cours. Le COSOP au

Sénégal c'est 16 opérations depuis 1979 pour un concours financier de 428 millions de dollars et une approche qui valorise largement le cofinancement. L'évaluation des interventions du Fida fait état de résultats satisfaisants avec des niveaux de performances modérées à hautes, des impacts positifs sur le vécu des populations démunies et des effets structurants et dynamisants sur les chaînes de valeurs agricoles.

50. En guise d'observations sur le document les participants ont abordé des points de clarification susceptibles d'améliorer le Programme.
- i. Le Ministère du Commerce ne figure pas sur la liste des partenaires ; la commercialisation de l'huile d'arachide et dérivés ne transparait pas dans les objectifs du COSOP. Ce qui donne l'impression d'une focalisation excessive sur la production alors que les difficultés réelles de la filière se situent dans le maillon de la commercialisation.
  - ii. Partager les résultats de l'étude d'impacts des interventions du Fida sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations partenaires des projets.
  - iii. La dimension valorisation, très importante pour la rentabilité des filières, mérite d'être plus apparente et explicite dans le document.
  - iv. Elargir la base de la capitalisation du COSOP en intégrant les leçons apprises des partenaires qui ont collaboré aux projets du Fida.
  - v. Privilégier l'approche territoire en accompagnant les collectivités territoriales dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques de développement de leurs localités.
51. Les organisateurs ont apporté des clarifications à ces questionnements.
- ✓ La liste des partenaires n'est pas exhaustive et reste ouverte à d'autres acteurs.
  - ✓ Les études d'impacts existent et sont accessibles à qui en fait la demande
  - ✓ La valorisation est l'axe majeur du COSOP ; il est revêtu par le concept de « entreprenariat » et ses dérivés sémantiques largement usités dans le document.
  - ✓ L'alignement du COSOP sur les politiques est comprend également les politiques territoriales. Faute de quoi le Programme pourrait être déphasé par rapport aux réalités locales. Les acteurs locaux ne doivent donc pas être des bénéficiaires mais des planificateurs des projets du COSOP.
  - ✓ Le Fida promeut des valeurs d'inclusion, de profitabilité et de durabilité. Le COSOP met en exergue le rôle central des femmes et des jeunes, la nutrition et les changements climatiques. L'implication des secteurs privés à tous les niveaux des projets est un principe fort.

### **Etape 3: Travaux de groupes.**

52. En vue d'approfondir et élargir les discussions, les participants se sont retrouvés dans trois groupes de travaux pour affiner leurs propositions. Trois groupes ont travaillé chacun sur un Objectif Stratégique du COSOP, et un 4<sup>ème</sup> groupe sur la note conceptuelle du PIPJA. Les travaux ont duré 90 mn et chaque groupe a restitué conformément au cahier des charges à 5 commandes (*pertinence, cohérence, champ d'action, points d'attention et partenariats*) fourni par les organisateurs.

#### **Groupe 1 /Objectif Stratégique 1 :**

***Des filières agricoles sont modernisées en vue d'accroître durablement la production et la productivité des exploitations familiales***

#### **Propositions :**

- Reformuler l'objectif en remplaçant « filières agricoles » par « filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques » pour coller aux concepts utilisés dans les documents officiels. Tout en gardant comme finalité « la sécurité alimentaire et nutritionnelle »

- L'alignement sur les politiques est vérifié pour le PSE, le PRACAS, les LPDS Elevage et Développement Durable.
- Les domaines d'interventions proposés pour le COSOP sont : i) assurance agricole, ii) services financiers adaptés, iii) valorisation des produits ASPH, iv) accès aux marchés, v) sécurisation foncière, maîtrise de l'eau et énergies renouvelables, vi) Recherche – Conseil – Formation Agricole, etc.
- Les points d'attention du Programme sont : i) les changements climatiques / politiques et leurs effets, ii) les conflits fonciers et agropastoraux, iii) l'exode rural et l'émigration clandestine des jeunes, iv) la dégradation des écosystèmes naturels. Les opportunités à saisir dans le Fonds Vert Climat (PTF) et les collaborations avec les PTF.
- Les partenaires préconisés pour la mise en œuvre sont : i) les services techniques ministériels, ii) les universités et centres de formation agricoles, iii) les collectivités territoriales, iv) les OSC, le secteur privé, les PTF, etc.

### **Groupe 2 / Objectif Stratégique 2 :**

#### ***L'Entreprenariat rural porté par les jeunes et les femmes est développé et l'accès aux marchés plus rémunérateurs garanti***

##### **Propositions / Observations:**

- La pertinence de l'objectif est vérifiée car les jeunes constituent une préoccupation et leur insertion une priorité.
- L'objectif est aligné sur l'axe 1 et 2 du PSE.
- Les domaines d'interventions préconisés: i) *les filières prioritaires (riz, arachide, oignon, pomme de terre, anacarde, banane, lait, poulet, œufs, etc.), ii) la valorisation des produits (transformation, stockage, conditionnement etc.), iii) la mise en marché, iv) la multiplication des semences, la formation et l'incubation des jeunes et des femmes, v) l'accompagnement / Conseil, vi) l'accès aux financements, etc.*
- Les points d'attention : i) le Ciblage, ii) le respect des contrats commerciaux, iii) les failles dans l'accompagnement (bonnes pratiques, coaching, suivi, etc.)
- Les Partenaires : ANPEJ, ADEPME, ARM, ONFP, Collectivités territoriales, CNCAS, CNAAS, BMN, etc.

### **Groupe 3 / Objectif Stratégique 3 :**

#### ***Des partenariats pour la mise à l'échelle et le dialogue politique entre Etat, PTF et OSC renforcés***

##### **Propositions / Observations:**

- La pertinence de l'objectif est vérifiée pour plusieurs raisons : i) renforcement des capacités des acteurs, ii) capitalisation et valorisation des acquis, iii) responsabilisation des OP, iv) approche basée sur la complémentarité et la subsidiarité, etc.
- L'alignement avec politiques est effectif notamment avec le PSE, l'Acte III de la Décentralisation, les différentes LPDS (Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche). Il est suggéré d'y inclure les politiques communautaires (UEMOA, CEDEAO, UA).
- Champs d'actions : i) structuration et gouvernance des filières, ii) renforcement des capacités des acteurs, etc.
- Points d'attention : i) Risques liés aux CC, la maîtrise de l'eau et des énergies renouvelables, la gratuité des services agricoles, ii) les opportunités offertes par l'assurance agricole, la finance et l'information climatiques, les infrastructures de marchés, etc.



- Partenaires pour la mise en œuvre : Collectivités, Ancar, OP, IMF, Services étatiques, Fonds agricoles, agences publiques, Recherche, etc.

#### **Groupe 4 / Note Conceptuelle PIPJA :**

#### ***L'inclusion économique et socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les chaînes de valeur agricoles est renforcée***

#### **Commentaires / Observations:**

- Le projet est pertinent car le problème à résoudre, à savoir le chômage et le sous-emploi des jeunes, est réel et préoccupant. Mais l'objectif fixé est jugé trop ambitieux au regard du contexte et de la complexité de la question de l'emploi des jeunes ruraux. Il est suggéré de revoir à la baisse les indicateurs liés aux effectifs à insérer à terme.
- L'alignement sur les politiques est une réalité. Faudra cependant adopter l'expression « Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques » à la place de « agricoles » dans l'objectif général. Dans la composante A : retenir la formulation « Accès aux opportunités entrepreneuriales et professionnelles » et pour la composante B : « Renforcement de l'autonomisation des jeunes »
- Zones d'interventions et cibles. La dimension nationale est validée par le groupe sous réserve de définir des critères de choix de sites à l'intérieur des régions, tenant compte du niveau de pauvreté, sécurité alimentaire, vulnérabilité, etc.). Quant à la cible, considérer « les jeunes ruraux âgés entre 18 et 35 ans et ayant un intérêt pour les métiers ASPH »
- Partenaires de mise en œuvre : Collectivités territoriales, services techniques déconcentrés, plateformes filières, OP, ministères centraux concernés, institutions financières.

#### **Etape 4: Activités de Clôture.**

53. L'atelier a pris fin à 16h 40mn par la validation par acclamations du COSOP et les allocutions du représentant résident et du Conseiller Technique du MAER, représentant le ministre.
54. Pour Benoît, les défis et les atouts du pays sont bien cernés et la route bien balisée vers une agriculture sénégalaise qui nourrit, emploie et enrichit. Le FIDA s'engage à jouer pleinement son rôle en faisant valoir ses avantages comparatifs, de concert avec l'ensemble des acteurs, en respectant les différences et en valorisant les synergies et les complémentaires.
55. Pour Le CT DIALLO, il convient de féliciter le FIDA pour la qualité de la démarche, et d'apprécier la cohérence avec les politiques nationales qui adressent le secteur de l'agriculture au sens large, notamment la bienheureuse convergence avec les axes 1 et 2 du PSE. Dans cet état, le COSOP remplit les conditions pour réussir ses objectifs et parvenir à la finalité commune qui est l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation des productions et des rendements, la fixation des jeunes (filles et garçons) dans les terroirs, la promotion des femmes dans les chaînes de valeurs agricoles.

*Fait à Dakar le 17 décembre 2018*

**LE RAPPORTEUR :**

**Abdourahmane FAYE**  
**Spécialiste FAR**

## LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénoms & Nom	Projet	Fonction	Email
1	Adramé NDIAYE			
2	Mariama DRAME	ANCAR	Directrice générale	<a href="mailto:ancar@orange.sn">ancar@orange.sn</a>
3	Ndongo GUEYE	Conseil Départemental de Kounghoul	Ingénieur Agronome	<a href="mailto:ndongoqueye30@gmail.com">ndongoqueye30@gmail.com</a>
4	Assane DIOP	Conseil Départemental de Kounghoul	Président	<a href="mailto:Madwirsala2@yahoo.fr">Madwirsala2@yahoo.fr</a>
5	Arona NIANG	MAER	Conseiller Technique	<a href="mailto:hatirone@yahoo.fr">hatirone@yahoo.fr</a>
6	Cheikh Sadibou LY	PAPEJF	Chef Projet	<a href="mailto:sadibouly@yahoo.fr">sadibouly@yahoo.fr</a>
7	Malick LO	FNDASP	Responsable Com.	<a href="mailto:Malick.lo@fndasp.sn">Malick.lo@fndasp.sn</a>
8	Cheikh THIOUNE	FAO	Chargé Suivi & Evaluation	<a href="mailto:Cheikh.thioune@fao.sn">Cheikh.thioune@fao.sn</a>
9	Ngagne MBAO	PADAER	Coordonnateur	<a href="mailto:ngagnembao@yahoo.fr">ngagnembao@yahoo.fr</a>
10	Awa DIALLO	DINFEL	Présidente	<a href="mailto:dinfelkaoloack@gmail.com">dinfelkaoloack@gmail.com</a>
11	Ndèye Diouf NDIAYE	ANIDA	Chargée de programme	<a href="mailto:nasdiouf@gmail.com">nasdiouf@gmail.com</a>
12	Dr Ousmane FALL	ANCAR	Secrétaire Général	<a href="mailto:Fallousmane861@gmail.com">Fallousmane861@gmail.com</a>
13	Jean Philippe DIOUF	Ministère Gouv Locale	DADL	<a href="mailto:toundof@yahoo.fr">toundof@yahoo.fr</a>
14	Ibra KANE	CNIF Mil/ Sorgho	Président	<a href="mailto:kanibra129@yahoo.fr">kanibra129@yahoo.fr</a>
15	Fatou DIOUF	CNIF Niébé	Présidente	<a href="mailto:Fatouballe56@gmail.com">Fatouballe56@gmail.com</a>
16	Mariama MBODJI	FP2A	Présidente	<a href="mailto:Mariadisfa025@gmail.com">Mariadisfa025@gmail.com</a>
17	Aminata SECK	CNIF Bissap	Vice-Présidente	<a href="mailto:fsall@yahoo.fr">fsall@yahoo.fr</a>
18	Assane NDIAYE	IMS	Président	<a href="mailto:ndiayea@orange.sn">ndiayea@orange.sn</a>
19	Simon NDENE	FNDASP	Responsable Technique	<a href="mailto:Simon.ndene@fndasp.sn">Simon.ndene@fndasp.sn</a>
20	Babacar SEMBENE	ARM MCOM	DEX	<a href="mailto:papesembene@yahoo.fr">papesembene@yahoo.fr</a>
21	Karim GUIRO	Conseil	Spécialiste Fin.AgrBizdev	<a href="mailto:karimguiro@yahoo.fr">karimguiro@yahoo.fr</a>
22	Ndèye C. MBENGUE	DIREL	Dr Vétérinaire /MEPA	<a href="mailto:tymambengue@yahoo.fr">tymambengue@yahoo.fr</a>
23	Djibril THIOYE	DEFCCS- MEDD	Chef Bureau	<a href="mailto:Thioyedjibril1@hotmail.com">Thioyedjibril1@hotmail.com</a>
24	Maixent KABOU	ANPEJ	Responsable Partenariats	<a href="mailto:Maixent.kabou@papej.sn">Maixent.kabou@papej.sn</a>
25	Emmanuel JABONE	DFPO	Responsable Partenariats	<a href="mailto:Diabone2016@gamil.com">Diabone2016@gamil.com</a>
26	Cheikh NDIAYE	MJCCPV/ ANPEJ	Chargé de programmes	<a href="mailto:Cheifch.ndiaye@anpej.sn">Cheifch.ndiaye@anpej.sn</a>
27	Nimna DIAYTE	FEPROMAS	Présidente	<a href="mailto:fepromas@yahoo.fr">fepromas@yahoo.fr</a>
28	Fatou GORDON	FEPROMAS	Stagiaire	<a href="mailto:gordonfatou@gmail.com">gordonfatou@gmail.com</a>
29	Ramata NIASS	FEPROMAS	Trésorière	<a href="mailto:fepromas@yahoo.fr">fepromas@yahoo.fr</a>
30	Abdoulaye SOW	PAFA/ E	Coordonnateur OP	<a href="mailto:abdoulaykalidou@gmail.com">abdoulaykalidou@gmail.com</a>
31	Babacar SENE	Communication	Consultant Journaliste	<a href="mailto:Babasen402@gmail.com">Babasen402@gmail.com</a>
32	Falilatou CHEROUBAWANE	MAER	Archiviste	<a href="mailto:cheroubawane@gmail.com">cheroubawane@gmail.com</a>
33	Omar Cissé SOW	CNAAS	Directeur Technique	<a href="mailto:Omar.sow@cnaas.sn">Omar.sow@cnaas.sn</a>
34	Amadou DIAGNE	CNAAS	SE PEADIC/ COM8	<a href="mailto:Amadou.diagne@cnaas.sn">Amadou.diagne@cnaas.sn</a>
35	Birane GUEYE	CEP/MEPA	Planificateur	<a href="mailto:Biranegueye36@gmail.com">Biranegueye36@gmail.com</a>
36	Tidiane DIEYE	DAVE/ MEDD	Assistant CM SE	<a href="mailto:Tidiane.dieyehe@gmail.com">Tidiane.dieyehe@gmail.com</a>
37	Mamadou DIATTA	DRDR/ Kaolack	Agent Technique	<a href="mailto:Diattabs3a@gmail.com">Diattabs3a@gmail.com</a>
38	Cheikh Tidiane MBAYE	Bureau Mise à Niveau	Expert Agro Economiste	<a href="mailto:Cheikh7580@yahoo.fr">Cheikh7580@yahoo.fr</a>
39	Khadija DOUCOURE	FIDA	R C H/ SJ	<a href="mailto:k.doucoure@ifad.org">k.doucoure@ifad.org</a>
40	Francis DIOUF	Cabinet / MAER	Inspecteur Technique	<a href="mailto:Francisdiouf30@yahoo.fr">Francisdiouf30@yahoo.fr</a>
41	Amadou Moctar BA	FNFRS	Assistant de projet	<a href="mailto:amadoumoctar@outlook.com">amadoumoctar@outlook.com</a>

42	Amadou NDIAYE	FIDA	Driver	<a href="mailto:Amadou.ndiaye@undp.org">Amadou.ndiaye@undp.org</a>
43	Filly CISSOKHO	PADAER	Driver	
44	Malang SY SAVANE	PADAER	Driver	
45	Marie M. S. GBAGUIDI	MEPA/ DIA	Chef du Bureau	<a href="mailto:solangebaguidifaveur@gmail.com">solangebaguidifaveur@gmail.com</a>
46	Fatou Sarr DIOUF	MEPA/ DIA	Chef du Bureau	<a href="mailto:Diouf.fatousarr@gmail.com">Diouf.fatousarr@gmail.com</a>
47	Mamadou DIALLO	MAER	Conseil Technique	<a href="mailto:mamadoudiallo@orange.sn">mamadoudiallo@orange.sn</a>
48	Moussa G. NDIAYE	FNDASP	TAX	<a href="mailto:Meezzz@gmail.com">Meezzz@gmail.com</a>
49	Boubacar ISSOUFOU	PAM	ClimateRisk Analyste	<a href="mailto:Boubacar.issoufou@wfp.org">Boubacar.issoufou@wfp.org</a>
50	Abdou NDIAYE	ISRA	CM/ PV	<a href="mailto:a.ndiaye1703@gmail.com">a.ndiaye1703@gmail.com</a>
51	Mamadou WANE	PAM	Chargé de Programme	<a href="mailto:Mamadou.wane@wfp.org">Mamadou.wane@wfp.org</a>
52	Amadou Abdoul SY	ARM	Directeur Général	<a href="mailto:symamadouab@gmail.com">symamadouab@gmail.com</a>
53	Léopold SARR		Consultant	<a href="mailto:Léopold.sarr@gmail.com">Léopold.sarr@gmail.com</a>
54	Idrissa NIASSY		Journaliste	<a href="mailto:mamyidrissa@yahoo.fr">mamyidrissa@yahoo.fr</a>
55	Mariam KOBAR		Journaliste	<a href="mailto:kobarmariama@gmail.com">kobarmariama@gmail.com</a>
56	Ndèye Rama CISSE		Journaliste	<a href="mailto:ramacisserb@gmail.com">ramacisserb@gmail.com</a>
57	Zachari BADJI		Journaliste	<a href="mailto:zacharibadji@gmail.com">zacharibadji@gmail.com</a>
58	Semou DIOUF	FIDA	CPO	<a href="mailto:s.diouf@ifad.org">s.diouf@ifad.org</a>
59	Benoit THIERRY	FIDA		
60	Mam Suwedu Sakho JIMBIRA	FIDA		
61	Khadim			

## Listes Participants Groupes de travaux :

### Groupe 1 / OS1

1. Dr Abdou NDIAYE:
2. Dr Tidiane DIEYE:
3. Dr Ibrahima Hathie
4. Pierre DIOUF
5. Mamadou WANE
6. Boubacar ISSOUFOU
7. Birane GUEYE
8. Mamadou DIATTA
9. Cap. Djibril THIOYE
10. Dr Ousmane FALL
11. Amadou Mactar BA

### Groupe 2 / OS2

1. Sémou DIOUF:
2. Mariama MBODJI
3. Ndongo GUEYE
4. Ramata NIASS
5. Fatou DIOUF
6. Maixent KABOU
7. Adramé NDIAYE
8. Aminata SECK
9. Awa DIALLO

### Groupe 3 / OS3

1. Assane Diop
2. Simon Ndene
3. Leopold Sarr
10. Jean Philippe Diouf
11. Mariama Dramé
12. Fatou Diouf Ndiaye
13. Abdoulaye Sow,
14. Ibra Kane
15. NGagne Mbao
16. Ninma Diayité
17. Assane Ndiaye,
18. Suwadu Sakho-Jimbira

### Groupe 4 / OS1

1. Ndéye Coumba Mbengue
2. Fatou Gordon
3. Karim Guiro
4. Babacar Séne
5. Cheikh Thioune
6. Cheikh Ndiaye
7. Cheikh tidiane Mbaye
8. Khadija Doucouré
9. Abdourahmane Faye
10. Jean Philipe Audinet
11. Marie Michelle Gbaguidi
12. Fatou Sarr Diouf
13. Didi Diouf
14. Arona Niang
15. Cissé Falilatou
16. Emmanuel Diabone
17. Mamadou Diallo

 : Président du Groupe

 : Rapporteur

 : Facilitateur

## Liste de participants

PRENOMS ET NOM	ORGANISATION	FONCTION-TITRE	CONTACTS
Jean Charles FAYE	FNDASP	Directeur Executif	<a href="mailto:Jeancharles.faye@fndasp.sn">Jeancharles.faye@fndasp.sn</a> / 77561 71 70
Leopold SARR	Consultant	Consultant	<a href="mailto:leopold.sarr@gmail.org">leopold.sarr@gmail.org</a> / 77 780 88 86
Abiboulaye BA	PAFA-E	Coordonnateur	<a href="mailto:abibou@gmail.com">abibou@gmail.com</a> /77 752 57 11
Ngagne MBAO	PADAER	Coordonnateur	<a href="mailto:ngagnembao@yahoo.fr">ngagnembao@yahoo.fr</a>
Baba NGOM	CNCR	Administrateur	<a href="mailto:babangomcncr@gmail.com">babangomcncr@gmail.com</a> ou <a href="mailto:cncr@cncr.org">cncr@cncr.org</a>
Serigne Ibrahima DIOP	USAID - Naatal Mbay	Manager Capital Access	<a href="mailto:sdiop@nmbay.sn">sdiop@nmbay.sn</a>
Ibra Sounkarou NDIAYE	MEDD	Directeur de la Planification et de la Veille environnementale	<a href="mailto:sounkarousoryndiaye@hotmail.com">sounkarousoryndiaye@hotmail.com</a> /77 639 85 78
Dr Dame SOW	MEPA	Directeur de l'Elevage	<a href="mailto:damesow@hotmail.com">damesow@hotmail.com</a> /77 556 49 47
Mario VIYUELA	Coop. Espagnole	Chargé Résilience	<a href="mailto:maria.viyvela@gmail.com">maria.viyvela@gmail.com</a> /7745 83 46
Abiboulaye Didi DIOUF	DGFE - MEFP	Charge de Programmes	<a href="mailto:dioufmomef66@gmail.com">dioufmomef66@gmail.com</a> /77 643 55 18
Tanor Meissa DIENG	MAER	Conseiller Technique	<a href="mailto:tanor.dieng@agriculture.gouv.sn">tanor.dieng@agriculture.gouv.sn</a> /77 560 52 32
Benoit THIERRY	FIDA	Représentant	<a href="mailto:b.thierry@ifad.org">b.thierry@ifad.org</a>
Khadidja DOUCOURE	FIDA	Coordonnatrice Rurale AOC Genre et Jeunes	<a href="mailto:k.doucoure@ifad.org">k.doucoure@ifad.org</a>
Lazare HOTON	FAO-TCIA	Rural Farmer Specialist	<a href="mailto:lazare.hoton@fao.org">lazare.hoton@fao.org</a>
Jean Pascal KABORE	FIDA	Charge de Programmes	<a href="mailto:p.kabore@ifad.org">p.kabore@ifad.org</a> /77 450 45 39
Sadio KANOUTE	CEP -MEFG	Charge de Suivi - Evaluation	<a href="mailto:alunedione@yahoo.fr">alunedione@yahoo.fr</a> /77 429 63 23
Lia POGGIO	PROCASUR	Coordinatrice Regionale	<a href="mailto:lpoggio@procasur.org">lpoggio@procasur.org</a> /77 647 12 04
Hamath DIONE	PARFA	Charge de Suivi - Evaluation	<a href="mailto:hamath.dione@gmail.com">hamath.dione@gmail.com</a> /77 659 82 56
Alla DIENG	UNACOIS - UNCCIAS	Directeur Executif	<a href="mailto:diengalla12@gmail.com">diengalla12@gmail.com</a> /77 354 80 25
Ibrahima HATHIE	IPAR	Consultant	<a href="mailto:ihathie@gmail.com">ihathie@gmail.com</a> /77 651 18 16
Semou DIOUF	IFAD	Charge de Programmes	<a href="mailto:s.diouf@ifad.org">s.diouf@ifad.org</a>
Abdourahmane FAYE	Consultant	Consultant	<a href="mailto:rahfaye@gmail.com">rahfaye@gmail.com</a> /77 637 68 86
Sekou BADJI	ONFP	Directeur de la Planification et des Projets	<a href="mailto:badji.sekou@gmail.com">badji.sekou@gmail.com</a> /77 531 23 33

Yacine FALL	PAM	Charge de Programme 4R	<a href="mailto:yacine.fall@wfp.org/77_573_67_78">yacine.fall@wfp.org/77_573_67_78</a>
Seynabou SY NDIAYE	OXFAM	Chargee de Projets	<a href="mailto:seyenabou.ndiaye@oxfam.org/77_409_30_01">seyenabou.ndiaye@oxfam.org/77_409_30_01</a>
Boubacar KANOUTE	UNION EUROPEENNE	Charge de Programmes	
Moustapha KA	CCIAD - Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar	Conseiller charge des Affaires agricoles	<a href="mailto:taphasikael@yahoo.fr/77_558_09_12">taphasikael@yahoo.fr/77_558_09_12</a>
Métaké SAGNA	DP-DGPPE-MEFP	Economiste	<a href="mailto:saqnametake@yahoo.fr/77_053_91_16">saqnametake@yahoo.fr/77_053_91_16</a>
Abdou LOUM	DP-DGPPE-MEFP	Economiste	<a href="mailto:aaloum2@yahoo.fr">aaloum2@yahoo.fr</a>
Yama NDIAYE	WAYABI Distribution - CDES	Directrice Générale - Présidente Commission Agro-alimentaire	<a href="mailto:yaboye2006@yahoo.fr/77_300_78_65">yaboye2006@yahoo.fr/77_300_78_65</a>
Cheikh Sadibou PENE	FAO Sénégal	Agronome, Consultant Projet Résilience climatique LDF	<a href="mailto:cheikh.pene@fao.org/77_557_46_76">cheikh.pene@fao.org/77_557_46_76</a>
Cheikh THIOUNE	FAO	Agronome, chargé du Suivi-Evaluation	<a href="mailto:cheikh.thioune@fao.org/77_540_30_64">cheikh.thioune@fao.org/77_540_30_64</a>
Arona NIANG	MAER	Agro-economiste, CT MAER, PCG - FNDASP	<a href="mailto:rotirone@yahoo.fr/77_222_51_77">rotirone@yahoo.fr/77_222_51_77</a>
Alassane SAMB	UNCCIAS	Administrateur de société de promotion de produits agricoles	<a href="mailto:alassane.samb@gmail.com/77_55_16_16">alassane.samb@gmail.com/77_55_16_16</a>
Khadim DIOP	CNJS - Conseil National de la Jeunesse	Président Auditeur de projets Suivi-Evaluation	<a href="mailto:khadimdiop@yahoo.fr/77640_20_48">khadimdiop@yahoo.fr/77640_20_48</a>
Babacar SEMBENE	ARM - Agence de Régulation des Marchés	Directeur Exploitation	<a href="mailto:papsembene@hotmail.com/77_513_16_95">papsembene@hotmail.com/77_513_16_95</a>
Karim GUIRO	Agence de Régulation des Marchés	Conseiller de la Direction	<a href="mailto:karimquiro@gmail.com/77_499_30_39">karimquiro@gmail.com/77_499_30_39</a>

Singuyam Youssoufa DIOUF	Cellule d'Etudes et de Planification, Ministère en charge du Commerce	Coordonnateur	<a href="mailto:singuyamdiouf@yahoo.fr">singuyamdiouf@yahoo.fr</a> / 77 315 81 01
Oumou Khairy NDIAYE	FDS - Faraal Djiguène Sénégal	Représentante	<a href="mailto:lfallbadiene@gmail.com">lfallbadiene@gmail.com</a> / 77 315 81 01
Arona TOURE	Consultant	Consultant, Expert en Politiques publiques	<a href="mailto:toure-arona@yahoo.fr">toure-arona@yahoo.fr</a>

## Partenariats stratégiques

Fonctions de partenariat	Partenaires/Réseaux/Plateformes	Résultats et effets du/des partenariat(s)	Justification du/des partenariat(s)	Suivi et communication d'informations (à compléter en vue de l'examen des résultats et de l'examen à l'achèvement )
<b>Mobiliser le cofinancement</b>	Ministère de l'Agriculture  Banque Mondiale	La promotion des entreprises du secteur agro-sylvo-pastoral et des pêches pour créer des emplois durables pour les jeunes hommes et femmes (financement FIDA 36,86 MUSD)  Cofinancement d'un projet d'appui à la diversification dans le bassin arachidier (financement FIDA 15 M USD)	Un projet pour les jeunes ruraux a été demandé au FIDA  La BM valorise le savoir faire du FIDA sur les interventions en appui aux filières (notamment PAFA)	
<b>Renforcer la participation du secteur privé</b>	CNCAS  BNDE	Trouver des collaborations pour faciliter l'accès des OP au crédit dans un souci de durabilité  Renforcement des interprofessions pour la durabilité des interventions dans les filières	La CNCAS est intéressée aux appuis du FIDA vers la professionnalisation des OP / coopératives et la structuration paysanne en général. En effet, plus de professionnalisation des producteurs et de leurs organisations signifie un environnement de confiance pour l'investissement de la CNCAS ;  Les attentes de la BNDE vis-à-vis du FIDA : • Accompagnement dans les études • Que le FIDA appuie la professionnalisation et la crédibilité des interprofessions	
<b>Contribuer à l'action publique et influencer sur les programmes de développement</b>	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR)	Une contribution des projets au suivi des exploitations familiales mené par le CNCR en visant particulièrement les ménages ciblés les projets FIDA afin de mesurer les transformations induites par les projets  L'installation des jeunes : s'inspirer des modèles pilotes testés par le CNCR pour la conception du « Projet Jeunes » et envisager une collaboration pour	Les OP faitières sont des partenaires stratégiques et incontournables du FIDA	



		<p>accompagner le CNCR dans la démultiplication de ces initiatives</p> <p>Collaboration à envisager avec ASPRODEB pour l'appui à la structuration des filières : filière arachide, contractualisation avec les industriels ; filière mil et partenariat avec les boulangers et les moulins</p> <p>Accompagner un système national d'accompagnement de proximité des exploitations familiales (EF) via des comités locaux d'appui de proximité aux EF afin d'aller vers une mise en cohérence des appuis au profit des EF.</p> <p>Les pistes de collaborations avec IPAR pourraient porter sur l'appui au dialogue politique par le financement d'études et la facilitation de concertations multi-acteurs au service du développement économique durable des exploitations familiales, cela à la fois au niveau national et régional</p>		
	Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)		IPAR est le seul think tank portant sur l'agriculture et la prospective au Sénégal. Il intervient aux niveaux national et régional	
<b>Favoriser les processus coordonnés impulsés par le pays</b>	G50/G15	Pour une meilleure coordination des actions entre bailleurs et le développement de potentielles synergies pour la mise à échelle des projets FIDA	Espace de concertation clé pour les bailleurs, FIDA pas encore membre du G15	
	Ministère de la Pêche et de l'aquaculture	Renforcement des chaînes de valeurs de la filière halieutique (investissements, formations des acteurs)	Des thèmes d'intérêt commun ont été identifiés	
	Ministère de l'environnement et du développement durable	Contribuer à la durabilité environnementale des interventions du FIDA notamment sur la productivité (GDT) et pour l'appui au développement de microentreprises forestières (notamment les GIE féminins de PFNL)	Des thèmes d'intérêt commun ont été identifiés	
	Ministère de l'emploi, insertion professionnelle, intensification de la main d'œuvre	Pour favoriser l'emploi des jeunes en milieu rural	Ont formulé le PAPER (projet d'appui à la promotion de l'emploi rural) pour lequel des financements sont	

	Ministère de la femme	Renforcer l'autonomisation des femmes et leurs revenus Deux volets identifiés pour des synergies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'autonomisation économique des femmes</li> <li>• Transformation des produits agricoles - céréales</li> </ul>	recherchés Des thèmes d'intérêt commun ont été identifiés	
<b>Développer et favoriser les savoirs et l'innovation (y compris la CSST)</b>	PROCASUR  Fonds national de développement sylvopastoral (FNDAPS)	Faciliter la gestion des connaissances sur les expériences réussies du FIDA à l'échelle nationale et entre les projets de la sous région  Capitalisation des bonnes pratiques et promotion des innovations à travers une plateforme nationale	PROCASUR bénéficie déjà d'un don du FIDA sur la région AOC  Un don du FIDA au FNDASP est en cours	
<b>Renforcer la visibilité</b>	<b>USAID/ Feed the Future/Naatal Mbay</b>  RBA (PAM, FAO)	Renforcement des filières par l'appui à la production et productivité ainsi que la professionnalisation des acteurs  Les synergies possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le FIDA a des capacités de faire des dons et de financier des infrastructures, éléments complémentaires des actions de l'USAID.</li> <li>- Il y a des besoins d'appuis pour les centres de traitement des semences et la rénovation des laboratoires</li> </ul> Renforcer l'accès à l'assurance agricole au sein des chaînes de valeurs et promouvoir l'agriculture sensible à la nutrition <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tester des synergies sur le terrain avec 2 ou 3 cas pilotes sur des thèmes complémentaires (chaînes de valeurs, achats institutionnels)</li> <li>- Monter des opérations de plaidoyer conjoint des 3 RBAs</li> </ul>	De nombreuses similitudes sur les thèmes d'intervention, et opportunités de collaboration  Poursuivre les synergies existantes avec PAM Besoin de synergies entre les 3 RBA	

## Coopération Triangulaire Sud-Sud

1. La stratégie du FIDA en matière de Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST)<sup>105</sup> a deux objectifs précis: i) partager les solutions et les savoirs pertinents pour le développement rural, et promouvoir des investissements entre les pays en développement, et ii) établir et appuyer des partenariats et d'autres formes de collaboration en vue de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux. Afin d'atteindre ces objectifs, toutes les activités du FIDA dans domaine de la CSST devront parvenir à des améliorations dans les domaines de la coopération technique et de la promotion de l'investissement. Dans le domaine de la **coopération technique**, le Fonds cherchera à consolider sa position d'institution chef de file appuyant l'apprentissage entre pairs dans l'espace de développement rural en reproduisant et en élargissant les expériences particulièrement réussies dans le portefeuille de dons et de prêts du FIDA, mais également en établissant de nouveaux mécanismes et de nouveaux partenariats. Dans le domaine de la **promotion de l'investissement**, le FIDA est particulièrement bien placé pour renforcer, créer et mobiliser les possibilités de promotion du flux de ressources financières entre les pays en développement, en utilisant ses propres ressources et en cherchant à mobiliser d'autres ressources afin de renforcer le potentiel des activités de CSST.
2. Au Sénégal, la CSST sera particulièrement centrée sur le volet « coopération technique » en construisant sur les acquis en matière de gestion des connaissances mais aussi en approfondissant certaines thématiques centrales pour le FIDA et le Gouvernement du Sénégal à travers de nouveaux partenariats.
3. Au-delà des activités de gestion des connaissances qui sont partie intégrante des projets d'investissement du FIDA en cours dans le pays, le FIDA finance également un don régional (pour la division WCA) auprès de l'organisation PROCASUR dont l'un des objectifs est de faciliter le partage de connaissances et les apprentissages entre projets et initiatives de plusieurs pays d'Afrique. Ce don s'est notamment matérialisé par l'organisation de plusieurs « routes d'apprentissage » dans la région WCA, dont 4 routes organisées au Sénégal ces dernières années (une sur les politiques de Sécurité alimentaire et nutritionnelle, une sur le foncier et deux sur les filières) ; ce don est actuellement en fin d'exécution et un nouveau don est en cours de validation par le FIDA et vise plus spécifiquement le développement d'outils pour engager les jeunes dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. D'une durée de 4 ans, le don cherchera à améliorer les moyens de subsistance des jeunes femmes et hommes des zones rurales de cinq pays – Cameroun, Mali, Nigeria, **Sénégal** et Madagascar - et définir une meilleure politique sur la manière de prendre en compte les activités d'inclusion des jeunes et de génération de revenus pour les jeunes. Les outils élaborés dans le cadre de cette subvention aideront donc les gouvernements à proposer des options réalistes pour répondre aux besoins des jeunes, avec des solutions pratiques pour favoriser leur inclusion et leur bien-être.

<sup>105</sup> Source : Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST): Principales données sur le portefeuille du FIDA : [https://www.ifad.org/documents/38714170/39836263/SSTC\\_summary\\_fre\\_web.pdf/3d1aa028-cea2-47f9-994f-ddb01c6c54ed](https://www.ifad.org/documents/38714170/39836263/SSTC_summary_fre_web.pdf/3d1aa028-cea2-47f9-994f-ddb01c6c54ed)

L'approche de l'initiative consiste notamment au renforcement des capacités nationales dans l'utilisation de la CSST afin de tirer parti des meilleures ressources humaines et des meilleures solutions en faveur de l'inclusion des jeunes ruraux et de soutenir les apprentissages croisés en Afrique Subsaharienne. A ce titre, le projet tiendra compte des expériences du FiDA en Afrique subsaharienne, y compris l'inventaire des connaissances de quatre pays de la région WCA et d'un pays de l'ESA, mais aussi en promouvant des échanges avec les pays d'Amérique latine et Caraïbes (ALC), suggérant la coopération Sud-Sud.

## Brève présentation du pays

### Country Portfolio Summary

Region	West & Central Africa	<b>Member of Country Groups :</b>	
Country	Senegal	Least Developed country	Yes
Current Financing Terms	Highly Concessional	Low-income, food deficit	Yes
Ranking all Countries	19	HIPC DI Eligible	Yes
Ranking within region	3		

Country Indicator	Value	Year	Source
Agriculture, value added (% of GDP)	15.42	2017	World Bank
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	950.00	2017	World Bank
Human development index (HDI) value	0.51	2017	UNDP
Population, total	15,850,567.00	2017	World Bank
Rural population	8,442,012.00	2017	World Bank

Key Dates	
Last RB-COSOP Approved AVP/PMD	
First Project Approved	18 Dec 1979
Last Project Approved	17 Apr 2018

IFAD Interventions		
	Number of Projects	IFAD Approved USD ('000)
Board/President Approved	1	46,793
Financial Closure	14	149,414
Available for Disbursement	2	72,846
<b>Total IFAD commitment</b>	<b>17</b>	<b>269,054</b>

IFAD Interventions Summary								
Project Number	Financing Instrument ID	Currency	Approved Amount	Disbursed	Loan/Grant Status	Project Status	Board Approval	Cooperating Institution
1100000026	1000002131	XDR	10,400,000	56%	Closed	Closed	18 Dec 1979	AFDB
1100000315	1000002193	XDR	5,800,000	73%	Closed	Closed	02 Dec 1992	BOAD
1100000447	1000002661	XDR	8,300,000	90%	Closed	Closed	30 Nov 1988	BOAD
1100000450	1000002664	XDR	5,100,000	51%	Closed	Closed	13 Sep 1989	WB
1100000461	1000002678	XDR	11,700,000	93%	Closed	Closed	11 Dec 1991	BOAD
1100000491	1000002290	XDR	2,500,000	94%	Closed	Closed	06 Dec 1995	BOAD
1100000491	1000002696	XDR	2,500,000	94%	Closed	Closed	06 Dec 1995	BOAD
1100001019	1000002356	XDR	6,900,000	97%	Closed	Closed	04 Dec 1997	IFAD
1100001102	1000002385	XDR	5,850,000	100%	Closed	Closed	02 Dec 1998	BOAD
1100001130	1000002425	XDR	5,400,000	84%	Closed	Closed	09 Dec 1999	WB
1100001156	1000002449	XDR	10,700,000	100%	Closed	Closed	07 Dec 2000	BOAD
1100001219	1000002518	XDR	9,150,000	96%	Closed	Closed	10 Apr 2003	IFAD
1100001287	1000002621	XDR	4,100,000	99%	Closed	Closed	14 Sep 2006	WB
1100001287	1000000517	XDR	210,000	81%	Closed	Closed	14 Sep 2006	IFAD
1100001308	1000002573	XDR	8,700,000	100%	Closed	Closed	19 Apr 2005	IFAD
1100001414	1000003169	XDR	170,000	87%	Closed	Closed	11 Sep 2008	IFAD
1100001414	1000003161	XDR	9,100,000	100%	Closed	Closed	11 Sep 2008	IFAD
1100001414	2000001251	XDR	650,000	19%	Closed	Closed	12 Sep 2015	IFAD
1100001614	1000004093	XDR	20,200,000	100%	Disbursable	Disbursable	15 Sep 2011	IFAD
1100001614	2000001926	XDR	4,250,000	43%	Disbursable	Disbursable	28 Jul 2017	IFAD
1100001693	2000000425	XDR	22,600,000	42%	Disbursable	Disbursable	11 Dec 2013	IFAD
2000001616	2000002306	EUR	40,500,000	0%	Entry into Force	Approved	17 Apr 2018	IFAD
2000001616	2000002307	EUR	440,000	0%	Entry into Force	Approved	17 Apr 2018	IFAD

Projects in Pipeline		
Current Phase	Number of Projects	IFAD Proposed Financing USD ('000)
Pending	2	66,863
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>66,863</b>

1. Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain avec une façade maritime de 700 km sur l'Océan atlantique. Il couvre une superficie de 196 722 Km<sup>2</sup> et est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La Gambie constitue une enclave à l'intérieur du Sénégal et sépare les régions de la Casamance naturelle du reste du pays. Le Sénégal est un pays assez plat où l'altitude dépasse rarement 100 mètres. Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche qui s'étale de novembre à mai et d'une saison des pluies (hivernage) allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle augmente du nord au sud du pays passant de 300 mm à 1200 mm avec des variations d'une année à l'autre. De même on y rencontre trois types de végétation : la steppe au nord, la savane arborée au centre et la forêt au sud.
2. Au plan hydrographique, le pays est traversé d'Est en Ouest par le fleuve Sénégal (1700 km) et le fleuve Gambie (1130 km) qui prennent leurs sources dans les massifs du Fouta Djallon en Guinée. La Casamance et le Saloum ainsi que leurs affluents constituent des éléments importants de ce réseau hydrographique et jouent un rôle primordial dans le développement de la mangrove dans leurs estuaires respectifs. Le lac de Guiers au Nord du Sénégal constitue une importante réserve d'eau douce pour les activités agricoles mais aussi assure une bonne partie de l'approvisionnement de la ville de Dakar en eau.
3. Le Recensement Général de la Population de 2013<sup>106</sup> évalue la population du Sénégal à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. La densité moyenne nationale était de 69 habitants au Km<sup>2</sup> avec une répartition spatiale très inégale. Les zones côtières accueillent la majorité de la population sénégalaise tandis que la partie Est du pays est moins peuplée. La population sénégalaise est caractérisée par sa jeunesse : l'âge moyen se situe à 22 ans alors que l'âge médian est autour de 19 ans. La population résidente est en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. En 2018, la population est estimée à 15 726 037 habitants avec un taux de croissance annuel moyen de 2,7%.
4. Le Sénégal compte 14 régions administratives et 45 départements subdivisés en arrondissements. A la tête de ces entités administratives, nous avons respectivement un gouverneur, un préfet et un sous-préfet. La mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation a induit une communalisation intégrale. Ainsi, toutes les communautés rurales et les communes d'arrondissement sont érigées en collectivité territoriale. Le département est également érigé en collectivité territoriale en même temps qu'il reste une entité administrative. La région a été supprimée comme collectivité locale et il est prévu la création de pôles de développement économique. Déjà, le processus de création de ces pôle-territoire a démarré avec le Pôle territoire Casamance.
5. L'économie sénégalaise est dominée par le secteur tertiaire qui contribue 52,7% au PIB alors que le secteur primaire et le secteur secondaire participent respectivement à hauteur de 15,4% et 19,2%<sup>107</sup>. Le secteur informel ainsi que les télécommunications occupent une place de premier choix dans le secteur tertiaire. Bien que sa contribution directe soit relativement modeste, le secteur primaire en général, l'agriculture en particulier a un effet considérable sur l'évolution du PIB du fait des interrelations avec les autres secteurs et le nombre d'acteurs qui y évoluent.
6. Au plan macroéconomique, l'économie sénégalaise affiche des performances remarquables depuis la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent avec une

<sup>106</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) « Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage », RGPHAE 2013, Rapport définitif, Septembre 2014.

<sup>107</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), « Situation économique et sociale du Sénégal en 2014 », Août 2017.

croissance annuelle supérieure à 6%. Les investissements publics notamment dans les infrastructures et l'énergie, devraient contribuer à soutenir cette croissance dans les prochaines années. Avec le démarrage de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, les perspectives de croissance sont relativement optimistes, tablant sur des taux de croissance de 9% à l'horizon 2023.



# Financial management issues summary

## FIDUCIARY SUMMARY OF COUNTRY PORTFOLIO



<b>COUNTRY</b>	Senegal	<b>CONCEPT NOTE</b>	Groundnut Competitiveness and Agriculture Diversification Project (GCADP)  EMERGENCE
<b>COUNTRY – Fiduciary KPIs:</b>			
<i>Fiduciary Inherent Risk:</i>	<b>MEDIUM</b>	<p><b>Public Financial Management</b> The inherent risk is deemed to be medium. Senegal was ranked 66h out of 180 countries in the 2017 TI Corruption Perception Index, with a medium score of 45 against a regional average of 32. In the last CPIA conducted by the WB in 2017 Senegal scores 3.8 (above the SSA average of 3.1) with the highest performing set of indicators being the Economic Management (4.2) while the lowest remaining the Public Sector Management and Institutions (3.6). The latest PEFA report was conducted in 2011, and highlighted some weaknesses in the areas of budgeting, accounting, information recording and financial reports, monitoring and auditing. The 2016 Report on Standards and Codes (ROSC) acknowledges however that relevant progress has been made by the country in terms of financial information quality, accounting standards, institutional and legal framework. The report confirms that the Audit Standards setting in Senegal do not deviate from the ISA standards. At the regional level, WAEMU regulations require the adoption of IPSAS by members of the WAEMU by 2017. According to the last IMF Country Reports in 2018, despite a budget deficit for 2017 in line with projections, the fiscal stance deteriorated markedly. Moreover, the debt level is rising with a shift towards external debt and the debt to-GDP ratio has increased to 48.3 percent of GDP in 2017 (from 47.8 percent in 2016) with external debt representing nearly 43 percent of GDP. Hence, debt service to</p>	
2018 Disbursement Ratio <sup>108</sup>	11,6 %		
Disbursement Profile	Ranges from moderately unsatisfactory to moderately satisfactory		
Pending Obligations	No ineligible expenditures, no arrears and no closed project with pending obligation.		
Counterpart Funding - Profile	Satisfactory		
PBAS – project's cycle coverage:	IFAD 11		
PBAS – allocation (IFAD 11) :	USD 51 .2 million (tentative as at May 2018)		

<sup>108</sup> Disbursement RATIO = Disbursement during reporting period/ disbursable (available at beginning of reporting period)

		<p>revenues remains high and a potential source of vulnerability. To maintain the current low risk of debt distress rating, the IMF calls for strong reform efforts are needed to raise revenue and limit Treasury operations..</p> <p><i>GNI pc has been relatively stable in last years at around \$950.</i></p>
Replenishment contributions	<p>IFAD10 pledge = USD 45,086 of which 100% paid</p> <p>IFAD11 pledge = None to date</p>	
<p><b>PROJECT Concept Note – Observations: Groundnut Competitiveness and Agriculture Diversification Project (GCADP)</b></p>		
Project FM risk	<p><b>To be assessed during design</b></p>	
Duration:		
Financing Sources:	(USD millions)	(%)
- IFAD	15	-
- Government	75	-
- World Bank	150	-
- Beneficiaries	N/A	-
Proposed size:	N/A	
Lending Terms:		
- Current 2018 and expected for 2019	- Highly Concessional	
		<p>FMD will need to take a proactive approach in making sure that the IFAD fiduciary requirements such as audit are harmonised with those of WB, roles appropriately defined and sufficient information shared with IFAD in order to provide the necessary fiduciary assurance and timeframes thereof. FMD will be part of the WB-IFAD mission covering the FM assessment.</p> <p>As per today, the information below is needed in order to provide a complete picture of the project:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- The role of IFAD should be clarified and appropriately disclosed in the Concept Note;</li> <li>- The approval stage of the PID within the WB pipeline needs to be known and approval dates from Boards synchronised;</li> <li>- A timeframe for the Project Appraisal Document (PAD) is needed together with mission schedules and cost tables;</li> <li>- The WB approach towards the financing of tax needs to be assessed and disclosed in order to make sure that IFAD financing is employed in compliance with IFAD rules and procedures;</li> <li>- Disbursement arrangements between IFAD and WB should be clarified on a pari passu basis or otherwise. Entry into force and closure dates may need to be fully aligned in this case; this is particularly important if the new restructuring policy is approved at the December EB and so IFAD needs to ensure that a potential slippage from other co-financiers will not unduly affect our implementation.</li> <li>- Indications should be received as to whether FIPS will be requested by government as</li> </ul>

appropriate, assuming EB approval of this instrument in December.

### PROJECT Concept Note – Observations: EMERGENCE

Project FM risk	<b>To be assessed during design</b>		<p>Given the considerable size of the gap to be financed by co-financiers, IFAD priority at design stage will be to identify these actors and to define the size and terms of their contribution. It should also be ascertained whether in kind contributions are expected, in which case identification and monitoring of such will be required. The implementation of the EMERGENCE project will imply the involvement of a considerable number of actors from the private sector (i.e. business partners and financial institutions). The terms and conditions of these partnerships will therefore need to be carefully defined at the design stage and a clear definition of fiduciary and legal responsibilities between the parties will need to be established. During the negotiation of PADAER II, the delegation from Senegal expressed the intention to modify the funds flow arrangement for both existing and future projects to a greater use of country systems. The robustness of these are still to be assessed in practice and follow up should be continued with sister IFIs on practice to date.</p>
Duration:	6 years		
Financing Sources:	<b>(USD millions)</b>	<b>%)</b>	
- IFAD	36.2	50%	
- Government	5	7%	
- International Co-financing (IDB)	31	43%	
- Beneficiaries	-	-	
Proposed size:	USD 72.2 million		
Lending Terms:			
- Current 2018 and expected 2019:	- Highly Concessional		

### Ongoing Portfolio:

Project	Financing instrument	FLX Status (1)	Lending Terms	Currency	Amount (million)	Completion date
PADAER	200000192600	DSBL	HIGHLY CONCESSIONAL TERMS 0.75 pc	XDR	4.25	29/06/2019
PADAER	L-E--2-	DSBL	HIGHLY CONCESSIONAL TERMS 0.75 pc	EUR	7.00	29/06/2019
PADAER	L-I--843-	DSBL	HIGHLY CONCESSIONAL TERMS 0.75 pc	XDR	20.20	29/06/2019
PAFA - E	200000176000	DSBL	ECD GRANTS	USD	3.61	30/08/2021
PAFA - E	200000042500	DSBL	HIGHLY CONCESSIONAL TERMS 0.75 pc	XDR	22.60	29/06/2020
FNDASP	200000103100	DSBL	IFAD FUNDED GRANTS	USD	0.50	30/05/2019
PADAER II	200000230600	APPR	HIGHLY CONCESSIONAL TERMS 0.75 pc	EUR	40.50	
PADAER II	200000230700	APPR	LOAN COMPONENT GRANTS	EUR	0.44	

## B. PORTFOLIO, FM RISK & PERFORMANCE

Project	Financing instrument	Curr.	Amount (million)	Project risk rating	PSR quality of FM	PSR audit	PSR disb. rate	Disbursed to approved
PADAER	200000192600	XDR	4.25	Medium	Mod. satisfactory	Satisfactory	Mod. satisfactory	10 %
PADAER	L-E--2-	EUR	7.00	Medium	Mod. satisfactory	Satisfactory	Mod. satisfactory	85 %
PADAER	L-I--843-	XDR	20.20	Medium	Mod. satisfactory	Satisfactory	Mod. satisfactory	98 %
PAFA - E	200000176000	USD	3.61	Low	Mod. satisfactory	Satisfactory	Mod. unsatisfactory	10 %
PAFA - E	200000042500	XDR	22.60	Low	Mod. satisfactory	Satisfactory	Mod. unsatisfactory	39 %
FNDASP	200000103100	USD	0.50					90 %
PADAER II	200000230600	EUR	40.50					0 %
PADAER II	200000230700	EUR	0.44					0 %

The current portfolio includes the following:

**PADAER** Support to Agricultural Development and Rural Entrepreneurship Programme entered into force in 2011, with a completion date June 2019. Additional financing was requested for the PADAER, and has been approved for 4.25 mil SDR. The Ministry of Agriculture is in charge of the project implementation. The 2017 audit opinion was received timely but has a limitation of scope qualification and underlines several internal control issues. No ineligible expenditures have been identified. The last Supervision Mission just ended on 26 November 2018 and based on the initial draft Supervision Report no ineligible expenditures have been found, external consultants have been contracted in order to replace the departing project personnel and most of the action plan issues and audit findings have been addressed.

**PADAER II** The project will be a second phase of the ongoing PADAER. The Financing Agreement has been negotiated in April 2018.

**PAFA-E** Agricultural Value Chains Support Project-Extension entered into force in 2014, with a completion date June 2020. The 2017 audit report was submitted late but with a clean audit opinion. The last MTR is dated April 2018 and the main issue raised concerns the fact that the Designated Account is directly managed by the DCFE. IFAD should examine if all the conditions are met to amend the existing FA and the LTB in order to reflect the de facto flow of funds in arrangements place.

Prepared by: Radu Damianov, Senior Finance Officer

Date: 27 November 2018